

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE SALAH BOUBNIDER CONSTANTINE 3

DEPARTEMENT D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME

N° d'Ordre.....

N° de Série.....

MEMOIRE

POUR L'OBTENTION DU DIPLOME DE MAGISTER

OPTION : VILLE ET PROJET URBAIN

Présenté par Wissam ZIOUR

**LES REPRESENTATIONS SOCIO-SPATIALES DU TERRITOIRE ET LEUR
IMPACT SUR LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS UN CADRE DE
PROJET URBAIN.**

CAS DE : IGHZER N'THAGA DANS LES AURES

Sous la direction du Pr. Belkacem LABII

Jury d'examen :

DEBACHE Samira	Professeur	Présidente	Université Constantine 03
LABII Belkacem	Professeur	Rapporteur	Université Constantine 03
GUENADEZ Zineddine	Docteur	Examineur	Université Constantine 03
BOUAMRA Lamia	Docteur	Examineur	Université de Batna

Soutenu le : 12 /02 /2020

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE SALAH BOUBNIDER CONSTANTINE 3

DEPARTEMENT D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME

N° d'Ordre.....

N° de Série.....

MEMOIRE

POUR L'OBTENTION DU DIPLOME DE MAGISTER

OPTION : VILLE ET PROJET URBAIN

Présenté par Wissam ZIOUR

**LES REPRESENTATIONS SOCIO-SPATIALES DU TERRITOIRE ET LEUR
IMPACT SUR LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS UN CADRE DE
PROJET URBAIN.**

CAS DE : IGHZER N'THAGA DANS LES AURES

Sous la direction du Pr. Belkacem LABII

Jury d'examen :

DEBACHE Samira	Professeur	Présidente	Université Constantine 03
LABII Belkacem	Professeur	Rapporteur	Université Constantine 03
GUENADEZ Zineddine	Docteur	Examineur	Université Constantine 03
BOUAMRA Lamia	Docteur	Examineur	Université de Batna

Soutenu le : 12 /02 /2020

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier mon encadreur le Pr. LAABI pour ses conseils, sa patience et sa confiance.

Je remercie aussi l'ensemble des enseignants du laboratoire « ville et santé » qui nous ont encadrés avec leurs cœurs et ont semé en nous la graine du projet urbain.

A mes précieux parents

A mes sœurs et mon frère

A mes amies de cœur

TABLE DES MATIERES

LISTE DES CARTES ET FIGURES	1
INTRODUCTION GENERALE	2
PROBLEMATIQUE	5
METHODOLOGIE	9
PREMIERE PARTIE : CONSTRUCTION DE L'OBJET DE RECHERCHE ET FONDEMENTS THEORIQUES.	
Introduction de la première partie	12
CHAPITRE PREMIER : DE L'ESPACE AU TERRITOIRE	13
Introduction	13
1. Le territoire un concept multidimensionnel	13
1.1. Le territoire des éthologues	14
1.2. Le territoire politique et juridique	14
1.3. Le territoire des anthropologues	15
1.4. Le territoire analysé par les géographes	15
1.5. Le territoire traité par les aménagistes et urbanistes	19
2. Le territoire comme système :	21
2.1. Qu'est-ce qu'un système ?	21
2.2. Le paradigme systémique d'Alexandre Moine	22
2.2.1. Le sous-système de l'espace géographique (l'appropriation) :	24
2.2.1.1. L'espace produit	25
2.2.1.2. L'espace perçu et l'espace représenté	25
2.2.1.3. L'espace vécu	26
2.2.1.4. L'espace social	27
2.2.2. Le sous-système des représentations	28
2.2.3. Le sous-système des acteurs :	28
3. Territoire vécu et territorialité	30
Conclusion	31
CHAPITRE DEUXIEME : LES REPRESENTATIONS SOCIO-SPATIALES	33
Introduction	33
1. Représentations et pratiques du territoire	33
2. Les représentations sociales	34

2.1. Eléments de définition	34
2.2. Parcours historique du concept	36
2.3. Les représentations individuelles	39
2.4. Les représentations collectives	39
2.6. Caractéristiques des représentations sociales	40
2.7. Fonctions des représentations sociales	41
3. Principes de la pensée sociale selon Michel-Louis Rouquette:	42
3.1 L'effet de champ	43
3.2 L'architecture de la pensée sociale	43
3.2.1 Représentation et idéologie	45
3.2.2 Représentation et attitude	46
3.2.3 Attitude et opinion	47
4. Des représentations sociales aux représentations spatiales	47
4.1. Éléments de définition	47
4.2. Mécanismes de construction des représentations spatiales	49
Conclusion	50
CHAPITRE TROISIEME : LES ACTEURS DU TERRITOIRE ET LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS LE PROJET URBAIN	51
Introduction :	51
1. Le projet urbain un guide à l'action	51
1.1. Essai de définition	51
1.2. Les principes du projet urbain	53
1.3. Les dimensions de la mise en place du projet urbain	55
2. Les acteurs, pièce maitresse du projet urbain	56
2.1. Relation entre les acteurs et processus de planification	57
2.2. Les citoyens-habitants nouvel acteur clé de l'aménagement	58
3. La participation citoyenne	58
3.1. La participation	58
3.2. Les niveaux de la participation	59
3.3. Les enjeux de la participation dans le projet	60
3.4. Genèse de l'idée de citoyenneté et de démocratie	61
3.4.1. La polis grecque	61

3.4.2. L'Empire romain	62
3.4.3. De la cité à la nation	63
3.4.4. La démocratie représentative	63
3.4.5. Vers une démocratie participative : les nouvelles pratiques de la démocratie	65
4. Une démocratie universelle ?	66
Conclusion	70
Conclusion de la première partie	71
DEUXIEME PARTIE : PROJET, RERESENTATIONS SOCIO-SPATIALES ET DYNAMIQUES TERRITORIALES CITOYENNES.	73
Introduction de la deuxième partie	73
CHAPITRE PREMIER : UN CONFLIT AUTOUR D'UN PROJET DE TERRITOIRE	74
Introduction :	74
1. Présentation de la commune	74
2. Un projet de cimenterie à Oued Taga	76
2.1. Les prémisses du projet	76
2.2. Une société civile qui désapprouve	77
2.3 Approbation du projet par le wali	77
3. Les acteurs de la société civile se mobilisent	77
3.1. L'association Ighzer N'thaga déclenche l'alarme	78
3.2. Information, sensibilisation et appel à mobilisation	79
4. La société civile s'engage dans un parcours de lutte	82
4.1. De la correspondance administrative au sit-in	82
4.2. L'alliance des notables des tribus	84
4.3. D'autres formes de protestation pacifique	85
5. De la tension au conflit	87
6. Les acteurs autour du projet et leurs positions	89
7. L'écho de la voix des citoyens et annulation du projet	92
Commentaire et conclusion	93
CHAPITRE DEUXIEME : LES REBONDISSEMENTS DU CONFLIT AUTOUR DU PROJET SUR LE RAPPORT DES CITOYENS AU TERRITOIRE	95
Introduction :	95
1. Un nouvel élan pour la population locale	95

2. Une société civile plus impliquée	97
2.1 Compétition du quartier le plus propre	97
2.2 Réhabilitation des arrêts de bus	98
2.3 Aménagement d'un terrain de Street-workout	98
3. Une société civile qui s'organise officiellement	98
4. Les réseaux sociaux comme lieu d'échange et de discussion sur les affaires locales:	100
5. La relation entre la société civile et ses représentants officiels	102
5.1. Les élections de L'APN	103
5.2. Les élections de l'APC	105
Commentaire et conclusion	105
CHAPITRE TROISIEME : ANALYSE ET BILAN	107
Introduction	107
1. Le projet dans la logique institutionnelle	107
1.1. La concession comme mode de partenariat public / privé	107
1.2. Procédures réglementaires du projet et acteurs impliqués	108
1.3. Lecture critique des procédures du projet	109
2. Le territoire un espace d'action et d'acteurs	112
2.1. Le territoire vécu et représenté par ses habitants	112
2.1.1. L'espace géographique	113
2.1.1.1. L'espace géophysique (naturel)	113
2.1.1.2. L'espace produit	113
2.1.1.3. L'espace social	114
2.2. Le réseau d'acteurs	114
2.2.1. Les acteurs exogènes représentés par les citoyens	115
2.2.2. Les acteurs endogènes représentés par les citoyens	115
3. Les ressources sociales de l'action territoriale	116
4. Une question de pouvoir sur le territoire	118
5. Citoyenneté et démocratie locale au cœur du projet urbain	120
Conclusion	121
CONCLUSION GENERALE	123
BIBLIOGRAPHIE	126
ANNEXES	

LISTE DES CARTES ET FIGURES

Carte 1 : Situation géographique de la commune de OuedTaga.....	75
Figure 1 : La boucle de rétroaction qui anime les territoires selon Alexandre Moine...	13
Figure 2 : Les sous-systèmes du territoire selon Alexandre Moine.....	30
Figure 3 : l'architecture de la pensée sociale selon Michel-Louis Rouquette.....	44
Figure 4 : Schéma simplifié de la démarche projet	55
Figure 5 : modèle de relations entre les acteurs dans le processus de planification selon Novarina.....	57
Figure 6 : L'échelle de participation citoyenne.....	59
Figure 7 : Schéma simplifié des procédures du projet dans le cadre d'une concession.....	109
Figure 8 : Les relations entre les acteurs dans les logiques institutionnelles.....	110

INTRODUCTION GENERALE

« Penser global agir local »¹, Une formule qui suggère de penser les enjeux du développement durable de manière globale, c'est à dire systémique, puis agirlocalement chacun à son niveau selon les spécificités locales. Certes, cette idée est autant séduisante qu'habile et trouve sa légitimité dans tous les domaines notamment celui de l'aménagement du territoire, dans lequel nous nous positionnons et qui est au cœur des préoccupations des politiques publiques mondiales vu les grands enjeux sociaux, économiques et environnementaux qu'il implique. Néanmoins, elle reste ambiguë quant à son application effective. Par exemple à quelle échelle aborder cette globalité ? Et à qui revient le rôle de penser globalement et à qui revient le rôle d'agir localement ?

En effet, l'emboîtement des échelles, les pressions économiques, énergétiques et environnementales de plus en plus pesantes, ainsi que l'infinité des contextes culturels et écologiques accroissent sensiblement la complexité des enjeux, brouillent les visions et posent des challenges de plus en plus durs à relever. De ce fait, une pensée globale à grande échelle risque d'être superficielle, floue et mal adaptée à la réalité locale, comme elle risque d'exclure un bon nombre d'acteurs que justement cette complexité impose. Particulièrement ceux qui se placent en bas de l'échelle des décisions, soit les habitants-citoyens, pourtant susceptibles d'apporter un plus au processus de réflexion.

Cette impasse a imposé un basculement d'idées vers une échelle plus réduite : Le local, là où la réalité est plus accessible à notre compréhension, à nos sens, à nos actions et où les défis sont pensés et traités dans un contexte de proximité qui permet d'approcher les problèmes de manière efficace et d'appréhender les relations dans leur complexité.

Ce faisant, les enjeux doivent se penser à l'échelle des individus appartenant aux territoires pour permettre à chacun de se les approprier, de participer aux décisions, d'en mesurer les conséquences et d'en partager les responsabilités collectivement. Le slogan du développement durable mériterait alors, pour certains auteurs, d'être inverser « penser localement pour agir globalement »². Dans ce cas le local devient à la fois un espace de réflexion et d'action et donc un « outil de développement. »

Cet enthousiasme pour le local met en avant les trois concepts de territoire, citoyenneté et gouvernance. En effet parler du local c'est parler d'un rapport étroit entre

¹Formule employée par René DUBOS agronome, biologiste et écologue français lors du premier Sommet de la Terre à Stockholm en 1972

²Pierre Calame, Paul Maquet Makedonski et Ina Ranson, *Territoires : Penser localement pour agir globalement* [en ligne], Charles Léopold Mayer, <http://www.alliance21.org/2003/article432.html>, 2003, p.13.

l'individu et son espace de vie, c'est parler d'un territoire vécu et pensé par ceux qui l'occupent et interagissent avec lui, c'est à dire ses habitants citoyens dont le rôle s'affirme de plus en plus dans l'élaboration et la gestion des projets car l'expérience a prouvé leurs capacités à décrypter la réalité vécue et à formuler les besoins et les préoccupations en temps réel, ce qui a révélé leur rôle non négligeable dans l'enrichissement des réflexions autour des projets. Au même temps, leur adhésion aux politiques d'aménagement est incontournable pour la réussite de tout projet. Ils deviennent de la sorte un acteur clé dont l'intégration directe dans l'élaboration des stratégies de développement locales semble indispensable. Cependant, cette intégration requiert, d'un côté, une volonté d'engagement personnel et de l'autre, un environnement favorable et des dispositifs adéquats qui motivent les citoyens à la participation.

Conscient du rôle de la société civile dans la promotion de son territoire, les pays développés cherchent, dans le cadre d'une politique décentralisée, à promouvoir une démocratie participative, par alternance à la démocratie représentative qui a déjà affiché ses limites et ses lacunes, dans le but de passer d'une société passive qui subit l'action à une société responsable et génératrice de sa propre dynamique socio spatiale et ainsi contribuer à la promotion du territoire locale et national simultanément.

Quant aux pays émergents, qui ne sont pas encore arrivés au stade de la décentralisation, tel le cas de l'Algérie la problématique de la gouvernance et du développement se pose avec plus d'acuité. Car d'une part ces pays se trouvent bloqués dans des logiques antagonistes qui les tiraillent entre globalisation et contextualisation, standardisation et pluralité, proximité et éloignement, autonomie et dépendance. D'autre part, ayant subi une longue colonisation durant le XX^{ème} siècle ils sont tous héritiers d'un système de gestion occidental étrangers aux logiques locales et d'ailleurs déjà contesté quant à son efficacité dans ses propres pays d'origines. Par conséquent les dynamiques du changement posent encore plus de défis. Cela n'empêche pas pour autant, en Algérie, la volonté de promouvoir une nouvelle politique d'action qui s'intéresse au développement local et à la gestion de proximité et qui incite à intégrer les acteurs locaux, notamment les citoyens, dans l'élaboration des projets de territoire. Cet intérêt est encore plus important dernièrement où l'Algérie fait face à une crise économique qui l'oblige à créer des ressources alternatives aux hydrocarbures. Dans ces conditions le local est considéré comme un moyen de revitalisation économique et sociale et les notions de « spécificités locales », « territoire », « participation

citoyenne » sont de plus en plus mises en valeur dans les discours politiques médiatisés. C'est dans cette ambiance d'idée que nous assistons alors à une succession de réformes réglementaires qui notent le citoyen comme acteur concerné par la gestion directe des affaires locales. En effet, conscient des lacunes de la pensée aménagiste passé, le pays veut, selon le SNAT, renouveler les modes de gouvernance et envisager de nouvelles échelles de planification et cela en s'engageant dans un processus de démocratisation qui laisse toute sa place à la notion de gouvernance participative et en mettant en place, progressivement, une logique partenariale entre les quatre grands acteurs de l'aménagement du territoire : l'Etat, les collectivités territoriales, le secteur privé et les citoyens. Le SNAT stipule aussi dans sa stratégie de mise en œuvre que « *Des procédures spécifiques de concertation sont mises en place pour permettre à la population de participer à la conception et au suivi des projets de l'aménagement et de développement.* » Cela est soutenue au niveau local par l'apparition, dans la loi n° 11-10 relative à la commune, d'un nouveau titre portant sur « la participation des citoyens à la gestion des affaires de la commune » qui énonce dans ses quatre articles que la commune est le cadre institutionnel d'exercice de la démocratie au niveau local et de gestion de proximité et que L'APC se doit d'informer et consulter les citoyens sur les choix des priorités d'aménagement et de développement économique, social et culturel et qu'elle doit aussi veiller sur l'encadrement des initiatives locales et inciter les citoyens à participer³ car la participation est créatrice du « *lien territorial* » important pour la mobilisation des citoyens. Ainsi « *La nouvelle gouvernance passe par le sentiment de la population d'appartenir à une communauté.* »⁴. Ce dernier point souligne que la participation passe non seulement par des procédures techniques mais aussi par la confortation du lien socio-spatial important à tout engagement.

Est instaurée de la sorte une ambiance réglementaire favorable à l'écoute et à la concertation avec la société civile. Dans ce cadre, il est utile de savoir si ces réformes ont été suffisantes pour mobiliser le citoyen autour des questions de son territoire.

³Loi n° 11-10 du 20 Rajab 1432 correspondant au 22 juin 2011 relative à la commune, *Titre III : La participation citoyenne à la gestion des affaires de la commune*, p.5.

⁴Loi n° 10-02 du 16 Rajab 1431 correspondant au 29 juin 2010 portant approbation du Schéma National d'Aménagement du Territoire, *La stratégie de mise en œuvre du SNAT*, p.88.

PROBLEMATIQUE

Renouveler les modes de gouvernance et les échelles de planification, favoriser une gestion de proximité, intégrer plusieurs acteurs dans le processus de planification territoriale tout en faisant participer le citoyen dans l'élaboration de son espace de vie, sont tous des idées qui se rejoignent pour former l'essence de la démarche de projet urbain, dernière tendance de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Celle-ci prône, dans ses réflexions sur l'aménagement spatial, un mode de gestion territorial multidimensionnel qui intègre une multiplicité d'acteurs de différentes compétences à travers un processus négocié tout en manifestant un intérêt particulier à l'échelon local avec ses ressources matérielles et symboliques et les acteurs qui l'animent. Et c'est justement dans ce cadre théorique que nous comptons aborder notre problématique de recherche qui prend acte de deux observations sur deux événements différents dans leurs formes mais que nous pensons coïncident dans leurs fonds :

La première est relative au périple de la Saoura qui nous a fait découvrir, lors de notre travail de recherche sur le thème des « *systèmes locaux traditionnels et le projet urbain* » effectué par l'ensemble des enseignants chercheurs et étudiants en poste graduation du labo « ville et santé », la présence de territoires sociaux structurés favorables à la participation dans l'élaboration et la gestion des projets de réhabilitation des ksour. Comme il nous a fait découvrir des modes de gestion territoriale locale informelle qui semblent efficaces et stratégiques.

Nous relevons tout particulièrement de cette expérience l'engouement de la population locale à la participation dans les opérations de réhabilitation des ksour et son savoir-faire et savoir-être qui s'est traduit dans sa volonté de reproduire un système oasien équilibré destiné à promouvoir la région à travers ces projets de réhabilitation. Ceci a tracé des similitudes importantes avec la démarche du projet urbain soit dans la manière de penser le projet ou la façon de le concrétiser et d'en faire usage. Il était de même révélateur de l'existence d'un potentiel social basé sur l'héritage d'un système local traditionnel qui reflète une forte identité culturelle et un fort rapport socio-spatial.

Aussi, nous avons pu relever la présence d'une instance de gestion locale (souvent religieuse) qui veille sur la discipline et la sauvegarde de *l'équilibre local* et qui est aux yeux de la population légitime à décider et entreprendre les actions sur le territoire. Le poids social de cette instance de gestion locale vient concurrencer le pouvoir institutionnel officiel et unificateur mis en place par l'état et représenté à l'échelle locale

par la commune et les directions sectorielles. Cela fait confronter deux logiques de gestion territoriale soit, la légalité et la légitimité. De là une question de pouvoir sur l'espace a émergé et une autre question sur l'exercice de la démocratie se pose.

De cette expérience naît notre intérêt pour la participation citoyenne dans le projet urbain et nos questionnements sur les facteurs qui favorisent cette participation sur un territoire plus qu'un autre dans le contexte algérien, et c'est justement dans cette perspective d'idée que nous avons pu observer, au cœur des Aurès cette fois, un mouvement citoyen qui prédit la présence d'un territoire socio-spatial propice à la participation et ainsi l'existence d'ingrédients motivateurs à l'action sociale. En effet, ce sont les observations des péripéties d'un conflit autour d'un projet industriel à Oued Taga, une commune de la wilaya de Batna, entre la société civile et le porteur de projet et surtout la dynamique sociale qui s'est ensuivie qui ont inspiré notre travail. Il s'agit plus précisément d'une usine de cimenterie initiée par un investisseur et projetée dans cette commune périurbaine rurale au cachet agricole. L'écart entre les logiques de cet investissement et la logique de la population locale a créé la polémique autour de ce projet et a agité la localité pendant deux ans. Nous avons ainsi assisté à un mouvement citoyen sans précédent dans la région ce qui nous a incité à approcher les faits de près car nous pensons que nos préoccupations sur les éléments qui peuvent motiver à la participation citoyenne dans l'aménagement et la gestion du territoire trouvent toute leur pertinence dans cet évènement conflictuel qui pourrait être un terrain de recherche riche en enseignement sur les logiques d'aménagement en Algérie, les acteurs impliqués et leurs logiques d'une part et d'autre part sur la place effective accordée à la participation citoyenne sur le terrain et les éléments qui peuvent lui faire obstacle ou l'encourager.

Questionnement :

Suite à ces observations un double questionnement s'impose. Le premier est spécifique à l'évènement lui-même où nous nous posons la question suivante : Quels sont les ingrédients qui ont favorisé cette mobilisation citoyenne autour de ce projet d'usine et qui sont les acteurs clés de la société civile et quelles sont leurs motivations?

Le deuxième est d'ordre général et questionne: Existe-il des territoires plus propices à la participation dans les affaires locales que d'autres? Si oui, pourquoi ? Quels sont les facteurs qui freinent ou activent la motivation citoyenne à la participation dans un cadre de projet urbain ? Et à quel degré les représentations du territoire influencent-elles sur

cette motivation et contribuent-elles à créer des dynamiques sociales susceptibles de responsabiliser les citoyens et les intégrer à l'aménagement de leur territoire ?

Hypothèses :

D'après notre première exploration nous pensons que malgré les réformes réglementaires établis par l'Etat et sa volonté de promouvoir une gouvernance participative où le citoyen occupe une place considérable dans l'aménagement de son territoire, cette vision peine à se concrétiser sur le terrain et l'élaboration des projets est encore loin du processus négocié ce qui peut créer des écarts et des conflits dans les logiques d'aménagement. D'autre part nous pensons que la gestion technocratique et le manque de communication entre le citoyen et ses représentants au niveau des collectivités locales creusent la distance entre les deux acteurs et font obstacle à la participation, par conséquent les citoyens se destituent. Néanmoins, le mouvement citoyen d'en a fait preuve la population locale de Oued Taga témoignent d'une société civile responsable de son territoire et qui a son mot à dire. Ainsi, en dehors de toute politique officielle il nous semble que l'engagement citoyen est tributaire des représentations que ce dernier se fait de son territoire. En effet, avant d'être politique le territoire est social et culturel. Il exprime le rapport entre l'individu socialisé et son espace de vie. Il est donc vécu et représenté. Ce lien qui se consolide à travers le temps et les événements historiques forge les identités territoriales susceptibles de construire des solidarités locales et favoriser une prédisposition à l'action. Nous postulons de la sorte que le sentiment d'appartenance et le degré d'ancrage pourrait conditionner le comportement de la population locale vis-à-vis de son cadre de vie socio-spatial et jouer un rôle majeur dans la mobilisation de l'action citoyenne.

De plus, la plupart des territoires au pays des Aurès sont héritiers d'une organisation sociale ancestrale qui possède une valeur socioculturelle considérable et pourrait être de la sorte un soubassement à toute action citoyenne.

Dans notre contexte, les caractéristiques géographiques et socioculturelles du territoire de Oued Taga, ainsi que sa structure tribale et son fond historique révolutionnaire forment un solide soubassement à la société civile qui pourrait manifester un intérêt particulier à la gestion du territoire sous des formes de représentations civile diverses.

Objectifs :

Notre réflexion dans ce travail de recherche vise à :

- Comprendre les logiques d'aménagement en Algérie à travers une lecture des dynamiques territoriales qui se sont opérées autour du projet et définir les logiques d'acteurs et leur degré de convergence ou de divergence à partir de la représentation qu'ils se font du projet.
- Détecter les ingrédients qui favorisent un comportement social civil favorable à l'implication et la participation dans les projets d'aménagement.
- saisir l'influence des représentations socio-spatiales qu'un individu a de son territoire sur la détermination de son degré d'engagement dans le cadre d'un projet urbain
- Identifier le capital social civil présent sur ce territoire, sa nature, son degré d'activation, et son mode de fonctionnement.

Aire d'étude :

Notre territoire d'investigation s'est imposé de lui-même suite aux évènements cités et va bien évidemment concerner la commune en question, soit Oued Taga dans la wilaya de Batna, de son nom berbère Ighzer N'thaga qui veut dire vallée du genévrier commun : un arbre de persistance très répandu dans la région. C'est une commune périurbaine au cachet agricole entourée par des montagnes et des forêts. Elle compte plusieurs agglomérations son chef-lieu est la localité de Oued-Taga ou localement appelé Bouhmar. Ses habitants sont amazighs chaouis et parlent chaoui au quotidien. Ainsi, compte-tenu de la structure sociale historique de ce peuple amazigh la région a une construction tribale. Ici, la tribu Ouled Abdi constitue la majorité absolue. Elle se décompose elle-même en six autres tribus selon le lignage. À côté de cette grande tribu vivent aussi les Touaba, les B'ni Bouslimane, les Chraga et les Bouzianes. Ceux-là sont considérés comme des tribus originaires des communes limitrophes.¹

La région est aussi connue par son parcours révolutionnaire et son histoire remplie de gloire.

¹Ces informations nous sont communiquées par un habitant et ancien directeur de la santé à Oued Taga.

METHODOLOGIE

La multi-dimensionnalité de notre sujet interpelle plusieurs disciplines qu'il faudrait mettre en contact pour arriver à détecter, reconnaître et reconstitué les ingrédients du projet urbain spécifiques au contexte algérien dans la région des Aurès. De ce fait, nous puiserons nos constructions théoriques de la géographie sociale et humaine, de la psychologie sociale et des sciences politiques.

Notre travail de recherche va s'articuler sur deux parties. La première partie vise à construire notre objet de recherche. Elle comptera ainsi des éclaircissements sur les concepts théoriques utilisés dans ce travail et dont la compréhension de leur complexité et leur chevauchement est primordiale pour aborder la complexité du problème traité dans son ensemble. De ce fait, cette partie est divisée en trois chapitres :

Le premier chapitre intitulé « De l'espace au territoire » a comme objectif de mettre la lumière sur les rapports entre l'espace et l'individu socialisé et de clarifier la notion complexe de territoire en abordant ses caractéristiques et sa double dimension matérielle et idéale. Cette dernière nous conduira à la notion de territorialité importante dans l'expression du lien territorial susceptible de créer l'action. Nous essayerons aussi à travers ce chapitre d'aborder le territoire dans une approche systémique susceptible de le rendre, malgré sa complexité, lisible et opératoire pour les besoins de la recherche.

Le deuxième chapitre viendra illustrer la notion théorique des représentations socio-spatiales qui est au cœur de la construction de la pensée sociale et ainsi du lien territorial. Nous reviendrons ainsi sur ses notions clés et nous essayerons de comprendre son mode de fonctionnement et ses fonctions tout en intégrant cette théorie du domaine de la psychologie sociale à notre problématique.

Dans le troisième chapitre nous aborderons le territoire par ses acteurs et leurs relations au cœur de la démarche du projet urbain tout en portant un intérêt particulier à la notion de « participation citoyenne » qui prépare un soubassement à la compréhension du jeu d'acteur et de la démocratie.

Dans la deuxième partie de ce travail nous aborderons notre cas d'étude en prenant comme point de départ le conflit autour du projet de la cimenterie.

Les objectifs que nous visons et la suite des événements nous ont imposé de traiter cette partie en trois chapitres :

Dans le premier chapitre nous retracerons chronologiquement les faits de l'évènement qui s'est déroulé pendant deux ans (juillet 2014 - juillet 2016) et nous reviendrons sur

les moments clés de l'histoire : de l'élaboration du projet jusqu'à son abrogation suite à la mobilisation citoyenne accrue. Ainsi, Nous visons à travers ce chapitre à comprendre les faits, à découvrir les acteurs impliqués, leurs logiques, leurs intérêts et leurs enjeux et plus particulièrement à suivre la société civile dans sa dynamique d'action.

La mobilisation citoyenne autour de ce projet a eu par la suite des impacts considérables sur la relation entre le citoyen et son territoire. C'est pourquoi nous rendons compte, dans le deuxième chapitre de ces répercussions et de leurs natures et cela en faisant part de nos observations sur les dynamiques sociales depuis l'annulation du projet soit le 11 juillet 2016 jusqu'en décembre 2017. Nous relèverons de la sorte les nouvelles attitudes de la société civile envers son territoire, les nouvelles solidarités et les relations entre les citoyens et leurs représentants officiels.

Le troisième chapitre va se présenter sous forme de bilan et de commentaires qui discutent l'ensemble des faits relatés dans les chapitres précédents. Il vise à apporter des éléments de réponse à notre problématique. Nous analyserons de la sorte les différentes logiques d'action présentes sur le territoire étudié et nous essayerons de déceler les obstacles ou les motivateurs de la participation citoyenne à travers le prisme des représentations. La démarche du projet urbain nous servira de base pour l'évaluation des dynamiques territoriales, le jeu d'acteur et la question de la gouvernance.

Méthodes et techniques d'analyse :

Pour retracer les faits, suivre la société civile dans sa dynamique et mettre en exergue les représentations du territoire nous nous basons sur deux sources principales qui constitueront notre corpus d'analyse :

- La presse, écrite ou audio-visuelle qui a rendu compte du conflit autour du projet de cimenterie.
- La page de l'association Ighzer N'thaga sur le réseau social facebook, puis le groupe intitulé Oued Taga/ Ighzer N'thaga (écrite en lettre arabe)également sur le même réseau.

Le choix de cette dernière source n'est pas gratuit car d'une part, ces espaces sur le réseau social facebook nous ont permis, à travers les traces de l'historique, de reconstituer les faits dans leurs chronologies et de nous procurer des renseignements précieux sur la structure interne de la société civile et les acteurs clés. Bien que cela ne nous a pas empêché de prendre contact avec certains organisateurs pour affirmer ou compléter nos informations. D'autre part, ces espaces de communication ont joué un

rôle considérable dans l'information des citoyens et leur sensibilisation à la mobilisation ainsi que dans la divulgation de la cause au niveau national. En outre, ça nous a permis de suivre les interactions et les préoccupations des habitants en temps réel et d'acquérir des discours authentiques qui pourront nous renseigner sur les représentations socio-spatiales que se font les citoyens de leur territoire.

Ainsi à côté de l'analyse du processus de l'élaboration du projet nous nous focaliserons sur le discours des citoyens émis lors de ces circonstances pour déceler les représentations territoriales, déjà présentes ou construites suite au projet en question, et voir leurs impacts sur la dynamique socio-spatiale. Pour cela nous utiliserons l'analyse thématique, une méthode de l'analyse de contenu, qui consiste à repérer les unités sémantiques qui constituent l'univers discursif de l'énoncé.¹ Néanmoins la notion de territoire est trop abstraite pour être abordée directement, par conséquent et pour des raisons d'intelligibilité, nous comptons l'aborder par le biais de ses composantes. Nous reprenons de la sorte l'approche systémique proposée par Alexandre Moine pour aborder le territoire à travers ses sous-systèmes². Notre grille d'analyse s'articule alors autour de ces deux sous-systèmes :

1- l'espace géographique : composé de l'espace naturel, l'espace anthropique et l'espace social.

2. les acteurs qui font le territoire : l'Etat, les collectivités territoriales, l'entreprise, la société civile.

C'est-à-dire, nous analyserons la façon dont l'individu citoyen nomme et décrit : son espace naturel, son espace produit et aménagé (le projet), son espace social, sa propre identité et sa relation avec les autres acteurs. Pour cela nous relèverons pour chacun de ces thèmes les idées significatives partagées par la majorité des habitants et cela en se basant sur la fréquence et la redondance de ces idées.

Après cette opération, nous allons déterminer la composante affective c'est-à-dire les jugements et les valeurs attribués à chaque composante et ainsi mettre en place des indices qui pourront nous permettre de comprendre les attitudes de ce groupe social envers son territoire et envers les autres acteurs du territoire et appréhender sa logique.

¹Lilian Negura, « L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales », *SociologieS* [En ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 22 octobre 2006, consulté le 06 juin 2017. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/993>

² Une explication détaillée de ce paradigme est exposée dans le chapitre premier de la première partie.

PREMIERE PARTIE : CONSTRUCTION DE L'OBJET DE RECHERCHE ET FONDEMENTS THEORIQUES.

Introduction de la première partie

Dans cette partie conceptuelle nous comptons relever les ambiguïtés autour des concepts clés de notre recherche, mettre en évidence la relation qu'ils entretiennent entre eux et constituer une armature susceptible d'appuyer nos questionnements.

Pour cela nous essayerons dans ce travail d'articuler plusieurs approches de plusieurs disciplines car le sujet abordé ne connaît pas de frontière disciplinaire dans son accomplissement, ce qui est d'ailleurs souvent le cas lorsqu'on cherche à étudier des faits en relation avec les comportements humains. Partant de ce constat, une approche pluridisciplinaire qui saura prendre en compte conjointement différentes approches théoriques capables d'appréhender l'ensemble des dimensions qui façonnent l'essence de notre pensée s'impose.

Ainsi, compte-tenu de la nature socio-spatiale de notre sujet nous commencerons par aborder dans le premier chapitre la relation homme-espace par le prisme de la notion « territoire ». Ce qui nous projette principalement dans le domaine de la géographie humaine et sociale et l'aménagement du territoire. Nous essayerons par-là d'élucider le concept de territoire dans sa construction et ses caractéristiques étant donné que la description de cette forme est une base pour étudier et comprendre les mécanismes des relations socio-spatiales.

La notion de territoire va d'elle-même initier les deux autres chapitres qui suivent et qui traitent successivement de la notion des représentations, très importante dans la construction des réalités qui nous entourent et ainsi dans la construction de nos relations au milieu dans lequel nous évoluons et aux autres. Autrement dit, nos pratiques et notre identité. Cette approche nous mènera vers la psychologie sociale initiatrice de ce concept. Puis nous nous intéresseront aux acteurs qui gèrent l'espace, le produisent l'aménagent et le modifie ainsi que les liens qu'ils entretiennent entre eux au cœur d'un projet urbain, en insistant particulièrement sur l'acteur « société civile » et son rôle dans la production et l'aménagement du territoire à travers l'évocation de la notion de « participation citoyenne » et ses conditions d'émergences.

CHAPITRE PREMIER : DE L'ESPACE AU TERRITOIRE

Introduction :

Existe-il une différence conceptuelle réelle et majeure entre l'espace (géographique, social) et le territoire ? Telle est la question posée par le géographe Di méo quand il aborde ce sujet. Répondre à cette question semble entrer dans un éternel débat philosophique autour de la notion d'espace. Ainsi, sans prétendre rendre compte de la complexité de ce concept il nous semble légitime d'introduire ce chapitre par un clin d'œil à cette notion afin de marquer le passage à celle de territoire et sûrement y revenir par la suite étant fondamentale dans la construction de cette dernière.

Parler de l'espace dit géographique c'est l'appréhender d'après Di Méo selon trois entrées :Le premier c'est l'espace kantien, Une sorte d'aptitude mentale innée à percevoir la forme en trois dimensions et à concevoir l'espace entant que contenant. Il exprime le rapport de l'individu avec le monde. C'est l'espace existentiel et subjectif. Le deuxième c'est l'espace cartésien, celui de l'étendue matérielle prise en dehors de la conscience humaine. Il s'appréhende selon ses quatre attributs génériques (l'échelle, la métrique, la substance et la configuration) c'est l'espace classique de la géographie. Enfin l'espace durkheimien qui aborde l'espace comme une réalité qui s'explique par des causes sociales. Il exprime un double produit matériel et idéal.

Nous pouvons dire à travers ces trois entrées que l'analyse spatiale sillonne entre les facultés mentales humaines, l'espace écologique et l'espace social. Trois éléments clés à la compréhension de toute réalité. Des éléments qui s'enchevêtrent et qui n'ont pas de sens l'un sans l'autre. Le concept de territoire vient justement jeterle pont entre ces trois entrées et les mettre dans un rapport interactif qui reflète des réalités de plus en plus complexes.

1. Le territoire un concept multidimensionnel :

Comme bien d'autres termes, « territoire » est devenu un mot-valise, un mot courant porteur de significations multiples selon son contexte d'utilisation, y compris dans le monde scientifique au sein d'une même discipline.

Issu du latin *territorium*, lui-même dérivé de *terra* « terre », le mot territoire est apparu dans la langue française au XIIIe siècle mais n'a vraiment été utilisé qu'à partir

du XVIII^e siècle¹ et a connu depuis, des acceptions qui se succèdent s'entrecoupent mais aussi se distinguent, passant par les significations les plus générales aux significations les plus complexes surtout au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle où l'on assiste à une forte consommation de ce concept par des disciplines de nature variées qui le prennent comme objet d'étude, le traitent et lui confectionne leurs propres significations d'où sa polysémie, sa complexité et parfois son ambiguïté. De ce fait, nous allons effectuer un petit survole sur les sens majeures que revête cette notion pour mieux la saisir et circonscrire son champ conceptuel.

1.1. Le territoire des éthologues :

Les premiers territoires apparus relèvent de l'éthologie (science du comportement des animaux, nommée au milieu du XIX^e siècle par Isidore Geoffroy Saint-Hilaire) et se définissent au sens commun comme :

Espace d'étendue variable dont un animal, un couple, un groupe interdit l'accès à ses congénères et parfois à d'autres espèces, pendant une période plus ou moins longue selon les activités qui y sont déployées. Territoire d'accouplement, de nidification, de parade, de reproduction, d'alimentation ; territoire alimentaire, individuel, collectif, permanent, temporaire. Le chant des oiseaux mâles est la plus connue des émissions acoustiques servant à la défense d'un territoire.²

Le mot territoire correspond donc au milieu écologique dans lequel vit un animal et se reproduit. Il paraît dans ce domaine comme constitutif de la vie même des animaux et des plantes. Sa circonscription n'est pas fixe mais mobile, élastique, variable au grès des saisons des heures des activités et des dangers et l'efficacité de sa protection met en jeu la pérennité de l'espèce.

1.2. Le territoire politique et juridique :

Un autre sens commun du mot territoire est celui de territoire administré qui renvoie à un « *Espace borné par des frontières, soumis à une autorité politique qui lui est propre, considéré en droit comme un élément constitutif de l'État et comme limite de compétence des gouvernants.* »³. Dans cette vision, est territoire, tout espace dépendant d'une entité politique (l'empire, l'état nation, les régions, les collectivités territoriales...). Il renvoie à des limites reconnues, à un pouvoir institutionnel exercé sur

¹Thierry Paquot, « Qu'est-ce qu'un territoire ? », *Vie sociale* 2011/2 (N° 2), p. 24. DOI 10.3917/vsoc.112.0023

²Centre national de ressources textuelles et lexicales (CNRTL), *TLFI lexicographie* [en ligne], France, créé en 2005, <http://www.cnrtl.fr/definition/territoire>, consulté le 5 août 2017.

³*Ibid.*

une portion terrestre, à des circonscriptions de zones dotées de même droit, à un découpage administratif, à la souveraineté et la propriété légale. Ceci induit, à la fois, l'identité et la nationalité des personnes qui en sont issues.

1.3. Le territoire des anthropologues :

Dans cette discipline le mot territoire prend plutôt une connotation individuelle et s'intéresse à la sphère personnelle de l'individu, son entité et ses relations avec l'environnement qui l'entoure. Ainsi, dans ce domaine, on vise à étudier les marqueurs individuels du territoire et les modes d'intrusion susceptibles où encore à expliquer les écarts entre deux territoires personnels ou personnalisés, selon les cultures. Ce dernier point est illustré dans le concept de « proxémie » d'Edward Hall qui observe de grandes différences entre les humains, dans leurs degrés d'excitation des sens, leurs orientations ou leurs manières d'occuper ou non un territoire et ainsi démontre que les individus font, culturellement, une expérience particulière du territoire et « *habitent des mondes sensoriels différents* »⁴.

1.4. Le territoire analysé par les géographes :

Pour les adeptes de cette discipline qui traite, dans sa globalité, du rapport de l'homme à son milieu physique, la notion « territoire » est une notion clé, même fétiche, qu'on retrouve, depuis les années 80, dans la majorité des discours portant sur l'espace géographique, ses composantes et ses fonctionnements. Elle est définie par la géographe Maryvonne Le Berre, « *comme la portion de la surface terrestre, appropriée par un groupe social pour assurer sa reproduction et la satisfaction de ses besoins vitaux. C'est une entité spatiale, le lieu de vie du groupe, indissociable de ce dernier* »⁵. Le territoire n'est donc pas un simple relief ou une donnée physique mais le résultat de l'action humaine sur cette base matérielle. L'espace et la société qui le peuple, l'utilise et le rythme, s'entrelacent et nouent des relations intimement proches. Des relations de pérennité, d'appropriations, d'identification et de pouvoir et crée de la sorte l'idée du territoire comme un produit culturelle, un espace pensé (perçu et représenté), dominé (qui suppose un enjeu de pouvoir) et désigné autrement dit, porte un nom qui le signifie, lui confère sa particularité et le distingue des autres.⁶

⁴ Edward Hall, *La dimension cachée*, Paris, Seuil, (trad. française) 1971 ; cité par Thierry Paquot, op.cit. p.28.

⁵ Maryvonne Le Berre, « Territoires », in Antoine Bailly, Robert Ferras, Denise Pumain (dir.), *Encyclopédie de géographie*, Paris, Economica, 1995 ; cité par Thierry Paquot, op.cit. p.27.

⁶ Lucien Bély (dir.) *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 1996 ; cité par Thierry Paquot, op.cit. p.24.

B. Debarbieux appuie et complète ces propos en définissant le territoire comme un « *agencement de ressources matérielles et symboliques capables de structurer les conditions pratiques de l'existence d'un individu ou d'un collectif social et d'informer en retour cet individu et ce collectif sur sa propre identité.* »⁷. Ici Debarbieux marque clairement la double construction matérielle et idéale du territoire. Autrement dit, le processus d'élaboration et de développement du territoire se fonde tant sur sa substance physique, sur des actions et des aménagements, que sur des imaginaires sociaux, des discours et des symboles. Ainsi, ces deux dimensions étant inséparablement liées, dialogiques et constitutives de toute action sociale, fondent et structurent l'existence humaine et collective, façonnent l'identité du groupe social et influencent sur le processus de construction du territoire.

Par ailleurs, certains auteurs accordent encore plus d'importance à la dimension symbolique, capitale pour eux dans le processus de construction comme Raffestin qui conçoit le territoire comme une « *Une réordination de l'espace dont l'ordre est à chercher dans les systèmes informationnels dont dispose l'homme en tant qu'il appartient à une culture. Le territoire peut être considéré comme de l'espace informé par la sémiotique* »⁸. Cette vision est appuyée par le géographe Hervé Gumuchian dans la définition qu'il donne du mot territoire :

Le territoire, lieu de médiation des activités humaines, se situe bien au-delà du seul rapport spatial, le territoire est certes un enjeu politique, économique et social, mais dans le même temps, il est imaginaire, idéologie et mythe. Les valeurs qui guident l'action des hommes s'inscrivent aussi dans leur territorialité.⁹

Ainsi, la prise en compte de la dimension idéale, symbolique, imaginaire voir même mythique du territoire permet de mieux comprendre le rapport de la société à son espace

⁷Bernard Debarbieux, « *imaginaire géographique* », 2003 ; cité par Hélène Velasco-Graciet, *Territoires, mobilités et sociétés : contradictions géographiques et enjeux pour la géographie* [en ligne], France, MSHA Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2009, p. 130, <http://academic.fimaktabati.dz/book/45003216>

⁸Claude Raffestin, « *Ecogenèse territoriale et territorialité* », dans : AURIAC F. BRUNET R. (Ed.). *Espaces, jeux et enjeux*. Paris : Fayard & Fondation Diderot, 1986. p. 175-185. (Nouvelle Encyclopédie des Sciences et des Techniques) <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:4419>

⁹ Hervé Gumuchian, *Représentations et aménagement du territoire*, Paris, Economica, 1991, p.143 ; cité dans Pierre Maurel, *Signes, Données et Représentations Spatiales : Des éléments de sens dans l'élaboration d'un projet de territoire intercommunal: Application au territoire de Thau* [en ligne], thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication, Université de Toulon, 2012, <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00744069>

et les facteurs qui orientent l'action, comme elle permet de suivre les dynamiques de territorialisation, déterritorialisation et reterritorialisation.

Il est intéressant aussi de citer la définition de Di Méo qui déclare que « *Sur le socle que dresse la réalité socioculturelle, le territoire témoigne d'une appropriation à la fois économique, idéologique, et politique (sociale donc) de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire, de leur singularité* ». ¹⁰Dès lors, le territoire est un produit socioculturel basé sur un rapport d'appropriation multidimensionnelle de l'espace. Une appropriation qui se forge, à travers le temps, les événements historiques vécus et la mémoire héritée, des sentiments d'appartenance et d'identité. Cette identité, apprise tant par les expériences physiques (individuelles et collectives) que par les différents discours qui la construisent et la développent, n'a de sens que dans la construction d'une altérité. En effet l'intelligibilité de soi et du groupe se fonde toujours dans un rapport différentiel et oppositif au « reste du monde » et c'est dans le cadre des échanges violents ou pacifiques avec « l'autre » que l'identité du groupe se fortifie. Dans ce sens le territoire apparaît comme « *une forme spatiale de la société qui permet de réduire les distances à l'intérieur et d'établir une distance infinie avec l'extérieur, par-delà les frontières* » ¹¹.

Il est aussi nécessaire dans ce contexte d'accorder de l'importance au facteur « temps » dans la construction d'une identité ou d'un sentiment d'appartenance à un territoire. M. Marié dit à ce sujet que : « *L'espace a besoin de l'épaisseur du temps, de répétitions silencieuses, de maturations lentes, du travail de l'imaginaire et de la norme pour exister comme territoire.* » ¹²Donc le temps aide à créer le territoire, à l'épanouir et à lui faire acquérir une forte charge symbolique qui le rend porteur des valeurs de la communauté qui le constitue et assure sa reproduction et sa continuité à travers l'héritage et la mémoire.

A partir de cette série de caractéristiques territoriales il serait judicieux de s'interroger maintenant sur la configuration spatiale du territoire s'il y en a. Effectivement, est-ce une notion purement abstraite qui n'est présente que dans la conscience humaine ou bien serait-elle assez tangible pour être repérée dans la réalité

¹⁰Guy Di Méo, « De l'espace aux territoires : éléments pour une archéologie des concepts fondamentaux de la géographie. », *L'information géographique*, volume 62, n°3, 1998. pp. 99-110; doi : 10.3406/ingeo.1998.2586

¹¹Denis Retaillé, *Le monde du géographe*, Paris, Éditions des Presses de Sciences Politiques, 1997 ; cité par Hélène Velasco-Graciet, op. cit., p.131.

¹²Marie M, « Territorialité de la vie quotidienne », *Géopoint*, n° 82, 1982, p. 221-223 ; cité par Hélène Velasco-Graciet, op. cit., p.135.

objective ? À-t-elle une configuration spatiale ? Et à quelle échelle pouvons-nous parler de territoire ?

A vrai dire la réponse à ces questions est double car le territoire a une configuration spatiale multiple qui peut être matérielle ou immatérielle. Ainsi, il peut se présenter comme une entité bien délimitée en tant qu'un lieu d'exercice de pouvoir (une propriété), une entité constituée selon un emboîtement d'échelles. Ou encore une entité configurée en réseaux (sociétés nomades). Di méo précise dans ce sens que « *Le territoire de la géographie reste résolument ouvert, prêt à épouser toutes les combinaisons spatiales que tissent les collectivités humaines dans les limites de l'étendue terrestre, comme dans celles de l'expérience individuelle* »¹³. Par conséquent, définir une hiérarchie rigide des échelles du territoire lui ôtera ce caractère ouvert et élastique c'est pourquoi G. Di Méo, préfère le qualifier de multiscalaire et déclare que « *le territoire est par nature multiscalaire, se repère à différentes échelles : du champ de la localité à l'aire de l'État-Nation, ou à celle des entités plurinationales* »¹⁴ Ce qui signifie qu'il y aurait des territoires partout et à tous niveaux d'échelles ! Cela peut s'expliquer par la subjectivité des niveaux scalaires. A ce propos J. Lévy dit :

[Qu'] en prenant en compte toutes les réalités, on devra reconnaître comme borne inférieure des unités élémentaires (actant, acte, relation, etc.) et comme borne supérieure le Monde, en admettant que s'il n'y a qu'un seul Monde, il y a de nombreuses réalités qui peuvent constituer l'objet séparable entrant dans la composition de configurations [...]¹⁵

Ce caractère subjectif des niveaux scalaires qui fait référence aux expériences individuelles nous projette vers une infinité de territoire. Néanmoins ces mêmes territoires subjectifs ne sont pas isolés mais s'insèrent dans un groupe social qui les influence et les oriente à travers l'apprentissage des codes sociaux qui pour garantir la pérennité du groupe font primer le social sur l'individuel. De la sorte, le territoire devient conventionnel, il ne peut exister qu'à travers un accord implicite ou explicite, accepté ou imposé, entre les membres d'une communauté qui le reconnaissent

¹³Guy Di Méo, 2001, *Géographie sociale et territoires*. Paris, Nathan, p.38; cité parHélèneVelasco-Graciet, op. cit., p.132.

¹⁴*Ibid.*

¹⁵ Lévy Jacques, 2003 (a), « Échelle », p. 284-288; cité parHélèneVelasco-Graciet, op. cit., p.132.

et participent à son développement. Il est dans ce cas l'aboutissement d'un processus de mise en norme sociale et joue le rôle de « *médiateur des relations sociales* »¹⁶.

Ainsi, qu'il soit réduit à sa plus petite échelle ou qu'il s'étend à la plus grande, qu'il soit continue ou discontinue, qu'il soit matériel ou immatériel, qu'il soit rigide (limites administratives) ou flexible (social) ce qui importe c'est la cohérence sociale accordée à ce territoire. Cette cohérence se manifeste dans sa possession d'une fonction sociale.

1.5. Le territoire traité par les aménagistes et urbanistes :

Le mot territoire dans ce domaine se manifeste le plus souvent en duo avec le mot « aménagement » dans l'expression, essentiellement politique et technique, « aménagement du territoire » il est ainsi « état d'intervention publique »¹⁷.

C'est dans cette logique d'intervention humaine sur le sol que Corboz déclare que « *le territoire fait l'objet d'une construction. C'est une sorte d'artefact. Dès lors, il constitue également un produit.* »¹⁸. Et ajoute que ces interventions, productrices du territoire, sont supposées être cohérentes et doivent viser, dans le groupe social qui les décide et les exécute, l'idée d'un perfectionnement continu des résultats, où tout serait lié (répartition plus judicieuse des biens et des services, gestion plus adéquate, innovation dans les institutions). Par conséquent, « le territoire est un projet. ».

Seulement, selon ce même auteur, le territoire, étant un projet, ne pourrait se réduire au quantitatif. Car à côté de son aspect matériel, qui peut s'exprimer avec des termes statistiques (étendue, altitude, statistique, production brute, infrastructure etc.), il met aussi en œuvre diverses intentions, mythiques ou politiques issu d'un vécu collectif et ainsi d'un imaginaire social et culturel. Cela signifie que le territoire n'est pas objectif car « *il est sémantisé. Il est « discourable ». Il porte un nom. Des projections de toute nature s'attachent à lui, qui le transforment en un sujet.* ». De ce fait, un territoire est toujours unique et sans cesse remodelé car il intègre un nombre considérable de facteurs, dont l'équilibre varie de cas en cas et dont l'histoire mixe l'assortiment. Il est donc le produit de plusieurs processus ayant chacun sa temporalité et sa ou ses représentations. Il note aussi que « *Les habitants d'un territoire ne cessent de raturer et de récrire le vieux grimoire des sols* », car prévient-t-il

¹⁶Hélène Velasco-Graciet, *Territoires, mobilités et sociétés : contradictions géographiques et enjeux pour la géographie* [en ligne], France, MSHA Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2009, p. 133 ; <http://academic.fimaktabati.dz/book/45003216>

¹⁷Thierry Paquot, op. cit., p.29.

¹⁸André Corboz, « Le territoire comme palimpseste », *Diogène*, n° 121, janvier-mars, 1983, p. 14-35.

Le territoire, n'est pas un emballage perdu ni un produit de consommation qui se remplace. Chacun est unique, d'où la nécessité de "recycler", de gratter une fois encore (mais si possible avec le plus grand soin) le vieux texte que les hommes ont inscrit sur l'irremplaçable matériau des sols, afin d'en déposer un nouveau, qui réponde aux nécessités d'aujourd'hui avant d'être abrogé à son tour.

Ainsi, pour lui, le territoire est une sorte de mille-feuille, chacune témoignant d'un épisode de la longue histoire chahutée de ce couple, Homme/Nature, dont le mariage exprime parfois l'amour, parfois la raison.

Nous retrouvons cette même idée dans le travail d'Alberto Magnaghi, qui postule que le territoire est le fruit de l'union amoureuse de la nature et de la culture. Pour lui :

Le territoire est une œuvre d'art : peut-être la plus noble, la plus collective que l'humanité n'ait jamais réalisée. Contrairement à la plupart des œuvres techniques ou artistiques (qu'il s'agisse de peinture, de sculpture ou d'architecture) issues du façonnement par l'homme de matériaux inanimés, le territoire est le produit d'un dialogue poursuivi entre des entités vivantes, l'homme et la nature, dans la longue durée de l'histoire. Le territoire est le fruit d'un acte amoureux il naît de la fécondation de la nature par la culture. En tant que néo-écosystème, il est doté d'un cycle de vie : il est soigné et entretenu, il atteint sa maturité spécifique, il est menacé par le vieillissement et la mort. Mais susceptible de renaître, il revêt un caractère, une personnalité, une identité affirmée dans les traits du paysage.¹⁹

Néanmoins cet écosystème devenu de plus en plus fragile est menacé dans sa diversité par la mondialisation et le déploiement de la technologie qui le déterritorialise et l'immatérialise au nom de la seule rentabilité comptable et qui le transforme en une sorte de plateau-technique, sur lequel viennent se brancher les services, les entreprises, les logements, les équipements, etc. Pour contrer cette tendance Magnaghi propose le « projet local » comme seule issue susceptible de dynamiser le territoire et le mouvoir en un « écosystème territorial », qui porte les villes et les transforme, selon ses termes, en « bio-région », il associe ainsi l'autogestion, la démocratie participative, l'auto-soutenabilité (produire et consommer localement et écologiquement) et la territorialité. Ce « projet local » ne correspond pas à un repli stratégique sur une portion d'un pays, mais à une « globalisation par le bas », qui ne brade pas le local au nom d'un impératif

¹⁹Alberto Magnaghi, traduit par Marilène Raiola et Amelie Petita, *Le projet local* [en ligne], Sprimont, Belgique, Mardaga, 2003, p.7.https://books.google.dz/books/about/Le_projet_local.html

économique dicté d'ailleurs, et assure à chaque citoyen la possibilité d'expérimenter une utopie concrète.

2. Le territoire comme système :

Comme nous venons de le voir, le territoire est un concept qui résulte de l'emboîtement de plusieurs dimensions à plusieurs échelles et qui a le caractère d'être à la fois matériel et idéal, élastique et rigide, subjectif et objectif. Ceci témoigne de l'infinité des possibilités de construction d'un territoire et par conséquent de sa richesse mais aussi de sa complexité. Effectivement, les sciences humaines et sociales se trouvent parfois perplexes quand il s'agit de traiter scientifiquement un tel concept. Ainsi, de cette complexité qui meurt vers une complication d'approche, le territoire se propose d'être abordé dans une perspective systémique.

2.1. Qu'est-ce qu'un système ?

Un système est un ensemble d'éléments interagissant entre eux selon certains principes ou règles. Il considère le fonctionnement de l'ensemble des éléments du système comme une totalité. Il peut être ouvert, fermé, ou isolé selon son degré d'interaction avec son environnement.

La notion de système mobilise quatre concepts fondamentaux, la globalité, l'interaction, l'organisation et la complexité²⁰ :

La globalité : Un système ne peut se réduire à la somme de l'ensemble de ses éléments. Le tout est plus que la somme de ses parties. Cela s'explique par le phénomène « d'émergence » où au niveau global apparaissent des propriétés non déductibles des propriétés élémentaires.

L'interaction : Ce concept souligne l'idée de causalités non linéaires entre les éléments du système mais interactionnelles. C'est le feed-back.

L'organisation : Elle traduit l'agencement d'une totalité selon la distribution de ses éléments en niveaux hiérarchiques ou en réseaux. Selon le degré et le mode d'organisation, une totalité n'aura pas les mêmes propriétés. Ainsi, les propriétés de la totalité dépendent non seulement des propriétés de ses éléments mais également de la nature des relations qu'ils entretiennent. Ce processus d'organisation forme une structure.

La complexité : la complexité d'un système est liée non seulement à la multiplicité des composants et à la diversité de leurs interrelations (concept d'organisation), mais

²⁰ Pierre Maurel, op. cit., p.61

également aux phénomènes d'émergence (concept de globalité) et enfin à l'incertitude de son environnement. Pour Joël de Rosnay :

Un système complexe se caractérise d'abord par le nombre d'éléments qui le constituent (...) ensuite par la nature des interactions entre ces éléments, le nombre et la variété des liaisons qui relient ces éléments entre eux (...) et par la dynamique non linéaire de son développement, c'est-à-dire les accélérations, les inhibitions, les oscillations difficilement prédictibles.²¹

La complexité rend donc le comportement global du système **difficilement prévisible** et donc porteur d'**incertitudes**, surtout si l'observation et l'analyse se limitent aux composants et interactions élémentaires.

Ce concept de complexité est fondamental et de plus en plus prégnant dans le champ de l'aménagement territorial car l'un des enjeux de la planification stratégique territoriale est de tenter, au sein des infinités des facteurs, d'être visionnaire et réduire l'incertitude liée à la complexité en imaginant les évolutions possibles du système compte-tenu de son environnement.

2.2. Le paradigme systémique d'Alexandre Moine :

Afin de rendre le concept de territoire en premier lieu intelligible puis opératoire, Alexandre Moine propose une approche qui aborde le concept dans une perspective systémique moderne, il l'assimile ainsi à un système au sein duquel différents acteurs interagissent en relation avec l'espace géographique et lui définit trois entrées :

La première part du concept d'appropriation, bien sûr, dans un cadre dialogique entre l'homme et son espace. La deuxième accède au territoire par le biais des représentations que se font les individus de leurs interrelations socio-spatiales et la troisième se focalise sur les acteurs qui animent le territoire.

L'enthousiasme que nous portons envers cette approche est dû non seulement à son apparente globalité mais aussi parce qu'elle conçoit l'ensemble des entrées citées comme des sous-systèmes en permanente interaction évoluant dans le temps au sein d'une boucle ininterrompue fondée sur des principes de construction-déconstruction.

Ici, les relations sont nombreuses, elles se créent, évoluent et disparaissent sans cesse selon des principes de « *ductilité* » (Un système fonctionne malgré la disparition de

²¹ Joël de Rosnay, 1995; cité dans Pierre Maurel, op. cit., p.62.

certaines relations), et de « *labilité* » (des relations apparaissent et disparaissent sans cesse)²².

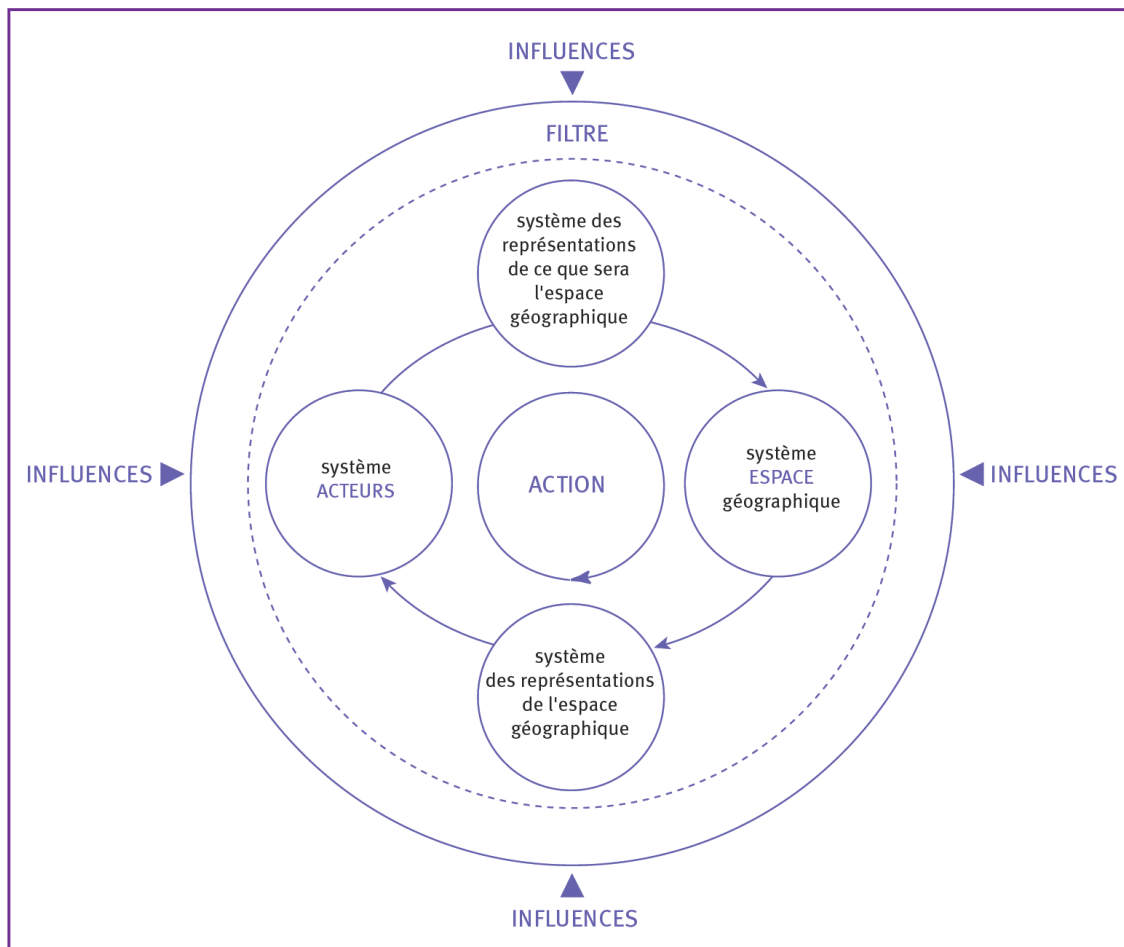


Figure 2 : La boucle de rétroaction qui anime les territoires selon Alexandre Moine tiré de Alexandre Moine, « Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie », 2006

Ainsi, comme un système, le territoire est une construction intellectuelle, mouvante, évolutive et floue. Il s'agit d'un tout, composé de sous-systèmes, d'éléments, et surtout de relations multiples exprimés sous forme de boucle de rétroaction positive ou négative qui évoluent dans le temps²³. Cette boucle de rétroaction lie deux sous-systèmes essentiels celui de l'espace géographique (sur lequel nous allons nous attarder plus tard) et celui du système social (acteurs qui maintiennent le système territoire en équilibre). Chose évidente car le spatial et le social sont constitutivement liés. C.

²²Alexandre Moine, « Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie », *L'Espace géographique*, 2006/2 (Tome 35), p. 115-132. DOI 10.3917/eg.352.0115

²³ Ibid.

Chivallon emploie à ce propos le terme de « *circularité* » pour décrire la nature du rapport entre les deux domaines :

L'espace rend possible l'existence d'un projet social ; la sociabilité découle de sa continuelle extériorité, etc. Dans ce double mouvement, on se trouve dans l'incapacité de dire qui de l'un est le premier et détermine l'autre : l'espace et le social sont bien comme l'avait dit P. Amphoux, "co-produits", "co-présents", "co-évolutifs". Dans l'un et dans l'autre, on découvre de l'instituant et de l'institué.²⁴

Ce rapport dialogique et cet aller-retour entre l'homme et l'espace exprime bien cette rétroaction qui fait du territoire un système.

Pour mieux comprendre le fonctionnement de ce système, une connaissance approfondie de chaque sous-système qui le compose s'oblige.

2.2.1. Le sous-système de l'espace géographique (l'appropriation) :

Le concept d'espace géographique est un concept logique qui fait référence dans son acception la plus banale au géosystème au sein duquel évoluent les hommes, autrement dit à l'espace physique de la vie sur terre dont il est à la fois source et obstacle.

Cet espace physique occupé par les hommes fait l'objet de concurrence car sur « l'échiquier spatial »²⁵ l'enjeu d'appropriation va de pair avec l'enjeu de pouvoir. C'est pourquoi la première façon, qui est d'ailleurs la plus lisible et la plus opérationnelle, de concevoir l'appropriation est l'espace clairement délimité, administré contrôlé et géré par un pouvoir politique. L'espace géographique est dans ce cas enfermé dans les différentes limites construites par l'Etat qui contrôle, maintient son intégrité et exerce son autorité. De là se dégage un espace qualifié d'institutionnel.

Or, l'espace géographique est beaucoup plus que cela car il désigne aussi l'espace organisé par la société. Il est « *l'association interactive de la nature et des réalisations humaines telles qu'elles se traduisent par une occupation-production [il serait lui-même] un produit socio-économique hérité de l'histoire et ouvert sur le changement social* »²⁶ Il résulte alors du travail perpétuel des hommes sur la terre. C'est l'espace aménagé qualifié d'espace anthropique ou espace produit.

²⁴ Chivallon c., 2000, « D'un espace appelant forcément les sciences sociales pour les comprendre », p. 299-317, in Lévy, J. et Lussault, M., p. 313 ; cité par Hélène Velasco-Graciet, op. cit., p. 139.

²⁵ Guy Di Méo, « Une géographie sociale », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Les 20 ans de Cybergeo, mis en ligne le 18 août 2016, consulté le 15 janvier 2017. URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/27761>

²⁶ Di Méo Guy, « Les formations socio-spatiales ou la dimension infra-régionale en géographie », *Annales de Géographie*, t. 94, n°526, 1985. pp. 661-689; doi : <https://doi.org/10.3406/geo.1985.20352>

Il n'est pourtant ni un strict espace produit ni un strict espace support dans la mesure où l'action comme la conscience humaine intègre en permanence un faisceau de données qui contribuent à infléchir les choix d'action personnels et sociaux ou mieux les fixer. Nous reprenons ici l'exemple de Di Méo qui dit que le paysage, naturel soit il (montagne, plaine...) ou urbain, fournit aux individus comme aux communautés des cadres culturels, des références mythiques ou symboliques. Il participe à façonner leurs systèmes de valeurs leur idéologie.²⁷ Ainsi, le fait que l'espace naturel ou produit donne naissance à un système fort riche de représentations psychologiques et sociales mène à considérer l'espace géographique non seulement « *comme la somme des espaces objectifs mais comme un espace pratiqué perçu et représenté par les hommes et les groupes sociaux.* »²⁸ Ce qui nous projette vers le sous-système des représentations mais aussi vers les concepts d'espace perçu, représenté, d'espace social et aussi d'espace vécu qu'il faut élucider :

2.2.1.1. L'espace produit : Selon Di Méo²⁹ l'espace produit est le résultat de l'action de la société sur son environnement. Ce produit social économique et spatial, dont l'efficacité assure la plus ou moins longue pérennité au groupe social, suit généralement un processus lent conditionné par des circonstances, plus ou moins aléatoires, complémentaires ou des fois même contradictoires. Ainsi, les facteurs idéologiques et culturels, les événements politiques, les conditions économiques, le degré de développement technique et les rapports sociaux façonnent des espaces qui se traduisent dans les paysages, les territoires (au sens de la localité, de la région, de la nation, etc.), les voies de communication terrestres construites, les lignes maritimes ou aériennes (bien qu'immatérielles), les voies d'eau canalisées, les champs, les constructions les usines ou même les milieux naturels conservés et entretenus.

2.2.1.2. L'espace perçu et l'espace représenté

Pour s'inscrire dans l'espace et pouvoir le modeler, les sociétés commencent d'abord par le signifier et le représenter mentalement en fonctions de leurs croyances. D'ailleurs, les formulations des phénoménologues attestent qu'il n'existe pas d'espace

²⁷ Guy Di Méo, « Objectivation et représentation des formations socio-spatiales : de l'acteur au territoire », *Annales de Géographie*, t. 96, n°537, 1987. pp. 564-594 ; doi : <https://doi.org/10.3406/geo.1987.20629>

²⁸ Armant Frémont et al. *Sens et non-sens d'espace*, Paris, Masson, 1984 ; cité dans Guy Di Méo, « Objectivation et représentation des formations socio-spatiales : de l'acteur au territoire »

²⁹ Guy Di Méo, « De l'espace aux territoires : éléments pour une archéologie des concepts fondamentaux de la géographie », *L'information géographique*, volume 62, n°3, 1998. p. 99-110 ; doi : [10.3406/ingeo.1998.2586](https://doi.org/10.3406/ingeo.1998.2586)

géographique en dehors de la conscience. Ainsi, l'espace représenté reflète les caractéristiques mentales de l'esprit humain où il se forme, accompagné de marques des codes culturels et des idéologies propres aux groupes sociaux, il est donc chargé de valeurs³⁰

Le concept d'espace représenté se construit alors en intégrant le patrimoine idéologique (individuel et collectif) des individus qui le fabriquent, ce qui explique la divergence d'interprétation des phénomènes et des rapports spatiaux d'un groupe à un autre ou encore au sein du même groupe. Cela donne de la dynamique de la richesse et de la complexité ce qui nous écarte de la tentation d'objectiver et de qualifier sans nuance et sans précaution la réalité géographique.

2.2.1.3. L'espace vécu : à ne pas confondre avec la notion d'espace de vie qui elle, se matérialise pour chaque individu dans l'aire de ses pratiques spatiales quotidiennes. C'est-à-dire les lieux autour desquels se cristallise son existence individuelle : le logis, le cadre de travail, les espaces de loisir, de promenade, de rencontre et leurs parcours. Cette espace d'usage rend compte d'une expérience concrète des lieux, indispensable à la construction du rapport qui se tisse entre la société et son espace³¹

Toutefois, l'espace de vie n'échappe pas aux représentations. Autrement dit, Il ne revêt de sens qu'en relation avec l'image qu'il se donne du concret à travers la cognition et les caractéristiques socioculturelles du groupe social. Ainsi, l'espace concret des habitudes reconstruit, déformé et imprégné par la psyché et l'information sociale, devient un espace vécu chargé d'images, d'idées, de souvenirs, de rêves et des normes qui habitent chacun. (Gilbert, 1986). Il naît, selon Anne Gilbert, de la « *conceptualisation du rapport de représentation à une réalité (spatiale) qui fait partie des pratiques quotidiennes* ». Il « *s'élargit ou se rétrécit à la mesure des âges, des sexes, des classes sociales, des possibilités de déplacement, de la nature même de l'espace* »³²

En résumer, l'espace vécu s'esquisse selon A. Frémont³³ comme un espace global et total avec trois dimensions emboîtées : « *l'ensemble des lieux fréquentés par l'individu* », c'est-à-dire l'espace de vie; « *les interrelations sociales qui s'y nouent* » (l'espace social);

³⁰ Anne Gilbert, 1986, « L'idéologie spatiale : conceptualisation, mise en forme et portée pour la géographie », *L'Espace géographique*, n° 1, p. 57- 66 ; cité dans Guy Di Méo, « De l'espace au territoire »

³¹ David Ley, 1983, *A social geography of the city*. New York : Harper & Row; cite dans Guy Di Méo, « De l'espace au territoire »

³² Pierre Dias, *Les représentations spatiales de la ville et les mobilités quotidiennes au prisme des positions sociales : Une approche socio-cognitive des ségrégations socio-spatiales*. Psychologie. Université de Strasbourg, 2016. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01354367>

³³ Armant Frémont et al. Op. cit.

« les valeurs psychologiques qui y sont projetées et perçues » c'est-à-dire l'imaginaire spatial, psychologique, poétique, social et culturel que nourrissent pour chacun de nous les lieux. Ces trois dimensions se retrouvent dans l'outil conceptuel de « métastructure spatiale »³⁴ proposé par Di Méo qui se présente comme l'ensemble des structures, souples et labiles, tant sociales que spatiales, qui rattachent chaque individu à son milieu territorial. Et qui indique qu'il existe un système régulateur, d'origine sociale ou socio-territoriale, mais aussi psychologique, forgeant pour chacun l'unité de son espace vécu. Cela nous met sur le chemin de la territorialité.

2.2.1.4. L'espace social

Même si le concept d'espace social est adopté largement par les géographes, les sociologues et les anthropologues, son acception n'est pas pour autant commune.

En effet, les géographes lui revêtent une signification plutôt sociale et collective en le faisant correspondre à l'imbrication des lieux et des rapports sociaux³⁵

De façon palpable, il peut s'agir d'une étendue compacte et continue, d'éléments ou d'aires dispersées, organisées ou non en réseau. Mais à cette définition manque la dimension psychologique et imaginative.

Les sociologues quant à eux confèrent à cette notion un rôle modeste dans l'explication des phénomènes sociaux, car suivant la tradition de la morphologie sociale développée par Emile Durkheim et Marcel Mauss « *les comportements sociaux ne dépendent pas des espaces dans lesquels ils se déroulent, mais des formes d'organisation de la société qui les engendrent.* »³⁶.

Les anthropologues et certains sociologues en revanche, l'utilisent comme l'un des facteurs explicatifs des phénomènes de sociétés qu'ils étudient. Il est considéré par Condominas³⁷

Comme l'articulation centrale, le pivot des grands systèmes de relations propres à chaque groupe localisé ; à savoir les systèmes écologique, économique, religieux et politique. Il montre que la conception du monde de chaque société, l'espace de ses mythes en particulier, s'inscrit dans son espace social.

L'auteur de « L'agir communicationnel » (1987) conçoit en effet une totalité socio-spatiale riche de trois composantes confondues : le « monde objectif » à dominante

³⁴ Guy Di Méo, « De l'espace au territoire », p.106.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ *Ibid.* p.107

³⁷ George Condominas, *L'espace social à propos de l'Asie du Sud-Est*. Paris : Flammarion, 1980 ; cité dans Guy Di Méo, « De l'espace au territoire », p.107.

d'éléments concrets et matériels définissant des « entités sur lesquelles des énoncés vrais sont possibles » ; le « monde social », c'est-à-dire « l'ensemble des relations interpersonnelles fondées sur des règles légitimes » dans lequel l'on retrouve trait pour trait le concept d'espace social ; le « monde subjectif » formé des événements vécus. La consubstantialité de ces trois registres nous paraît essentielle. Cela renforce l'idée de l'importance de la fusion dialectique des mondes concrets, matériels, et des représentations qu'ils induisent, mais aussi des valeurs plus globales qui les gouvernent à la surface de la terre, au sein d'ensembles socio-spatiaux singuliers et repérables, identifiables.

2.2.2. Le sous-système des représentations :

Dans la définition qu'il donne, C. Raffestin conçoit le territoire comme « *une réordination de l'espace [. . .] Il peut être considéré comme de l'espace informé par la sémiosphère* »³⁸ C'est à dire par l'ensemble des signes socioculturels qui caractérisent une société. Et il ajoute que les processus d'organisation territoriale doivent s'analyser, à deux niveaux : celui qui résulte de l'action des sociétés (l'espace géographique), et celui qui résulte des systèmes de représentation à travers le vécu, le perçu, et les multiples filtres qui nuancent la perception que l'on a d'un paysage, d'une organisation spatiale, de notre voisin et tout ce qui nous entoure. Car comme le précise G. Di Méo « *le territoire est souvent abstrait, idéal, vécu et ressenti plus que visuellement repéré* »³⁹.

Pour Moine ce sous système est :

L'ensemble de filtres (individuel, idéologique, sociétal) qui influence les acteurs dans leurs prises de décisions et les individus dans l'ensemble de leurs choix, selon deux temps : lors de l'observation de ce qu'est l'espace géographique ; lors de la projection de ce que sera l'espace géographique après le choix d'une action⁴⁰

2.2.3. Le sous-système des acteurs :

Nous ne pouvons évoquer la notion d'espace ou celle des représentations comme des sous-systèmes qui entrent dans la construction du territoire sans évoquer l'homme sans qui rien ne serait concevable rien ne serait possible. En effet, le territoire et l'espace n'ont pas de sens en eux-mêmes ils ne peuvent exister qu'à travers la conscience

³⁸Claude Raffestin, op. cit., p.177.

³⁹Guy Di Méo, « De l'espace au territoire », p.110.

⁴⁰Alexandre Moine, op. cit., p.121.

humaine qui les décompose, les simplifie, les recompose et leur attribut des significations et donc des représentations susceptibles de maintenir le lien social. D'autant plus que sans la présence humaine collectif et ses activités sur le support physique du territoire il n'y aurait ni espace produit ni espace social ni enjeux ni même territoire car comme le dit Debarbieux « *le monde est institué par les individus en fonction de leurs actions et de leurs intentions* »⁴¹. C'est pourquoi il nous semble que cette troisième entrée du territoire par les acteurs c'est-à-dire par ceux qui se lient qui décident, perçoivent, s'entre-perçoivent, s'opposent, s'allient, imposent et finalement aménagent est fondamentale pour parler du territoire.

Or, même si nous partons du fait que chaque individu est acteur dans son territoire car il entretient des relations subjectifs ou sociales avec son environnement, nous ne pouvons prendre en compte tous les acteurs de ce troisième sous-système. C'est pourquoi il serait plus judicieux de les regrouper en catégories. Alexandre Moine en privilégie cinq qui pour lui se sont partiellement isolés les uns des autres et qu'il faudrait réunir au sein de l'action territoriale :

- **L'État**, qui influence par ses politiques à la fois les collectivités territoriales, la société civile et les citoyens ;
- **Les collectivités territoriales**, au sein desquelles s'exprime le monde politique, à une échelle régionale et locale ;
- **La société civile**, et ses multiples groupes, lorsqu'ils souhaitent modifier leur environnement ;
- **Les intercommunalités**, qui sont en position intermédiaire entre l'échelon communal et les échelons supérieurs ;
- **Les entreprises**, dont le développement amène à saisir les opportunités qui s'offrent à elles, notamment vis-à-vis de l'espace géographique au sein duquel elles évoluent.

Ces acteurs qui agissent sur l'espace et le modifie sont amenés à travailler ensemble autour des questions sur les modes de production territoriales chacun dans sa logique et pour ses propres enjeux mais en visant l'intérêt général. Nous nous projetons ainsi dans « *un concours d'acteurs ancrés dans un espace géographique délimité (même si la frontière du territoire peut être floue et provisoire) qui vise à identifier puis tenter de*

⁴¹Bernard Debarbieux, « L'exploration des mondes intérieurs ». *KNAFOU R.* (dir.). *Géographie, état des lieux*. Paris : Belin, coll. «Mappemonde », 1999, p. 371-384 ; cité dans Alexandre Moine, op. cit., p.119.

résoudre un problème productif jugé ou ressenti comme partagé par ces acteurs»⁴². Le niveau d’articulation et le degré d’harmonie entre les acteurs du territoire conditionne le développement territorial au plan local. C’est pourquoi un mode de gouvernance efficace doit être mis en place

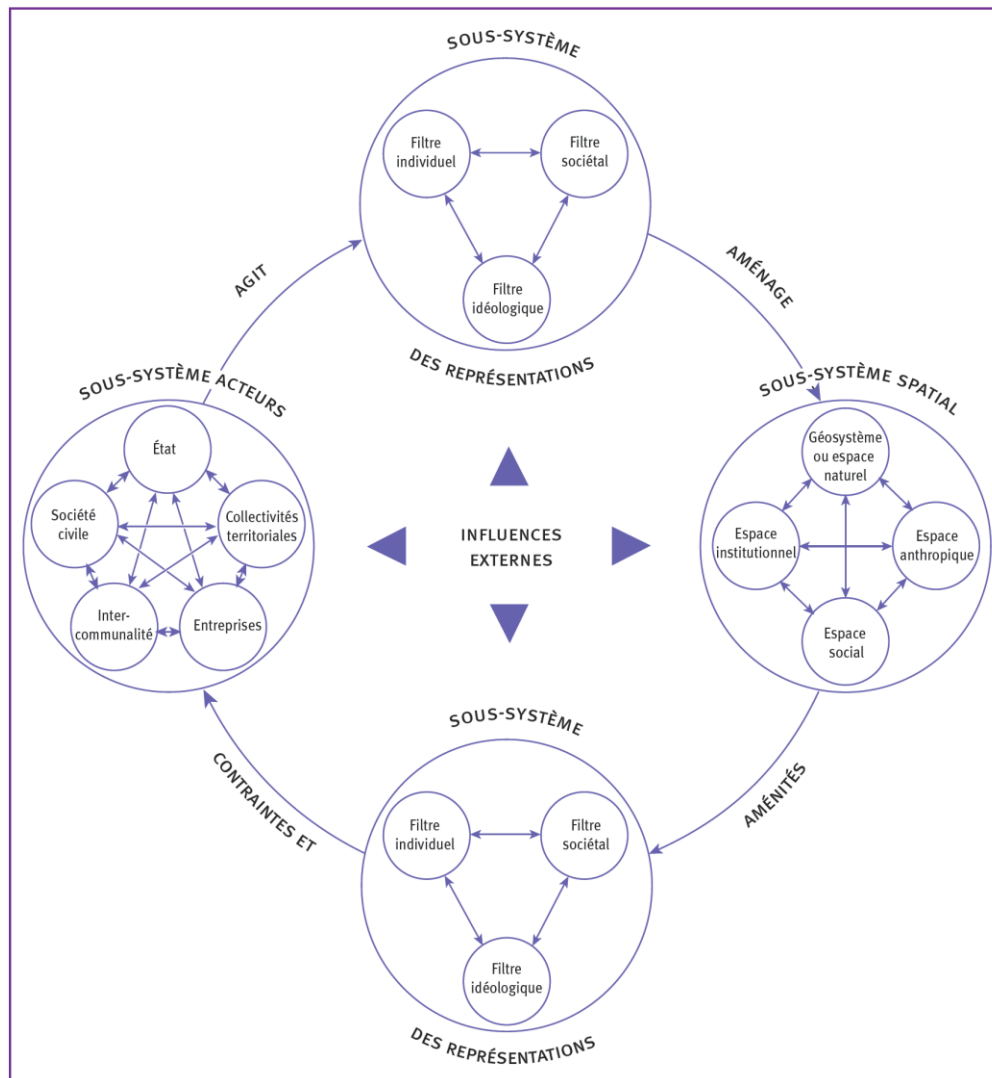


Figure 2 : Les sous-systèmes du territoire selon Alexandre Moine tiré de Alexandre Moine, « Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie », 2006

3. Territoire vécu et territorialité :

Aborder le territoire dans sa complexité entant que système nous a montré qu’il est le produit d’une multitude de relations qui reflètent un territoire vécu. Ce dernier relève de l’attachement identitaire des acteurs à leur territoire. Le territoire vécu repose ainsi sur

⁴²Pierre Campagne et Bernard Pecqueur, *Le développement territorial : Une réponse émergente à la mondialisation*, Paris, Charles Léopold Mayer, 2014, p.47.

une conscience d'identité locale car le monde vécu fait appel à une construction symbolique du rapport à soi et aux autres enracinée dans un espace local.⁴³

Parler de ces rapports dans leurs dynamiques nous mène à évoquer la notion de territorialité. Une notion relativement nouvelle qui désigne les liens que l'individu tisse avec un territoire donné. Claude Raffestin, l'un des pionniers de ce concept, dit justement qu'il ne s'agit pas d'un simple concept mais « *d'un paradigme qui exprime une relation complexe entre un groupe humain et son environnement* »⁴⁴

L'environnement ici est désigné comme les propriétés de l'enveloppe spatio-temporelle qui conditionnent les comportements dans un contexte donné.

Par ailleurs, ces liens entre l'homme et son espace ne sont pas neutres mais sont chargés d'affectivité, de symboles et de représentations et confèrent de la sorte un sens à l'espace et donc une certaine valeur et un attachement au territoire. Plus encore, ce rapport au territoire plein de sens est central dans la construction de l'identité, tant individuelle que collective et aussi de l'altérité.

Ainsi, pour Raffestin le paradigme de la territorialité renverse l'ordre habituel car le point de départ change. Ce n'est plus l'espace matériel mais les instruments et les codes des acteurs qui ont laissé des traces et des indices sur celui-là. Ainsi, la « *clé du déchiffrement* » n'est pas dans la réalité matérielle qu'est l'espace mais dans la *sémiosphère que le groupe humain mobilise pour transformer cette réalité matérielle.* ». Tout cela nous renvoie vers le sous-système des représentations qui anime la boucle de rétroaction entre l'homme et son espace et témoigne de la centralité de cette construction mentale dans le management des relations dans le territoire et la création des territorialités.

Conclusion :

Aborder le territoire c'est donc s'engager dans le déchiffrement croisé de deux logiques. L'une, exprimant une volonté politique, s'attache au territoire des institutions et du pouvoir. La forme de ce type de territoire et de ses structures est tracée administrativement sur une carte. L'autre, partant au contraire des personnes, décrit l'espace de vie, les espaces vécus et représentés. Ce territoire abstrait chargé de sens, de

⁴³Jacques Caillouette et al., « Territorialité action publique et développement des communautés » [en ligne], *Économie et Solidarités*, volume 38, numéro 1, 2007, p. 8-23 ; www.ciriec.uqam.ca/pdf/numeros_parus_articles/3801/ES-3801-02.pdf

⁴⁴Claude Raffestin, « Remarques sur les notions d'espace, de territoire et de territorialité », *Espaces et Sociétés*, n° 41, 1982, p. 167-171. <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:4324>

symbolique et d'affectivité est à la base de la construction des territorialités à l'échelle individuelle et collective. Une territorialité constamment réinventée au gré des enjeux sociaux du moment, imprégnée par l'idéologie du groupe social, par l'actualité, l'histoire et la mémoire collective tous constituant le cadre des représentations qui animent les relations entre l'individu et son milieu. En ce qui nous concerne, notre travail de recherche se positionne dans la deuxième logique où les représentations sont au centre de ce rapport homme-espace. Ainsi, nous réservons le chapitre suivant à la discussion de cette notion de représentation socio-spatiale.

CHAPITRE DEUXIEME : LES REPRESENTATIONS SOCIO-SPATIALES

Introduction :

Les représentations sont manifestement au cœur des relations entre les acteurs du territoire et l'espace géographique sur lequel ils évoluent. En effet le système de représentation conditionne la nature des rapports entre l'homme et son environnement et entre les acteurs même. Cette considération n'est pas surprenante lorsque l'on connaît la nécessité des individus à accorder du sens aux différentes dimensions qui les entourent. En effet, que ce soit dans l'espace géographique ou social, les personnes simplifient la réalité par le biais d'images cognitives qui leur permettent d'interpréter, maîtriser mais aussi fabriquer « la réalité » de leur monde.

Dans ce qui suit, nous tâcherons de présenter la conception générale des représentations sociales puis spatiales pour en sortir avec le concept de représentations socio-spatiales et sa valeur dans la construction du territoire et la territorialité.

1. Représentations et pratiques du territoire :

Notre condition territoriale - aussi bien existentielle et biophysique que relationnelle et identitaire - nous oblige à nous intéresser tout spécialement aux diverses lectures que nous en faisons. Ce sont en effet ces lectures qui dictent nos comportements à l'égard de cette condition territoriale, dans notre cas il s'agit de comportement d'aménagement, de gestion ou de planification. Or, le regard que nous portons sur notre territorialité est fort complexe, car il implique simultanément plusieurs perspectives. En effet, si nous percevons l'environnement qui nous entoure par nos sens, nous l'appréhendons en même temps à partir de nos schèmes cognitifs et de nos valeurs afin de le comprendre ou même nous l'approprier. Regarder un paysage, par exemple, ne consiste pas à en dégager ou à en produire l'image neutre d'un territoire mais de produire des images pleinement codifiées et signifiées¹. Cette lecture que nous faisons est le fruit d'un processus inconscient qui serait alors la matrice de notre présence « *au, de et par ce monde* »² et qui est de la sorte le principe fondateur de notre condition territoriale.

C'est pour cette raison que depuis les années 50 certains géographes comme Bailly, Debarbieux, Gumichian, Raffestin, Racine... n'hésitent pas à étudier les liens qu'entretient la société avec son territoire à travers le prisme de la représentation et

¹ Richard Desnoilles, Mario Bédard et Jean-Pierre Augustin, *L'imaginaire géographique, perspectives, pratiques et devenirs*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2011, p.18

²*Ibid.*

montrent que, les représentations sont au cœur des rapports que les sociétés entretiennent avec leur territoire et qu'il est impossible de comprendre le monde sans le prisme de la représentation qui compose et recompose sans cesse deux catégories fondamentales de l'esprit: l'espace et le temps³. Cet espace et ce temps forment en effet inexorablement les êtres qui les interprètent en retour, au point de faire de leur monde celui de leurs propres mythes.⁴

Suite à ces réflexions plusieurs études sur les pratiques territoriales quotidiennes des citoyens vont être développées à partir des représentations que les habitants ont de leur milieu de vie car celles-ci engendrent certains nombres de comportements et aident à comprendre le territoire tel qu'il est vécu par ses habitants. Cela implique, dans le domaine de l'aménagement, l'acquisition de connaissances précieuses qui peuvent reconsidérer les visions sur le territoire produit et servir comme outils à la planification des projets. Or, la diversité croissante des acteurs en interaction amène à multiplier autour de la table les représentations sociales d'une même réalité et ainsi à avoir des visions différentes sur le devenir du territoire. Xavier Piolle dit à ce propos que ceux qui font l'aménagement d'une ville justifient leurs actions par les représentations qu'ils en ont et, de fait, « *l'analyse critique des réalisations d'aménagement, faite par ceux qui sont écartés du pouvoir, dénonce autant les représentations inacceptables dont elles sont la manifestation que leurs effets nocifs.* »⁵ et c'est ainsi que naissent les polémiques autour des projets d'aménagement. Notons aussi qu'une représentation sociale aura d'autant plus de chance d'émerger et de s'imposer que l'objet concerné sera au centre d'intenses communications, qu'il fera par exemple l'objet de controverses, de conflits, de débats fortement médiatisés.

Vu l'ampleur de ces représentations dans les dynamiques territoriales il semble important d'élucider ce concept et essayer d'enlever l'ambiguïté qui l'entoure.

2. Les représentations sociales :

2.1. Eléments de définition : Selon le grand dictionnaire de la philosophie⁶ représenter vient du latin *representatio*, formé sur *representare*, « *rendre présent* » et c'est « *l'acte par lequel l'esprit se rend présent quelque chose.* »

³ Kant, 1787 cité dans Richard Desnoilles, Mario Bédard et Jean-Pierre Augustin, op. cit., p.19

⁴ Richard Desnoilles, Mario Bédard et Jean-Pierre Augustin, op. cit., p.19

⁵ Sandra Breux, « Représentations territoriales et engagement public individuel : Premières explorations », *Politique et Sociétés*, 27(3), 2008, 187-210. doi:10.7202/029852ar

⁶ Michel Blay (dir.), *Grand dictionnaire de la philosophie* [en ligne], Paris, Larousse, 2003, p.2670.
URL : <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb39020257j>

Par ailleurs, la présence du préfixe « re » met l'accent sur l'idée d'une seconde présentation [...]. La représentation est une présentation redoublée, c'est-à-dire aussi déléguée, dont il faut savoir si elle ne trahit pas, en quelque façon ce dont elle n'est que l'image. [...] la philosophie kantienne redéfinit le représenter comme le caractère unificateur des deux modes de connaissance que sont l'intuition et la pensée.

Représenter est donc une : « *Image sensorielle concrète des phénomènes du monde extérieur. Avec les sensations et les perceptions, les représentations constituent la connaissance sensible, ou, d'après la terminologie de Pavlov, le premier système de signalisation de la réalité.* »⁷ La représentation traite donc de la question du rapport entre la signification, la réalité et son image.

Paru initialement dans le domaine de la psychologie sociale, le concept de représentation sociale n'a pas eu de mal à se faire adopter par les autres disciplines germanes qui traitent de l'humain et de la société dans laquelle il vit. Effectivement, cette notion est devenue rapidement l'objet de plusieurs courants de recherche et elle est actuellement mobilisée comme outil pour répondre à différentes problématiques relatives à la compréhension des phénomènes sociaux. De ce fait, la transdisciplinarité de ce concept et les discours émis à son égard lui ont conféré un caractère polysémique et l'ont rendu difficile à circonscrire. Néanmoins, il existe des traits communs qui font la base d'une représentation sociale. Pour ce travail nous retenons les définitions de D.Jodelet selon qui une représentation sociale est : « *Une forme de connaissance socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social* »⁸

Elle s'occupe de :

La façon dont nous, sujets sociaux, appréhendons les événements de la vie courante (...). Bref, la connaissance spontanée, naïve, qui intéresse tant aujourd'hui les sciences sociales, celle que l'on a coutume d'appeler la connaissance de sens commun ou encore pensée naturelle, par opposition à la pensée scientifique. Cette connaissance se constitue à partir de nos expériences ; mais aussi des informations, savoirs, modèles de pensée que nous recevons et

⁷M. Rosenthal et P. Ioudine (dir.), *Petit dictionnaire philosophique*[en ligne], Moscou, Politique d'Etat, 1955 ; http://www.communisme-bolchevisme.net/download/Petit_dictionnaire_philosophique_Moscou_1955.pdf

⁸Denise Jodelet (dir.), *Les représentations sociales*, Paris, Presse universitaire de France, 1991, p.36.

transmettons par la tradition, l'éducation, la communication sociale. Ainsi est-elle par bien des côtés, une connaissance socialement élaborée et partagée.⁹

D'après ces définitions, nous retenons que les représentations sociales sont des connaissances spontanées propres à un groupe social déterminé, conçues en commun pour interpréter le monde et le comprendre à travers un processus d'élaboration perceptive et mentale de la réalité qui transforme les objets sociaux (personnes, contextes, situations) en catégories symboliques (valeurs, croyances, idéologies) et leur confère un statut cognitif permettant d'appréhender les aspects de la vie ordinaire par un recadrage de nos propres conduites à l'intérieur des interactions sociales.¹⁰

Cette construction du monde se fait selon les expériences vécues et trouve sa légitimité dans une morale sociale qui est reliée à des systèmes de pensée plus larges (idéologiques, culturels et historiques) d'où le décalage avec la réalité scientifique des faits. A ce propos Moscovici dit que « *Représenter une chose, un état n'est en effet pas simplement le dédoubler, le répéter ou le reproduire, c'est le reconstituer, le retoucher, lui en changer le texte.* »¹¹

N'empêche que, c'est à partir de cette réalité façonnée que se forment les modèles de pensée et s'orientent les conduites sociales, ce qui explique la diversité des attitudes et des comportements, vis-à-vis d'un seul objet de représentations, d'un groupe à un autre, car les représentations sont selon Doise sont « *des principes générateurs de prises de position liées à des insertions spécifiques dans un ensemble de rapports sociaux et organisant les processus symboliques intervenant dans ces rapports* »¹². Dans ce sens les représentations organisent le cadre de vie social, justifient les conduites, les guident et les prédissent.

2.2. Parcours historique du concept:

En philosophie : Comme presque la majorité des concepts en sciences humaines et sociales la notion de représentation apparaît en premier lieu dans le champ philosophique qui s'intéresse aux réflexions sur la vérité et les logiques de pensées. Dans ce sens E. Kant disait que « *les objets de notre connaissance ne sont que des représentations et la connaissance de la réalité ultime est impossible* » Ce qui veut dire

⁹*Ibid.*

¹⁰ Gustave-Nicolas Fischer, *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale*, Paris, Dunot, 2015, p.174.

¹¹Serge Moscovici, « Des représentations collectives aux représentations sociales », dans Denise Jodelet (dir.), *Les représentations sociales*, Paris, Presse universitaire de France, 1991, p.61.

¹²Willem Doise, « Attitudes et représentations sociales », dans Denise Jodelet (dir.), *Les représentations sociales*, Paris, Presse universitaire de France, 1991, p.220.

que l'image que nous nous faisons du monde n'est jamais fidèle à la réalité et que celle-là subit des distorsions.

Très discutée, la notion de représentation met en opposition deux points de vue d'après Baudrillard, Celle de l'existence d'une « réalité ontologique » dissimulée par les faux semblants du monde sensible, et celle pour laquelle la signification du monde vient juste entre la réalité ontologique, et le sujet, c'est ce qu'il appelle l'« écran de la construction du réel »¹³

Et c'est dans ce sens que le philosophe L. Wittgenstein avance que « les représentations ne témoignent pas sur le monde mais sont le monde, ce en raison de quoi nous prenons connaissance du monde »¹⁴

De cette manière Bourdieu insiste sur le fait d' « inclure dans le réel la représentation du réel, ou plus exactement la lutte des représentations, au sens d'images mentales, mais aussi de manifestations sociales destinées à manipuler les images mentales »¹⁵.

En sociologie : Toujours dans une perspective philosophique, c'est dans la revue de métaphysique et de morale qu'Emile Durkheim introduit en 1898, et pour la première fois, la notion de représentation collective. Il distingue dans cet article trois réalités, les processus physico-chimiques du cerveau, les représentations individuelles, les représentations collectives et définit ces dernières comme croyances et valeurs communes à tous les membres d'une société, intrinsèquement distinctes de l'addition des représentations de ces individus¹⁶. Pour lui, les faits sociaux sont indépendants des individus et extérieurs aux consciences individuelles. Il se focalise donc sur les comportements sociaux régis par des représentations collectifs ce qui le mène à travailler sur les religions et les mythes. Ainsi, pour la sociologie contemporaine les premiers systèmes de représentation que l'homme se fait du monde et de lui-même sont d'ordre religieux. Dans cette perspective, Lévy Bruhela appliqué le concept de représentation pour étudier la différence entre les sociétés primitives et les sociétés modernes et en conclue que la différence réside particulièrement dans la représentation des lois naturelles (entre mystique pour les premiers et logique pour les deuxièmes)

¹³Baudrillard, 1972, cité par Charaudeau et Maingueneau, *Dictionnaire d'analyse du discours*. Paris, Seuil, 2002, p.503.

¹⁴ L. Wittgenstein, 1986, cité par Charaudeau et Maingueneau, op. cit., p.503.

¹⁵Pierre Bourdieu, « L'identité et la représentation : Éléments pour une réflexion critique sur l'idée de région » [en ligne], *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 35, novembre 1980, p. 63-72; doi : 10.3406/arss.1980.2100

¹⁶Isabelle Danic, « La notion de représentation pour les sociologues. Premier aperçu. » [en ligne], *Espaces et sociétés*, n° 25, décembre 2006, p. 30-32.

ainsi, la différence dans la vision du monde entre ces groupes entraîne une production différente de modes de vie.

Ces représentations collectives du monde physique et du monde social, confèrent à la société un pouvoir qui assure son emprise sur l'individu.

En Psychologie sociale : C'est dans la suite logique des travaux d'Emile Durkheim que le psychosociologue Serge Moscovici reprend, dans son ouvrage « *La psychanalyse, son image et son public* » (1961), le concept de représentation collective et le reformule en proposant celui de représentation sociale qui se situe pour lui à l'interface de l'individu et du social. Effectivement, Pour Durkheim, les représentations collectives sont des structures logiques et invariantes de l'esprit humain. Dans la reformulation de Moscovici, on retrouve cette idée de logique, mais pas celle d'invariance. Il déclare dans ce sens qu'« *En reconnaissant que les représentations sont à la fois générées et générantes, on leur enlève le côté préétabli, statique qu'elles avaient dans la vision classique. Ce ne sont pas les substrats, mais les interactions qui comptent* » dans cette perspective « *il s'agit de comprendre non plus la tradition mais l'innovation, non plus une vie sociale déjà faite mais une vie sociale entrain de se faire* »¹⁷. Il souligne de cette manière le caractère dynamique des représentations sociales et cherche donc à travers ce concept à afficher une position mixte dans laquelle il prend en compte l'interaction entre le sociale et l'individuel (psychologique) dans l'élaboration d'une réalité consensuelle qui oriente les conduites et conditionne les rapports sociaux (interpersonnels et intergroupes). Cette nouvelle approche, intègre donc la dimension psychologique dans le processus de construction et d'intériorisation des représentations sociales et va même jusqu'à considérer certains traits de l'identité personnelle de l'individu dans l'analyse de ce processus. Comme le dit bien Jodelet ce qui est important c'est « *d'intégrer dans l'analyse de ce processus l'appartenance et la participation sociales ou culturelles du sujet* »¹⁸ parce qu'à la fin, c'est à ce dernier que revient la tâche de simplifier, transformer et interpréter les objets qui l'entourent et aussi d'intérioriser les pratiques, les expériences et les modèles de conduites afin de développer une relation plus ou moins stable avec son environnement social et ainsi afficher son appartenance.

¹⁷ Serge Moscovici, op.cit.

¹⁸ Denise Jodelet, op.cit.

En évoquant ces deux formes de représentation (collectives et individuelles) il nous semble bon de développer chacune séparément pour mieux comprendre ces concepts et faire le lien entre eux.

2.3. Les représentations individuelles :

Désignent le produit de tous les savoirs encyclopédiques, sociaux, culturels et politiques que peut intérioriser un individu à travers ses différentes interactions avec l'environnement extérieur et sur lequel il se base pour comprendre le monde et créer son propre système de valeur. Ce cadre référentiel, propre à chaque individu, lui permet de se repérer, d'évaluer ce qui se passe autour de lui, et facilite son intégration dans la vie sociale. J.Clenet les définit comme : « *ce qu'un sujet a pu intérioriser d'une situation vécue, [de] ce que pour lui fait sens et donne sens à ses actions* »¹⁹. Donc les représentations individuelles se présentent comme une forme d'expression particulière de soi qui traduit la conscience individuelle et sert à organiser les conduites et ainsi contribuer à façonner la réalité sociale.

2.4. Les représentations collectives :

Ce concept introduit en sociologie par Emile Durkheim, vient s'opposer à la vision cartésienne qui considérerait l'individu dans son état pur et autonome, en dehors des influences de son environnement extérieur qui pourraient affecter sa logique et son jugement. Ainsi, et en refusant l'idée de l'être en soi transcendant, Durkheim met en avant la notion de représentation collective qui insert l'individu dans son cadre social et déclare que cette dernière influence manifestement la perception du monde de l'individu, le conditionne et assure son existence. Selon lui, non seulement nos croyances, idées, et langues sont déterminées par le milieu social, mais même les concepts et les catégories nécessaires pour la pensée logique, comme le temps, l'espace, la causalité, le nombre, ont des origines sociales. Sans cette structure logique commune que les aident à interpréter le monde, les individus seraient inintelligibles l'un de l'autre et l'humanité n'existerait pas.²⁰

Pour lui les représentations collectives sont homogènes et partagées par tous les membres du groupe social. Elles expriment la façon dont le groupe se pense dans ses interactions et ses rapports avec les objets qui l'affectent et jouent le rôle de transmetteur

¹⁹ Jean Clenet, *Représentations, formation et alternance*, 1998, cité dans Dominique Aimon, *Le concept de représentation* [en ligne], <http://daimon.free.fr/mediatrices/representations.html>

²⁰ Emile Durkheim, cité dans wikipedia, 2016 ; https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89mile_Durkheim#cite_ref-

d'expériences collectives. Il juge que l'individu ne peut pas se penser seul et même ses idées sont des réalités sociales qui proviennent du groupe. Au même temps, il souligne le caractère complexe de ce phénomène en évitant de le considérer comme une simple interprétation de la réalité, mais comme une force qui met en jeu plusieurs paramètres physiques et mentaux : « Une représentation n'est pas, en effet, une simple image de la réalité, une ombre inerte projetée en nous par les choses ; mais c'est une force qui soulève autour d'elle tout un tourbillon de phénomènes organiques et psychiques »²¹

En évoquant le psychique, on sent que la contribution de l'individuel dans la visée de Durkheim n'est pas complètement niée.

2.6. Caractéristiques des représentations sociales :

Afin de mieux cerner la notion de représentation sociale, il nous est nécessaire de comprendre ses caractéristiques principales. Dans ce qui suit nous allons citer les cinq caractères fondamentaux d'une représentation sociale selon D. Jodelet.

a- Elle est toujours représentation d'un objet : Il n'existe pas de représentation sans objet. Celui-là peut être concret ou abstrait (le territoire dans notre cas.) et il est en rapport d'interaction avec le sujet.

b- Elle a un caractère imageant : Ce caractère renvoie à l'aspect figuratif d'une représentation sociale. Il relie entre les choses et les mots et contribue à la compréhension de notions abstraites à travers un imaginaire social pluriel ou singulier.

c- Elle a un caractère symbolique et signifiant : Le sujet symbolise l'objet qu'il interprète en lui donnant un sens. Cette symbolique est selon G. Bachelard cachée et donc elle n'est pas perçue immédiatement, il dit à ce propos : « à trouver derrière les images qui se montrent, les images qui se cachent, à aller à la racine même de la façon imageante ».

d- Elle a un caractère constructif : La représentation construit la réalité sociale. En effet, toute réalité est représentée, c'est-à-dire appropriée par l'individu ou le groupe, reconstruite dans son système cognitif, intégrée dans son système de valeurs dépendant de son histoire et du contexte social et idéologique qui l'entoure.

e- Elle a un caractère autonome et créatif : Elle a une influence directe sur les attitudes, les comportements et les manières d'agir.

²¹Durkheim, 1986, cité dans wikipédia, op. cit.

2.7. Fonctions des représentations sociales :

Des fonctions cognitives : Les représentations sociales offrent aux individus le potentiel d'acquiescer de nouvelles idées et de les adopter à leurs cadres de pensée pour les répandre ultérieurement et les vulgariser dans des situations spécifiques.

En effet, selon Moscovici, les représentations permettent d'intérioriser des informations tout en les transformant pour les rendre compréhensibles. Elles donnent un sens à l'environnement de l'individu, lui permettant ainsi de réaliser des communications sociales dans certains cadres.

Des fonctions d'interprétation et de construction de la réalité : Elles permettent de concevoir et d'interpréter le monde en essayant de donner une explication à la réalité. Le cadre contextuel dans lequel elles s'élaborent conditionne la compréhension de cette réalité et influe sur la façon de la percevoir, d'où le caractère inconstant d'une représentation.

Des fonctions de cohésion sociale : Les représentations sociales sont un système organisateur des interactions sociales, elles fixent le positionnement d'un groupe par rapport à un objet précis autour duquel se nouent des liens sociaux solides

Des fonctions identitaires : il s'agit de l'adhésion de l'individu ou le groupe à des normes et des valeurs spécifiques qui permettent de l'identifier par rapport à l'autre. Les représentations permettent de situer les individus dans l'espace social. Elles participent en effet à une construction identitaire positive, notamment par un processus de comparaison sociale, en accordant certaines spécificités et significations aux groupes sociaux.

Des fonctions d'orientation des conduites et des comportements : Les représentations sociales créent des liens sociaux et sont porteuses de sens. Elles facilitent l'échange des réflexions, et orientent et régulent les comportements. Dans ce sens, elles définissent ce qui est légitime et toléré dans un contexte donné ou non. Abric va jusqu'à dire que *«l'existence d'une représentation de la situation préalable à l'interaction elle-même fait que dans la plupart des cas, les conclusions sont posées avant même que l'action ne débute»*²². Le degré de cohérence entre les représentations et les pratiques explique l'espace vécu.

²²Jean-Claude Abric 1994b, cité dans Lucot-Meunier, *Des représentations à la pratique réflexive : pour une co-construction de la professionnalisation*[en ligne], mémoire cadre de santé, IFCS Lille, 2010 ; https://www.memoireonline.com/12/10/4149/m_Des-representations--la-pratique-reflexive--pour-une-co-construction-de-la-professionnalisation.html

Une fonction de justification des pratiques : Selon Doise, les représentations permettent de catégoriser et ainsi, de faire des distinctions sociales. Par conséquent, les significations qui leur sont associées permettent d'installer et d'entretenir des enjeux sociaux. Des enjeux prioritairement identitaires. Ainsi, cette fonction justificative des représentations sociales s'inscrit dans l'étude des rapports sociaux. Autrement dit, des relations entre des groupes qui renferment réciproquement des représentations précises de l'autre et justifient de la sorte, leurs comportements et leurs prises de positions. A ce propos Abric dit : « *la représentation négative de l'autre groupe justifie le comportement hostile adopté à son égard et cela indépendamment du comportement réel du groupe adverse* »²³ Cela implique selon lui un renforcement de la position sociale. Dès lors, les représentations permettent de maintenir, d'agrandir ou de réduire les différenciations sociales et entraînent alors des différenciations sociocognitives propres aux identités sociales des groupes.

3. Principes de la pensée sociale selon Michel-Louis Rouquette:

En 2012 Patrick Rateau, Andreea Ernst-Vintila et Sylvain Delouée exposent dans un article intitulé : « Michel-Louis Rouquette et le modèle de l'architecture de la pensée sociale »²⁴ les principes sur lesquels Rouquette s'est appuyée pour approcher la structure et les logiques de la pensée sociale. Nous référons à cet article pour développer ce qui suit.

Dès 1973, Michel-Louis Rouquette propose la notion de « *pensée sociale* » et l'oppose à celle de la « *pensée scientifique* ». Pour lui, la pensée sociale, qui s'exprime à travers les conversations quotidiennes, possède une structure propre à elle et ne coïncide pas toujours avec la logique dite normative et universelle. Son raisonnement est construit à partir de facteurs sociaux qui rendent compte d'un phénomène social. Ce qui veut dire, que les connaissances quotidiennes sont avant tout conditionnées par l'insertion sociale des individus qui les expriment, dans ce sens « *c'est du côté de cette insertion qu'il convient de rechercher les principes de production et de régulation de ces activités cognitives* »²⁵

²³*Ibid.*

²⁴Patrick Rateau, Andreea Ernst-Vintila et Sylvain Delouée, « Michel-Louis Rouquette et le modèle de l'architecture de la pensée sociale », *Psicologia e Saber Social*, 1(1), 53-65, 2012 ; <http://www.e-publicacoes.uerj.br/index.php/psi-sabersocial/article/download/3245/2261>.

²⁵Michel Louis Rouquette, 2009, « Mémoire, oubli et identité sociale ». dans *La pensée sociale*, Toulouse : Erès, 2009, pp. 11-32 ; cité dans Patrick Rateau, Andreea Ernst-Vintila et Sylvain Delouée., op. cit.

Dans le même objectif Moscovici montre dans son travail sur les représentations sociales de la psychanalyse, entre les communistes qui lui attribuaient un caractère politique et les catholiques qui la jugeaient d'un point de vue moral, que les connaissances du monde dépendent des positions relatives. Tout cela indique que toutes les manifestations de la pensée humaine résultent d'une activité cognitive rattachée à une appartenance socioculturelle spécifique liée étroitement aux caractéristiques fondamentales de la sociabilité.

Rouquette, Rateau et Flament proposent à ce titre deux modèles complémentaires qui essayent de déterminer les principes régulateurs de la pensée sociale et ses modalités. Il s'agit de : « *l'effet de champ* » et « *l'architecture de la pensée sociale* ».

3.1 L'effet de champ :

L'effet de champ renvoie au fait que tout objet de pensée sociale peut être saisi dans un dispositif général caractérisé par trois propriétés.

L'héritage : Tout objet est étiqueté par rapport à une mémoire partagée, léguée par l'histoire et renforcée par les institutions. Nos valeurs et notre façon de voir le monde nous sont allouées par l'éducation qu'on reçoit et ne sont pas le fruit de notre invention. Même ce qui est nouveau est compris et évalué selon nos connaissances et expériences antérieures. En d'autres termes :

Nous ne faisons qu'apprendre la construction déjà réglée de notre environnement physique, social et culturel, les valeurs qui l'investissent, les catégories qui l'ordonnent et les principes même de sa compréhension. Cette propriété fait de chaque sujet socialisé un héritier et de chaque objet une occasion de reconnaissance ou de rappel de cet héritage.²⁶

L'altérité : le groupe s'identifie en tant qu'entité parce que l'autre groupe existe, ce qui implique que l'identification s'articule autour de la divergence dans la façon de voir, de concevoir et de réagir. Cette altérité se manifeste à tous les niveaux : habitudes alimentaires, statut du corps, éducation, croyances éthiques, etc. et c'est ce qui fait l'identité sociale.

L'expression individuelle : cette propriété met l'accent sur les déterminations individuelles qui se manifestent par la diversité des jugements observée au sein d'un même groupe à propos d'un objet donné. Or, Il ne s'agit pas d'une autonomie de la personne, mais c'est une marge de liberté accordée par la collectivité même et qui

²⁶ Patrick Rateau, Andreea Ernst-Vintila et Sylvain Delouvé, op. cit. p.57.

permet des prises de position individuelles vis-à-vis d'un objet dont la pertinence pose problème, « *Il est ainsi plus facile de se singulariser à propos d'un thème marginal qu'à propos d'une question essentielle pour le groupe.* »²⁷

3.2 L'architecture de la pensée sociale :

Le schéma présenté ci-dessous met la notion des représentations sociales au cœur du fondement de la pensée sociale car, elles participent à la construction de l'idéologie, orientent et inspirent les attitudes et génèrent les opinions.

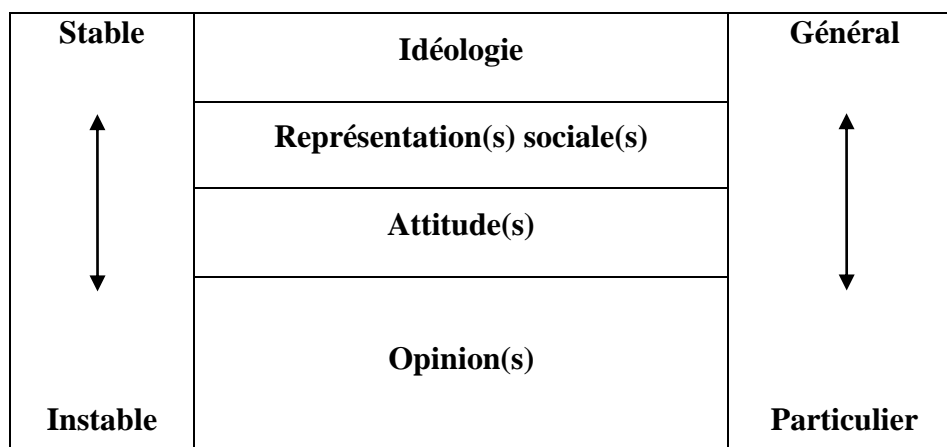


Figure 3 : l'architecture de la pensée sociale selon Michel-Louis Rouquette tirée de Patrick Rateau et al. op. cit.

A partir de cette figure, on constate qu'à chaque fois qu'on monte vers le général on gagne en stabilité ce qui signifie que les idéologies sont les éléments les plus stables et les plus généraux contrairement aux attitudes et aux opinions qui sont instables et particulières parce qu'elles rendent compte de l'individu.

Dans un mouvement ascendant entre ces niveaux nous pouvons dire :

- Les opinions et les attitudes sont instables et particulières, elles rendent compte de l'individu même si elles peuvent être partagées, la différence entre elles c'est que les attitudes sont plus générales : on possède une opinion sur tel homme politique à un moment donné dans un contexte donné, et une attitude, plus large, à l'égard des hommes politiques.
- La représentation, quant à elle, est plus ou moins stable, elle a comme caractère d'être sociale.
- Et enfin l'idéologie est stable et générale.

²⁷*Ibid.*, p.58.

Il est à noter que ces niveaux n'entretiennent pas entre eux des relations d'inclusion mais des relations d'emboîtement. Ainsi, avoir deux opinions identiques ne se traduit pas forcément par les mêmes attitudes. De même, deux attitudes identiques peuvent avoir pour « raison » deux représentations sociales ou deux idéologies différentes. Aussi, le changement de l'opinion n'implique pas nécessairement un changement d'attitude mais le changement d'attitude insinue une remise en cause des représentations et va vers un mouvement de redéfinition de l'appartenance même.

C'est ce que confirme les travaux de Rateau et Tafani qui se résument dans la formule : « Les attitudes dépendent de représentations, mais les représentations ne dépendent pas ou peu des attitudes. »²⁸

Quant au rapport entre idéologie et représentations sociales, Jodelet, Lipiansky et Doise se joignent pour confirmer que l'idéologie joue le rôle de contexte pour les représentations sociales, ces dernières sont toujours représentations d'un objet spécifique. En revanche, l'idéologie présente un caractère de généralité et porte davantage sur une classe d'objets, ce qui fait d'elle une référence pour l'interprétation des choses.

3.2.1 Représentation et idéologie :

Pour mieux comprendre le lien entre idéologie et représentation sociale nous jugeons utile de circonscrire la notion d'idéologie et déterminer dans quelle mesure elle est compatible ou différente de la notion de représentation sociale.

En effet, l'idéologie est un concept complexe qui a fait l'objet de plusieurs définitions. Elle est considérée généralement comme un « Ensemble plus ou moins cohérent des idées, des croyances et des doctrines philosophiques, religieuses, politiques, économiques, sociales, propre à une époque, une société, une classe et qui oriente l'action. »²⁹. Elle est aussi selon Aaron « Un système global d'interprétation du monde social »³⁰. Nous remarquons que ces définitions comportent des traits qui rejoignent celles des représentations sociales, ce qui tend à confondre ces concepts. Effectivement, tous les deux contribuent à la construction de la réalité sociale et l'orientation des conduites, mais, au-delà de ces fonctions communes, l'idéologie institue selon Lipiansky, des liens et des rapports logiques entre un ensemble épars de représentations

²⁸*Ibid.* p.60.

²⁹Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales [en ligne], op.cit., <http://www.cnrtl.fr/definition/id%C3%A9ologie>, consulté le 13 mai 2017.

³⁰ Aaron, 1968, p.375, cité dans Charaudeau et Maingueneau, op. cit., p.303.

sociales³¹. Donc elle est considérée comme un « système de représentations »³² ce qui implique que la différence est de l'ordre de l'échelle : De l'élément à la structure d'ensemble à la laquelle il appartient. En effet, de quoi une idéologie peut être constituée sinon d'un système (réseau) de représentations en interconnexion !

Toujours selon Lipiansky, en plus de la fonction d'organisation et maîtrise de l'environnement qu'elle partage avec les représentations sociales, l'idéologie à une visée tendanciellement globalisante, fondée sur la croyance et combine étroitement informations et valeurs. Elle cherche à faire reconnaître l'ordre social qu'elle conforte, comme légitime et 'naturel' et par là même elle favorise la méconnaissance de son caractère intéressé et arbitraire et tend à instaurer une identité et une intégration groupale³³. Tout cela rend compte du caractère complexe et globalisant de l'idéologie ce qui explique sa position en amont dans le schéma de Rouquette.

3.2.2 Représentation et attitude :

Les notions représentation sociales/ attitude, présentent aussi, comme le couple représentation / idéologie, de nombreux points en commun ce qui tend à les considérer comme synonymes. Néanmoins la plupart des auteurs préfèrent les distinguer l'un de l'autre. L'attitude est considérée alors, selon Kolde, comme « Une (pré)-disposition psychique latente, acquise, à réagir d'une certaine manière à un objet ». Ça veut dire que c'est « une réaction évaluatrice au sujet d'un référent attitudinal, interprété sur la base des croyances ou opinions de l'individu à propos du dit référent »³⁴ elle donne ainsi une orientation négative ou positive par rapport à un objet, ces évaluations ne sont pas directement mesurées mais elles sont interprétées à partir des comportements d'un individu par rapport à un stimulus.

L'attitude comporte selon MacGuire³⁵ trois dimensions :

³¹Edmond Marc Lipiansky, *L'identité française : représentations, mythes, idéologies* [en ligne], France, l'Espace Européen, 1991, p.11 ; <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k3327149m/f1.item.r=ordre%20social%20%C3%A9gitime%20naturel>

³²*Ibid.*

³³*Ibid.*, p.12

³⁴Gardner, 1979, cité dans Sylvain-Lionel Houville, *Attitudes linguistiques : définitions, implications et application à l'anglais* [en ligne], Mémoire Master 2 d'études anglophones, Université Stendhal Grenoble III, 2012, p.11 ; <http://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00931707>

³⁵MacGuire, 1969, cité dans Edith Salès-Wuillemin, Isobel Stewart et Marc Dautun, « Effets de l'activation d'une représentation sociale par l'attitude : étude expérimentale. », *Les cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, Éd. de l'Université de Liège, 2004, pp.43-56.

- La dimension cognitive (aussi appelée perceptuelle, informationnelle ou stéréotypique) réfère aux connaissances que le sujet a sur l'objet attitudinal et donc à la façon dont le sujet le conçoit.
- La dimension affective (appelée également sensation ou dimension émotionnelle) est en rapport avec les sentiments d'amour ou de haine, d'acceptation ou de rejet, qu'éprouve le sujet vis-à-vis de l'objet attitudinal.
- La dimension conative enfin, correspond à la façon dont le sujet se comporte vis-à-vis de l'objet attitudinal.

A partir de ces dimensions nous pouvons déduire qu'il faut d'abord essayer de percevoir l'objet, pour pouvoir le catégoriser et définir la conduite qu'il faut lui adapter. Ce qui veut dire que l'attitude ne peut devancer la représentation car c'est celle là qui la génère et non l'inverse. Ainsi, la représentation que se fait un individu à propos d'un objet, conditionne son comportement vis-à-vis l'objet en question. Ce qui insinue que l'attitude est une expression de la représentation sociale et que « *c'est un bon activateur de la représentation* »³⁶

3.2.3 Attitude et opinion :

Pour Houville « *La différence entre les attitudes et les opinions réside dans le fait que les opinions forment la part verbale des mesures observables des attitudes.* »³⁷. Donc les opinions regroupent les attitudes explicites exprimables verbalement. C'est-à-dire les attitudes éprouvées et assumées consciemment par le sujet. Seulement entre une opinion émise et un comportement il peut y avoir des divergences conscientes où inconscientes.

4. Des représentations sociales aux représentations spatiales :

4.1. Éléments de définition :

Dans le domaine de la géographie, Antoine Bailly souligne que l'expression «représentation spatiale» a fait son apparition après 1950 en géographie en raison de la grande influence des behavioristes dans la discipline. Il est question, dans ce concept, de prendre en compte les processus mentaux qui font qu'un espace, une situation ou une action sont perçus puis dotés de significations, de valeurs³⁸. Les géographes proposent différentes définitions des représentations spatiales et font particulièrement la

³⁶Edith Salès-Wuillemin, Isobel Stewart et Marc Dautun, op. cit.

³⁷ Sylvain-Lionel Houville, op. cit. p.15.

³⁸Sandra Breux, « Représentations territoriales et engagement public individuel : Premières explorations », *Politique et Sociétés*, 27(3), 2008, 187–210. doi:10.7202/029852ar

distinction entre la représentation matérielle, qui est incarnée par la carte géographique, et la représentation immatérielle, qui représente des phénomènes et des objets dans l'espace. A propos de ces dernières A. Bailly parle d'aspect « symbolique » de tout espace mental celui-là « révèle la variété des connotations spatiales et le faisceau des relations qui unissent homme-société-lieux. Cette triple distinction permet de considérer l'espace comme plus qu'un simple support. »³⁹ Ainsi, pour lui l'intégration du « signifié spatial » et sa symbolique dans les lieux, même les plus modernes, révèlent la richesse de l'espace car non seulement sont découvertes les relations sujet-société-lieux, mais aussi les valorisations sociales collectives et les mythes spatiaux.

À l'échelle urbaine, la première prise en compte de cette signification spatiale commence à partir des années 1960. Le plus fameux travail est celui de Kevin Lynch sur l'image de la ville. Celui-là aborde la construction mentale de l'espace à partir de son aspect structurel c'est-à-dire la manière dont les structures du milieu sont utilisées par les individus dans leurs pratiques spatiales. Or, il s'agit beaucoup plus, dans sa théorie, de perceptions que de représentations.

Pour notre part, les représentations auxquelles nous nous intéressons s'approche plus de la vision de Bailly que celle de Lynch car, plus qu'une réponse des individus à la stimulation du milieu elles sont une traduction de la relation particulière entretenue entre le milieu et les individus différemment socialisés car l'espace est constitué d'informations indissociables des significations qui leur sont associées. Effectivement, plusieurs recherches ont noté que la forme et l'organisation des éléments de la représentation ne sont pas indépendantes des spécificités socioculturelles des individus. C'est dans ce sens que nous adaptons la définition de Diaz Pierre que nous jugeons adéquate avec notre réflexion et qui définit la représentation spatiale comme :

L'interprétation et l'organisation structurelle des informations spatiales recueillies (par les cinq sens). [...] l'espace géographique étant socialement signifiant, cette structure se voit élaborée et partagée au sein des groupes sociaux. Ainsi, les informations recueillies portent autant sur les caractéristiques physiques et le positionnement relatif des lieux dans l'espace géographique que sur les significations qui leur sont associées. On comprend que cette représentation dépasse les seules caractéristiques de l'espace physique pour

³⁹Antoine Bailly, « L'imaginaire spatial. Plaidoyer pour la géographie des représentations », *Espaces Temps*, 40-41, Géographie, état des lieux. Débat transatlantique, 1989, pp. 53-58; doi : <https://doi.org/10.3406/espac.1989.3461>

englober la relation dynamique entre l'individu socialisé et le milieu socio-physique.⁴⁰

Donc, les représentations cognitives de l'espace ne relèvent qu'en partie de l'expérience directe des individus avec leur environnement car elles intègrent aussi un ensemble de valeurs socialement élaborées. Ainsi, les connaissances spatiales acquises dépendent d'un rapport à l'espace incluant les dimensions sociales et culturelles pour finalement constituer des représentations sociales. Dans ce cas, même si les représentations de l'espace géographique peuvent, selon le vécu de chacun, être très différentes d'un individu à l'autre, il est néanmoins possible d'observer des régularités dans le groupe social qui se le représente.

4.2. Mécanismes de construction des représentations spatiales :

Les recherches expérimentales et appliquées en psychologie cognitive, et en psychologie environnementale ont largement contribué à mieux comprendre les mécanismes à l'œuvre dans l'élaboration des représentations mentales de l'espace.

Parmi les éléments dont dépendent les représentations cognitives de l'espace, Caron et Roche⁴¹ distinguent ceux qui sont inhérents à l'espace matériel et qui constituent le « référentiel spatial » et les autres, propres aux individus et aux groupes sociaux, formant le « référentiel a-spatial ».

Les principaux éléments de ces référentiels sont les suivants :

- En premier lieu, la pratique physique de cet espace durant laquelle sont mobilisées des perceptions sensorielles (essentiellement la vue) et kinesthésiques. Les scientifiques postulent dans ce sens que plus les individus étaient au contact d'un espace donné (en durée et en fréquence), plus ils se faisaient des représentations internes proches du monde réel.
- Les caractéristiques propres à cet espace réel, notamment les points remarquables par leur dimension, leur structure, leur degré d'esthétisme, leurs fonctions, qui seront plus facilement perçus et mémorisés que les portions d'espace plus neutres. Ces points varieront en partie d'un individu à un autre.
- Les références propres à un individu et/ou à un groupe social : inconscient, milieu socioculturel d'origine, système de valeurs (croyances, idéologies), cursus éducatif et

⁴⁰Pierre Dias, *Les représentations spatiales de la ville et les mobilités quotidiennes au prisme des positions sociales : Une approche socio-cognitive des ségrégations socio-spatiales*, thèse de doctorat en Psychologie sociale et environnementale, université de Strasbourg, 2016 ; <tel-01354367>

⁴¹Claude Caron, Stéphane Roche « Vers une typologie des représentations spatiales », *L'Espace géographique* 2001/1 (tome 30), p. 1-12 ; DOI 10.3917/eg.301.0001

professionnel, connaissances et cadres d'interprétation, intérêt et attachement à cet espace. Sur ce dernier point, l'environnement est en effet vecteur de sens, générateur de sentiments d'attachement aux lieux et d'identité. Le lieu, qui émerge d'un environnement indifférencié, est caractérisé par ses propriétés physiques mais aussi les activités associées et les mémoires collectives. Pour Stockols et Schumacher⁴² tout lieu est investi d'une « imagibilité sociale », c'est à dire la signification sociale donnée à un lieu par ses occupants et ses utilisateurs.

Conclusion :

Les théories et concepts présentés précédemment nous ont montré que les individus ou les groupes sociaux se construisent des représentations de l'environnement et des événements qui les entourent en mobilisant des connaissances, des croyances et des valeurs qui varient d'un individu à un autre, d'un groupe social à un autre, mais qui constituent pour eux leur réalité, leur vérité.

L'émergence de cette représentation ne se limite pas à une dimension cognitive, elle intègre aussi une forte dimension symbolique et ainsi socioculturelle.

Les représentations socio-spatiales du territoire rendent donc des significations et de la valeur qu'accorde l'individu socialisé (ou le groupe) à :

- L'espace géographique physique (naturel et produit) le socle de la vie humaine et le réceptacle de ses actions.
- Soi : c'est-à-dire son identité, son appartenance à un groupe socioculturel.
- Autrui : tous ceux qui ne sont pas familiers et qui sont considérés externes au groupe.

Nous nous positionnons ainsi dans une lecture ternaire des faits et des relations entre : égo / alter / objet.

Les représentations de ces relations définissent et orientent les comportements. Dans notre cas il s'agit de comportement autour de la production et l'aménagement du territoire. Cet objet de représentation prend généralement une connotation politique puis technique et mobilise autour de lui plusieurs acteurs de différents champs disciplinaires, mais concerne aussi le monde citoyen et associatif. Cette multiplicité d'acteurs implique la présence de plusieurs représentations socio-spatiales qui traduisent des positions, des intérêts et des attitudes différenciées autour de la même question d'aménagement. Ce qui requiert les compétences de la démarche du projet urbain.

⁴²Stockols et Schumacher, Cité dans Pierre maurel, op. cit., p.76

CHAPITRE TROISIEME : LES ACTEURS DU TERRITOIRE ET LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS LE PROJET URBAIN

Introduction :

Nous avons déjà mentionné la double dimension matérielle et idéale du territoire. Matérielle pour parler de l'espace géophysique et de l'espace produit et idéale pour parler du rapport symbolique et socioculturel que la conscience humaine confère aux premiers et qui se traduit dans le concept de représentation socio-spatiale. Ces deux dimensions ne peuvent avoir lieu sans l'homme qui d'abord donne du sens à son espace, ensuite agit sur lui par diverses activités – particulièrement celle de l'aménagement – puis le reconstruit dans son esprit en lui intégrant les nouveaux éléments de signification. Un processus continu qui est à la base de la dynamique territoriale et qui traduit un territoire en perpétuel construction et donc des territorialités qui se redéfinissent sans cesse. En effet, les interventions d'aménagement sur l'espace sont porteuses de sens et influencent nos rapports à nos espaces de vie, à nos habitudes et ainsi agissent sur notre espace vécu. C'est pourquoi il est indispensable de penser l'aménagement comme une action susceptible d'engendrer les représentations socio-spatiales qui peuvent définir le degré de réussite ou de rejet de ce projet. De même, cette intervention sur l'espace fait l'objet de différents types de représentations, notamment parce qu'elle est le fruit de jeu d'acteurs. En effet, le territoire interpelle toujours une multiplicité d'acteurs, d'activités, d'échelles, d'intérêts, de valeurs, des plus locaux aux plus globaux. Ceci pose une question de gouvernance qui oblige à manager ces acteurs non seulement à l'égard du territoire mais aussi les uns envers les autres. Ceci revient à dire qu'avant de mettre sur pied un projet urbain dans le sens d'intervention sur l'espace il est d'abord important de passer par le projet urbain en tant que démarche susceptible de penser les enjeux de chacun des acteurs et de les articuler.

2. Le projet urbain un guide à l'action :

1.1. Essai de définition :

Souvent confondu avec « le projet d'aménagement urbain » le projet urbain est une notion plurielle. Elle pose la problématique de la planification stratégique et évoque une transformation dans les raisonnements et les pratiques des professionnels de l'aménagement et les différents acteurs concernés qu'ils soient responsables politiques, élus locaux entreprise ou habitants.

Il s'agit, selon Ingallina, « *d'un concept et d'une manière d'agir en formation qui marquent un moment de transition entre la manière traditionnelle de penser l'urbanisme et une nouvelle approche, moins figée et plus ouverte aux transformations et aux débats* »¹

En effet, les pressions démographiques, économiques et environnementales ainsi que les exigences de vie meilleure de plus en plus croissantes, demandent un mode d'action territoriale novateur qui favorise un développement local responsable et efficace. La remise en question des pratiques classiques de l'aménagement des territoires a ainsi abouti à cette notion de projet urbain, dernier avatar de l'urbanisme.

Quand Ariella Masboungidéfinit rapidement le terme elle lui attribue deux acceptions et dit :

Le projet urbain – **la vision d'avenir proposée au territoire**- s'articule avec les projets urbains – **opérations qui lui donnent corps**. Cette vision stratégique souple dans ses pratiques spatiales, cherche à établir un lien entre les lieux, entre les hommes entre les fonctions. Le projet est comme un camaïeu, interprétable et flexible, qui se présente davantage comme une philosophie que comme un plan-masse rigide. Comme une charte dotée d'un programme d'action plus que comme des plans abstraits et sans effets sur le réel.²

Il est alors réflexion stratégique sur le devenir de la ville ou le territoire. C'est une sorte de « philosophie ». De cette manière il « *ne relève pas d'une profession, mais d'une compétence. Il n'est pas une procédure mais une démarche* »³il se distingue de la planification classique parce qu'il ne suit pas une logique « *programmative* » mais traite de l'aménagement de l'espace en termes concrets et s'intéresse aux relations.

Clément-Noël Douady affirme à son tour que c'est une vision d'avenir et insiste sur le fait qu'elle est partagée. Il dit dans ce sens que le projet urbain est : « *une idée partagée qui organise l'avenir de la ville* »⁴.Une définition courte efficace et profonde qu'il explique ainsi :

Une idée, comme au sens de la BD (une ampoule allumée qui surgit d'une tête) ; une vision d'avenir (pré-vision) ; un dessein plutôt qu'un dessin ; plutôt l'idée du maire que

¹ Patrizia Ingallina, « Le projet urbain »[en ligne],*Que sais-je ?*, Paris, P.U.F, 2008.
<https://www.cairn.info/le-projet-urbain--9782130566106.htm>

²Ariella Masboungi, *Le plaisir de l'urbanisme*, Marseille, Parenthèse, 2016, p.47.

³Ariella Masboungi, 2002, p.30 ; cité dans Ewa Berezowska-Azzag, *Projet urbain guide méthodologique : comprendre la démarche du projet urbain*, Alger, Synergie, 2012, p.65.

⁴Clément-Noël Douady, *Le vieillard fou de dessin* [en ligne], <http://clement-noel.douady.pagesperso-orange.fr> , consulté le 12 janvier 2018.

de l'urbaniste ; qui peut se traduire par un ou des documents graphiques, mais ne s'y résume pas ; plutôt une idée sans image qu'une image sans idée (s'il faut choisir) ; plutôt la règle que le modèle : règle de conduite plutôt qu'objet figé d'avance.

S'il y a un plan, c'est au sens de « *j'ai mon plan* » ; s'il y a une image, elle illustre l'idée, pour l'aider à devenir illustre. Pas forcément un plan arrêté au jour J, puis périmé (ou révisé), mais peut être un plan qui se construit (et s'adapte) au fil du temps...

Une idée partagée, exposée aux partenaires, comprise, négociée et prise en charge collectivement : tant par ceux qui "font" la ville (forces vives publiques et privées) que par ceux qui la vivent (les citoyens), et qui aussi en décident à chaque élection ; une idée mobilisatrice qui puisse vivre sa vie avec la ville, et survivre au changement d'urbanisme comme de municipalité.

Une idée qui organise l'avenir, pas seulement un slogan ou une image, mais un levier réel d'organisation ; plutôt une stratégie qu'une tactique clés en mains ; plutôt la guerre de mouvements que la guerre de tranchées... Une stratégie évolutive, qui fonctionne à chaque étape, et sache gérer et digérer l'imprévisible.

L'avenir de la ville, c'est à dire de l'agglomération, au delà du morcellement communal, et replacée dans son territoire : géographique, socio-économique et paysager.

1.2. Les principes du projet urbain :

Daniel Pinson⁵ résume les *principes du projet urbain* dans huit points qui traitent des aspects du projet, et cela en exposant qu'est-ce qu'un projet et qu'est-ce qu'il n'est pas :

1. le projet urbain est pensé à la fois comme **processus et résultat**, et non comme résultat sans son processus (ses moyens et ses chemins) ;
2. le projet urbain est pensé **avec la ville existante** (et non contre elle ou en dehors d'elle), comme **reproduction de la ville sur elle-même**, non comme croissance ou étalement de la ville (« construire la ville sur la ville », la substitution : rôle du parcellaire, de la trace et des tracés) ;
3. le projet urbain est pensé dans **la totalité de ses dimensions**, intégrées (et non sectorialisées), appréhendées à travers leur **interaction** (le politique, l'économique, le social, le culturel, le technique) et non dans l'une de ses dimensions (seulement économique, ou technique ou esthétique... ;

⁵Daniel pinson, <http://danielpinson-urb.pagesperso-orange.fr/index.htm> consulté le 12 janvier 2018.

4. le projet urbain est pensé dans **un équilibre du court terme et du long terme**, et non dans l'urgence ou l'utopie (saisir les opportunités du moment sans compromettre les ressources du présent pour les besoins de l'avenir : « **développement durable** ») ;

5. le projet urbain est pensé en rapport avec la **totalité des acteurs** de la ville (dont les habitants, et non en dehors ou contre eux) :

□ **Les intérêts communs** plutôt que l'intérêt public ou général (négociations) ;

□ Le **consensus** plutôt que l'imposition ou le conflit ;

□ Le **partenariat** plutôt que l'addition d'initiatives disjointes ;

6. le projet urbain est pensé comme un **dispositif acceptable, réalisable, donc ajustable et réversible** (et non comme un idéal inatteignable) :

□ En termes de faisabilité politique et économique, et non seulement technique ;

□ En termes de solution technique (transformabilité, réversibilité...);

7. le projet urbain est pensé comme un **dispositif ouvert, adaptable** (et non fermé, définitif) :

□ Ouvert au temps ;

□ Ouvert aux aléas (variation des conjonctures politiques et économiques) ;

□ Ouvert à la négociation ;

8. le projet urbain est pensé comme un **dispositif complexe** (et non simplexe, simplement technique) :

□ En termes de **spatialité** (mixité urbaine et non monofonctionnalité) ;

□ En termes de **temporalités** (gestion des écarts et des incertitudes de conjoncture).

Ces principes rendent parfaitement de la complexité de la démarche du projet urbain. C'est un processus, une démarche souple, ouverte évolutive et plurielle qui procède par itération, en évaluant les actions au fur et à mesure de leur application et en revenant sur la stratégie dans une boucle conceptuelle permanente.

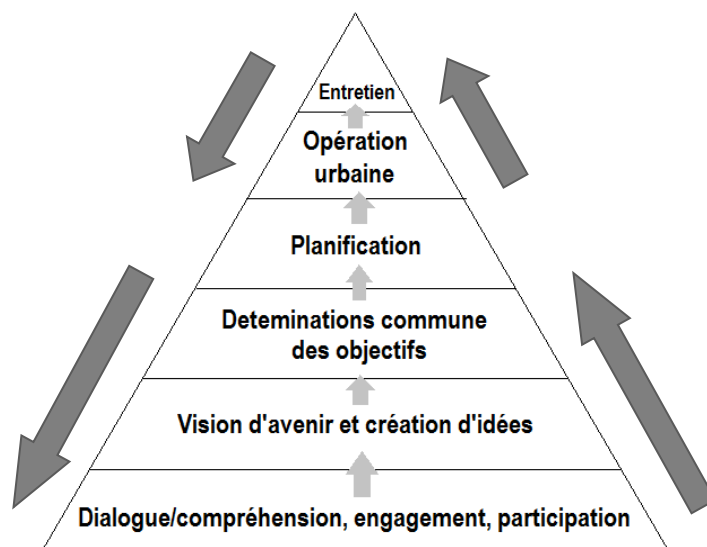


Figure 4 : Schéma simplifié de la démarche projet (traduit) tiré de <http://www.balticurbanlab.eu/content/integrated-planning-and-partnerships>

2.3. Les dimensions de la mise en place du projet urbain:

La démarche du projet urbain qui se veut à la fois stratégique et intégrée requiert pour sa mise en place sur terrain la présence simultanée de trois dimensions que Berezowska-Azzag appellent les 3P. L'absence de l'une de ces dimensions prive la démarche de son caractère stratégique et durable.

Dimension prospective : qui impose l'incursion vers l'avenir pour prédire les éléments qui pourrait influencer sur le cours de développement et identifier alors les enjeux majeurs à affronter. Cette dimension se sert de la méthode des scénarios, élaborés sur la base d'un diagnostic stratégique.

Dimension participative : qui admet lors de l'élaboration du projet, la participation de tous les acteurs en présence selon le principe qui veut que tous les acteurs sont compétents, tous sont, chacun à sa manière, détenteurs non seulement d'une partie des solutions, mais aussi d'une partie de l'énoncé des problèmes. Cette dimension s'exerce lors de la conception et des évaluations de l'action en amont et en aval du projet par les procédures de concertation et lors de la prise des décisions par le biais des procédures d'aide à la décision.

Dimension partenariale : Qui admet aussi l'incapacité grandissante des acteurs publics seuls à financer efficacement les opérations d'aménagement urbain suite à la crise économique, à la rigidité des procédures financières étatiques ou encore les insuffisances structurelles et par conséquent, reconnaît la nécessité de mixer les trois types de partenariat possible : public-public, public-privé, public-privé-population. Elle

se manifeste non seulement dans les procédures de montage financiers mais aussi dans ceux des montages fonciers et de management du projet.

Entre vision prospective, participation et partenariat l'élément commun est celui d'acteur. En effet, c'est l'acteur qui imagine son avenir, négocie et entre dans des alliances ou dans des conflits pour ensuite aménager. Il est alors au cœur de toute action sur le territoire.

2. Les acteurs, pièce maîtresse du projet urbain:

Qu'est-ce qu'un acteur? Un acteur c'est « *un opérateur dynamique doté d'une capacité d'agir* » selon la formule de Michel Lussaut⁶. C'est alors une personne qui dispose d'un agir et d'un pouvoir susceptible de provoquer l'action des autres. Il possède des compétences intentionnelles et stratégiques et est l'élément moteur d'un système social. « *Le statut d'acteur relève plus d'une posture, d'un comportement et d'une volonté, d'une intentionnalité associée à une position plus ou moins stratégique dans le complexe territoriale, à différentes échelles, que d'une fonction clairement définie et établie.* »⁷ Il ne prend toute sa valeur qu'au sein d'un jeu d'interaction avec d'autres acteurs avec qui il interagit.

Dans la logique du projet urbain l'aménagement du territoire n'est plus l'apanage de quelques professionnels privilégiés. Un nombre croissant d'acteurs prennent part aux démarches de conception. Certains ont des compétences orientées vers le long terme (le politique) et s'intéressent donc aux évolutions de la société à sa gouvernance et au développement durable.

D'autres, tendent vers le plus court terme, celui de l'opérationnalité et se situent au niveau de l'économie, de l'invention, de la conception-production.

D'autres encore se préoccupent du quotidien, c'est-à-dire de l'usage, de leur mode de vie et leur confort.⁸

Cette multiplicité d'acteurs compose alors une chaîne hétérogène de compétences qu'il est indispensable de coordonner.

⁶Michel Lussaut, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, 2003 ; cité dans Guy Di Méo, « Les territoires de l'action », *Bulletin de la Société Géographique de Liège*, Société Géographique de Liège, 2006, pp.7-17. <halshs-00281466>

⁷Guy Di Méo, « Les territoires de l'action », op. cit., p.7.

⁸Jean-jacques Terrin, *Le projet du projet : concevoir la ville contemporaine*, Marseille, Parenthèse, 2014, p.66.

2.1. Relation entre les acteurs et processus de planification :

De nos jours l'action sur le territoire interpelle la présence d'une multiplicité d'acteurs qu'il serait impossible d'en rendre compte de manière détaillée. Néanmoins, dans la plupart des cas la théorie distingue trois groupes principaux. Soit, les décideurs politiques en termes de maître d'ouvrage, les professionnels en termes de maître d'œuvre, et les habitants auxquels revient le rôle de la maîtrise d'usage.

Ces acteurs multiples doivent, dans la vision du projet urbain, se mobiliser pour concevoir, expérimenter, et évaluer collectivement des projets qui doivent répondre à des exigences de durabilité et cela en faisant converger leur savoirs, leurs savoir faire et leurs expériences et de les croiser pour les intégrer dans une chaîne de compétence cohérente co-responsable et solidaire.

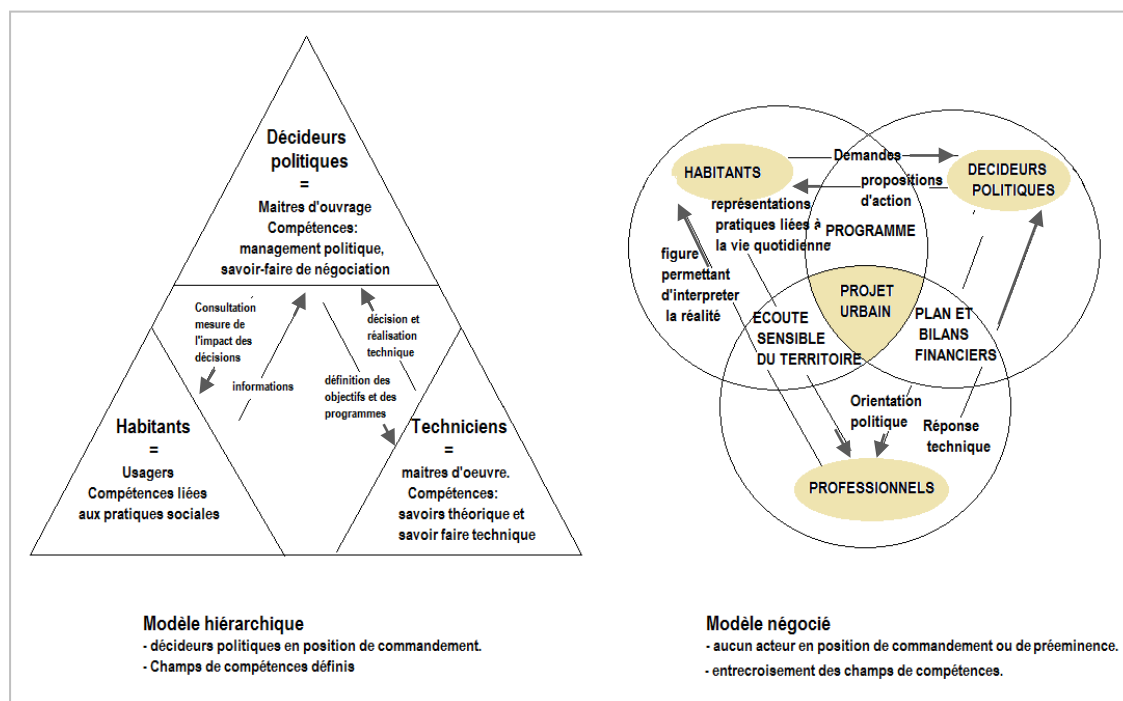


Figure 5 : modèle de relations entre les acteurs dans le processus de planification selon Novarina. Tirée de Berezowska-Azzag, *projet urbain guide méthodologique*, 2012, p.238

Cette responsabilité collective passe par l'adoption d'un processus de conception négocié qui se veut profondément collaboratif et participatif. Cela ne peut avoir lieu sans la mise en place d'une volonté politique qui encourage cette dynamique et met tous les acteurs en position favorable à la participation et la négociation. Chose inexistante dans la planification classique. En effet, la planification classique tend plutôt vers un modèle hiérarchique où l'Etat est en position de dominance sur les autres acteurs. C'est lui qui entreprend les initiatives, c'est lui qui décide, c'est lui qui finance. Un mode d'intervention qui a bien montré ses limites. Entre la demande accrue, la crise

économique, la qualité mitigée de l'espace produit et la création d'espaces insignifiants pour les habitants, cette pratique tant à s'estomper pour laisser place à un mode de gouvernance et de gestion territoriale négocié entre les trois groupes d'acteurs.

2.2. Les citoyens-habitants nouvel acteur clé de l'aménagement :

Le modèle hiérarchique et le cadre juridique de nos sociétés fait que seulement les acteurs qui possèdent un statut juridique institutionnel peuvent participer à l'élaboration des projets d'aménagements. Entre politiciens, professionnels, techniciens et représentants du peuple, les habitants ont été pendant longtemps considérés comme des récepteurs passifs, des spectateurs de l'action sur leur territoire. Au mieux ils émettent des remarques lors des enquêtes d'études ou évaluent les projets après leur mise en place.

Cette position change aujourd'hui, pour donner place, dans le cadre d'un processus négocié, à un citoyen actif qui doit s'impliquer dans les affaires de sa commune, contribuer à enrichir les réflexions en faisant part de son expérience pratique du territoire et aussi à veiller sur la gestion et l'entretien ultérieur du projet. Les habitants deviennent de la sorte des acteurs à part entière et une force motrice du projet.

3. La participation citoyenne:

3.1. La participation : Du latin *participare* : prendre part à, avoir sa part de... la participation signifie « *prendre part activement à quelque chose* »⁹. Elle désigne aussi les différents moyens qui permettent aux citoyens de contribuer aux décisions concernant une communauté.

La notion de participation est étroitement liée à l'idée « d'intérêts ». Effectivement, l'intérêt propre à chacun sert de motivation à la participation active. Cet intérêt peut être privé ou d'ordre général et partagé, l'un n'excluant pas l'autre. Pour envisager une participation active et collective, il faut réunir les acteurs autour d'actions communes où les deux registres d'intérêt sont présents. Ainsi « *Chacun conserve ses objectifs propres tout en acceptant de contribuer à un objectif commun* »¹⁰.

⁹Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales [en ligne], op.cit., <http://www.cnrtl.fr/definition/participation>, consulté le 12 octobre 2017.

¹⁰Gildas Cadudal, *La participation outil de citoyenneté ?* [en ligne], Maitrise en intervention et développement social, Université de Nantes, France, 2005 ; https://www.memoireonline.com/09/10/3902/m_La-participation-outil-de-citoyennete-.html

3.2. Les niveaux de la participation¹¹:

Le concept de participation citoyenne revêt, dans la pratique, de multiples connotations. Plusieurs auteurs ont regroupé les significations en catégories selon le degré d'engagement des citoyens dans le processus décisionnel. L'exemple désormais classique d'une typologie fondée sur le degré d'engagement des citoyens est le travail d'Arnstein (1969). Cette auteure suggère une échelle de la participation composée de trois grands niveaux croissants selon le degré d'engagement des citoyens au processus décisionnel.

1. Non-participation :

□ *La manipulation* : L'objectif visé est de manipuler les citoyens pour obtenir leur appui. Il s'agit d'une participation qui vise à obtenir le soutien du public au profit de ceux qui détiennent le pouvoir.

2. Coopération symbolique :

□ *L'information* : À ce niveau, les citoyens reçoivent des informations justes, sans qu'ils puissent donner leur avis. On privilégie ici une information à sens unique des autorités vers les citoyens sans retour possible ni pouvoir de négociation.

- *La consultation* : À ce niveau, les citoyens sont consultés, par exemple à travers des enquêtes d'opinion ou des auditions publiques. Toutefois, la consultation n'assure pas aux citoyens que leurs préoccupations et leurs idées seront prises en compte.

- *La nomination* : À ce niveau, les citoyens commencent à exercer une certaine influence. Ils sont autorisés et invités à donner des conseils et à faire des propositions, tout en laissant ceux qui ont le pouvoir les seuls juges de la légitimité et de la faisabilité des conseils formulés.

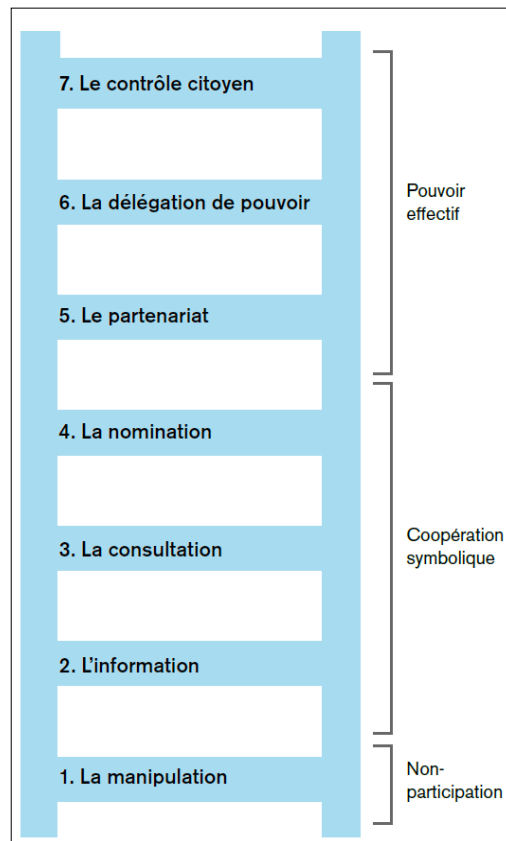


Figure 6 : L'échelle de participation citoyenne (adaptée de l'échelle de participation citoyenne de Sherry Arnstein, 1969.) Tirée du « rapport » op. cit.

¹¹Rapport du directeur régional de santé publique sur les inégalités sociales de santé (annexe 4) [en ligne] 2012 ; https://www.ciuss-s-capitalenationale.gouv.qc.ca/sites/default/files/rapportiss_versionintegrale-annexe4.pdf

3. Pouvoir effectif des citoyens :

- *Le partenariat* : La prise de décision se fait à partir de processus de négociation entre les citoyens et les détenteurs du pouvoir. Les parties deviennent responsables des décisions à travers des structures regroupant les parties.
- *La délégation de pouvoir* : Par délégation des autorités, les citoyens acquièrent une autorité dominante sur les décisions.
- *Le contrôle citoyen* : À ce niveau, les citoyens ont le pouvoir de décider, ils acquièrent le contrôle complet et sont capables de négocier les conditions sous lesquelles les personnes contestataires pourraient influencer les décisions. Ils sont complètement autonomes.

Ainsi, plus la participation se situe en haut de l'échelle, plus les citoyens ont l'assurance que leur opinion sera intégrée à la décision et appliquée dans l'intérêt des communautés. L'auteure souligne tout de même que cette échelle, simplificatrice de la réalité et non exhaustive.

3.3. Les enjeux de la participation dans le projet :

- Renforcer la démocratie, en ouvrant les procédures de planification au plus grand nombre.
- Renforcer la légitimité de la décision politique afin d'éviter une distance entre les citoyens et les politiciens ;
- Construire et renforcer le lien social en réinvestissant la notion de « collectif ». ¹²
- Le dialogue instauré permet de connaître les besoins et les représentations des acteurs et ainsi prévenir toute situation conflictuelle susceptible d'être induite par le projet.
- Co-produire et co-gérer des projets avec les citoyens-habitants favorisent l'appropriation du projet par rapport à un projet imposé et responsabilise les habitants pour garantir le bon usage
- Concevoir de meilleur projet en reconnaissant la qualité d'expertise d'usage du citoyen et ainsi améliorer la prise de décision. En effet, pour les professionnels comme pour les élus, la participation des habitants peut être un investissement

¹²Observatoire régionale de l'intégration et de la ville (ORIV), *La participation des habitants : réflexion et questionnements [en ligne], Groupes de réflexion, Strasbourg, mars 2000, p.22.*

rentable car elle permet de réaliser des projets plus adaptés aux demandes, voire même moins coûteux pour la collectivité.¹³

□ La participation s'avère un bon exercice d'éducation à la citoyenneté.

Toutefois les réflexions portées sur cette notion de participation mettent en exergue des questions importantes sur trois idées majeurs, soit : la démocratie, le pouvoir et la légitimité. En effet, l'enjeu posé est grand car encourager la participation citoyenne c'est réclamer une véritable culture démocratique où tous les acteurs sont à pied d'égalité ce qui remet en question la place, la légitimité et le rôle de chacun et par conséquent entraîne une remise en cause de la répartition actuelle des pouvoirs et un repositionnement des acteurs. Par exemple : « *Si les habitants sont invités à débattre tout le temps, de tous les sujets, quel est alors le rôle de l'élu ?* »¹⁴

De même la confrontation d'idée et de logiques conduit certes à la coopération et la coproduction mais est aussi problématiques et porteuse de conflits (chose inhérente à l'exercice de la démocratie locale) ce qui inscrit la participation dans une logique de contre-pouvoir. Dans ce cas « *la participation doit-elle être vue comme une nouvelle étape dans la construction de la démocratie, comme la phase de la maturité, ou met-elle en danger l'idéal républicain ?* »¹⁵ Ces questionnements remettent en cause les fondements de la démocratie telle qu'elle est pratiquée actuellement.

3.4. Genèse de l'idée de citoyenneté et de démocratie:

Démocratie et citoyenneté, deux notions contigües qui sont à la base de la participation citoyenne dans un cadre institutionnel. Deux concepts qui trouvent naissance à l'antiquité, à Athènes puis Rome et qui ont forgé l'idée de la société politique et du statut de citoyen. Cette idéologie occidentale est celle qui s'est mise en œuvre dans la majorité des pays du monde moderne. C'est pourquoi nous proposons un retour sur la genèse de la démocratie et de l'évolution du statut de citoyen à l'idée de citoyenneté.

3.3.1. La polis grecque : c'est avec le concept de la démocratie apparu cinq siècles avant notre ère dans la Grèce antique, organisée alors en cité-État que naît à Athènes le statut de citoyen. Cette innovation grecque vient suite à l'idée de séparer la sphère privée de la sphère publique. Cette dernière est le domaine de la vie de la Cité qui devient ainsi « *un domaine autonome de la vie sociale* »¹⁶.

¹³*Ibid.*, p.23.

¹⁴*Ibid.*, p.24.

¹⁵*Ibid.*

¹⁶D. Schnapper, 2003 ; cité dans Gildas Caduda, op. cit.

Cette vie publique commune n'a de valeurs qu'à travers sa communauté de citoyens. L'objectif de celle-ci est de gérer les affaires de la Cité, en prenant des décisions et en légiférant. C'est ainsi que les Grecs inventent le concept « d'état de Droit » qui veut dire que ce ne sont pas les hommes qui gouvernent la communauté des citoyens mais les lois. Ainsi « *la communauté des citoyens était la seule source de la légitimité et la seule instance de décision politique et judiciaire* »¹⁷.

La démocratie pratiquée était directe grâce à deux instances : L'*Ecclésia*, l'assemblée du peuple requise pour les décisions les plus importantes et la *Boulè* une assemblée de cinquante membres tirés au sort, dont le rôle est d'étudier les propositions de loi. Ce système fait qu'un citoyen sur deux siège au moins une fois dans sa vie à la *Boulè*.

Les décisions sont prises, dans l'idéal athénien selon deux éléments clés :

a. La liberté (*eleutheria*) : Qui se traduisait dans la liberté de la sphère privée où chacun est libre de vivre comme il l'entend et dans la sphère publique dans le partage d'une constitution commune.

b. L'égalité : Qui a elle aussi une double désinence. L'*isonomia* qui est l'égalité devant la loi, et l'*iségoria* qui est l'égalité dans la proposition et la prise de décisions collectives, et à ce titre « *l'une des marques de la liberté c'est être successivement gouvernant et gouverné...* »¹⁸. Ce dernier point est important car il marque la rupture entre l'individu et le citoyen.

Toutefois, bien qu'un exercice réel et fondateur d'une démocratie directe existe, le droit de l'exercer est réservé à une minorité. En effet, seulement un dixième des habitants avait accès au statut de citoyen. Ce statut étant fondé sur une conception ethnique étroite, excluait les étrangers, les esclaves et aussi les femmes et les enfants. Les citoyens libres étaient donc une véritable aristocratie de naissance qui se chargeait seule de mener les affaires publiques.

3.3.2. L'Empire romain

Héritière du fonctionnement de la cité grecque, Rome entant que cité Etat, modifie, suite aux conquêtes et à l'extension de son territoire, les lois sur le droit à la citoyenneté. En effet, la nécessité d'unir juridiquement le territoire de l'empire mène Caracalla en l'an 212 à édicter une loi qui marque le passage de la citoyenneté ethnique héritée de père en fils à une citoyenneté étendue à tout homme libre de l'empire. La loi impériale assujettit de la sorte les individus sous le statut juridique de la citoyenneté qui

¹⁷*Ibid.*

¹⁸Aristote, cité dans Gildas Caduda, op. cit.

devient un moyen d'unification dans le territoire. Cependant, Cette citoyenneté n'est accordée qu'au pris d'une limitation de droit, en effet, ici la citoyenneté et les fonctions sociales sont disjointes et l'exercice du pouvoir politique est réservé à des castes aristocratiques ou oligarchiques désignés éligibles aux magistratures par le cens ce qui a d'ailleurs fait tomber le système politique dans la corruption.

Le principal héritage romain reste le lien civique qui rattache le citoyen à un État légiférer par le droit.

3.3.3. De la cité à la nation

Après l'échouement de l'empire romain le statut de citoyen disparaît au Moyen Age pour laisser place à l'*impérium*, soit la domination de la figure du chef devant le groupe. C'est ainsi que « *durablement, pour plusieurs siècles, le citoyen s'efface au profit du sujet ou du vassal, formes qui ont nourri le Moyen Age politique. Il faut laisser passer près d'un millénaire pour que la figure du citoyen retrouve son sens et une actualité (...) qui culmine avec la Révolution française* »¹⁹.

En effet, ce n'est qu'à partir du siècle des lumières (1715-1789) que les débats sur la place de l'individu dans la société sont rouverts et les réflexions sur les principes du droit politique sont mises en exergue.

La citoyenneté revient en force après cela suite à la guerre civile anglaise, la guerre d'indépendance et la fondation de la démocratie aux Etats-Unis, la révolution française et la déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789. Cette citoyenneté s'établit dans un contexte très différent de la cité grecque ou de l'empire romain. Les monarchies ont contribué à rassembler et unir de vastes ensembles sous forme d'Etats. La pratique démocratique va devoir s'adapter à cette échelle. L'Etat-monarchique devient Etat-nation et la souveraineté, « *inaliénable et indivisible* » est désormais détenue par la communauté nationale des citoyens.

3.3.4. La démocratie représentative :

C'est une des formes de démocratie où les citoyens expriment leur volonté par l'intermédiaire de représentants élus à qui ils délèguent leurs pouvoirs. Ces élus, qui représentent la volonté générale, votent la loi et contrôlent éventuellement le gouvernement. C'est la forme contemporaine de démocratie la plus répandue. Ainsi,

¹⁹Thierry Leterre, « La naissance et les transformations de l'idée de citoyenneté », *Cahier français*, n°281, 1997, p.3 cité dans Gildas Caduda, op. cit.

« La démocratie représentative constitue une synthèse et une modernisation de l'héritage gréco-romain ; des citoyens égaux en droits à grande échelle donnent mandat à quelques-uns par leurs votes pour exercer le pouvoir en leur nom et place. Avec cette définition de la démocratie seuls les représentants participent au processus de décision, et aucune responsabilité n'est exercée directement par les citoyens. »²⁰.

Cette mise en forme moderne de la démocratie consiste en un transfert de la souveraineté des citoyens vers leurs représentants. Ce faisant, ils se sont dessaisis, d'un point de vue aussi bien pratique que symbolique, de la gestion de *la polis*. Ceci mène à fur et à mesure à un désintéret envers les affaires publiques et ainsi à une crise.

Cette crise de la démocratie représentative touche en premier lieu l'acte le plus symbolique de la démocratie qui est le vote. En effet, L'exercice du droit de vote est l'élément central de ce système de gouvernement. Or, de nos jours «*La politique est devenue un sport de spectateurs* ». ²¹

Pour José Saramago, cette situation résulte du fondement même de ce système. Car selon lui le vote est lui même suspicieux dans son principe : « *Les instances du pouvoir politique tentent de dévier notre attention d'une évidence : à l'intérieur même du mécanisme électoral se trouvent en conflit un choix politique représenté par le vote et une abdication civique. N'est-il pas exact que, au moment précis où le bulletin est introduit dans l'urne, l'électeur transfère dans d'autres mains, sans autre contrepartie que des promesses entendues pendant la campagne électorale, la parcelle de pouvoir politique qu'il possédait jusqu'alors en tant que membre de la communauté de citoyens ? [...] Ainsi, le droit de vote, expression d'une volonté politique, est en même temps un acte de renonciation de cette même volonté, puisque l'électeur la délègue à un candidat.* »²²

Pour nombre d'auteurs, cela ne procède pas d'un quelconque hasard, mais d'une démarche liée à une certaine défiance du peuple-citoyen, que résume cette formule lapidaire et provocatrice de Rivarol : « *Il y a deux vérités qu'il ne faut jamais séparer dans ce monde : premièrement que la souveraineté réside dans le peuple ;*

²⁰Gildas Caduda, op. cit.

²¹Déclaration de Lee Hamilton au Congrès américain sur la crise du droit de vote cité dans Gildas Caduda, op. cit.

²²José Saramago, *Que reste-t-il de la démocratie ?* [en ligne], Narkiv news group archive, Centre Ernesto Che Guevara, 2004; <http://fr.soc.politique.narkive.com/dEwrV3y7/jose-saramago-que-reste-t-il-de-la-democratie>

deuxièmement que le peuple ne doit jamais l'exercer »²³. Ceci exprime l'appropriation du pouvoir par des hommes devenus des professionnels de la politique. D'autre part ceux-ci constituent une élite, qui se produit et se reproduit et forme de la sorte un système de « monarchie élective éclairée »²⁴ ce qui crée une méfiance envers les hommes politiques et par conséquent augmentation de l'abstention. Ajoutons à cela que le parlement voté n'est pas représentatif de la diversité de la société et les élus sont en général loin du terrain et de la réalité quotidienne. Aussi ce système est connu par la faiblesse de ses contre-pouvoirs.²⁵

3.3.5. Vers une démocratie participative : les nouvelles pratiques de la démocratie

L'éloignement du citoyen de l'action publique et la délégation des décisions importantes aux élus a engendré une passivité citoyenne dangereuse. La prise de conscience des limites du modèle de démocratie représentative, la complexification des circuits de décision politique et le sentiment d'impuissance pousse le citoyen à contester ces mécanismes de délégation et à revendiquer une nouvelle façon de pratiquer sa démocratie. Une forme où il peut avoir un rôle plus direct dans la prise de décision politique, et exercer une citoyenneté plus active. De là on commence à parler d'une démocratie qui se veut « participative » et qui a pour but d'augmenter l'implication des citoyens dans la vie politique et d'accroître leur rôle dans les prises de décision. Cette volonté d'intégrer le citoyen résulte de la place importante que revêtent de plus en plus les échelons locaux grâce à la décentralisation dans les pays développés tout comme le développement de nouvelles formes d'intervention citoyennes grâce aux nouvelles technologies de l'information et de communication.

De là se crée une nouvelle citoyenneté qui se traduit sur le terrain par l'engagement de nombre de personnes au sein d'associations, de comités de défense et de mouvements protestataires. Des instances qui permettent aux citoyens de mettre en œuvre leurs compétences et leur expertise directement au service du sujet qui les intéresse. Il est important aussi de noter que ces nouvelles formes d'engagement revêtent trois caractéristiques²⁶:

Tout d'abord c'est un engagement « sur mesure » tant dans le thème que dans la durée.

²³M. Le Galic, 2005, p.18 cité dans Gildas Caduda, op. cit.

²⁴Georges GONTCHAROFF, Forum « Démocratie ou démagogie participative ? », *Bouguenais* (44), 11 octobre 2003 ; cité dans Gildas Caduda, op. cit.

²⁵Gildas Caduda, op. cit.

²⁶*Ibid.*

Puis cet engagement est pragmatique et vise un résultat concret à atteindre. Et enfin, le citoyen est responsable de mener à bien son engagement.

Ainsi, la participation semble désormais constituer le nouvel élément majeur de la citoyenneté car au final : « *Ce n'est plus la qualité de citoyen qui détermine le droit de participer à la chose publique, mais c'est désormais la participation volontaire qui est constitutive de la citoyenneté.* »²⁷ Cette volonté exprime bien que l'« *on ne naît pas acteur, on le devient* »²⁸ et cela en refusant de subir et en refusant de simplement réagir aux événements extérieurs. Néanmoins pour faire émerger dans une société inscrite sur un territoire une capacité à agir ensemble il faut que cette dernière partage des objectifs communs institués à partir d'une éthique commune. Il n'y a d'actions partagées que parce qu'il y a des raisons d'être ensemble, de vivre et de faire ensemble, de se projeter dans l'avenir. Et ces objectifs ne peuvent pas être seulement matériels. A côté de cela cette société doit développer des dispositifs de travail qui produisent de la stratégie, qui produisent de la cohérence, qui produisent des apprentissages, qui produisent une capacité de diagnostic et de réaction, qui inscrivent le projet dans la durée. C'est une capacité à saisir des opportunités et à élaborer ensemble des règles. Règles et dispositifs de travail ne se réduisent pas à la production d'institutions. Elles sont indispensables au vivre ensemble. Elles sont de l'ordre du « *contrat social* » et non du droit écrit.²⁹

4. Une démocratie universelle ?

Le modèle de démocratie mis en place dans la majorité des pays du monde est, comme nous l'avons vu, un héritage occidental favorisé par le phénomène de la colonisation. Cette domination a infligé aux peuples colonisés de suivre un modèle de gestion à l'euro-péenne souvent en dépit d'un autre mode de gestion local. Le cas de l'Algérie est encore plus représentatif de cette politique. En effet, colonisée pendant 132 ans par les français, la structure interne de ce pays a subi de grandes transformations suite à l'imposition du mode de gestion occidentale à ce territoire qui avait déjà ses propres logiques sociales de fonctionnement.

Voilées derrière les intentions civilisatrices, les politiques françaises de gestion territoriale suivies en Algérie s'accomplissaient dans le but d'imposer le pouvoir français et sa culture et servaient à affaiblir les forces sociales susceptibles de se rebeller

²⁷*Ibid.*

²⁸Pierre Calame, Paul Maquet Makedonski et Ina Ranson, *op. cit.* p.14.

²⁹*Ibid.*

contre ce nouveau pouvoir et cela à travers la déstructuration des solidarités sociales dans les différents territoires.

Pour atteindre cet objectif une série de loi favorisant l'assimilation administrative française sont promulguées. Par mieux la loi dite « Sénatus Consulte » (1863) visant l'organisation de la propriété foncière en Algérie et la délimitation des territoires des tribus et des douars. En d'autres termes cette loi consiste à transformer la « jouissance collective »³⁰ des territoires tribaux en un droit de pleine propriété individuelle sur des surfaces plus réduites et cela en œuvrant tout d'abord à la délimitation et la désarticulation de la tribu en l'éclatant en douars, ensuite à la distribution des terres entre ces douars (communes faciles à diriger, à surveiller et à contenir) et enfin à l'établissement de la propriété privée entre ses membres. Une stratégie qui non seulement détruit la tribu : unité territoriale, économique et politique sur laquelle repose les fondements de la société indigène et se construit les solidarités, mais aussi dépossède les paysans de leurs terres. Effectivement, cet instrument législatif transforme ces dernières en articles de commerce accessible aux détenteurs de capitaux et ainsi facilite la mainmise sur les terres et ouvre le champ à la colonisation légale. Cette loi est donc une sorte de « machine de guerre » contre l'Etat social indigène.

La dissolution de la propriété tribale à travers le changement du régime foncier est accompagnée mutuellement par l'abolition des instances de gestion locale traditionnelle au profit d'une organisation administrative occidentale.

En effet, la gestion du territoire était assurée par une institution essentiellement sociale et économique (et parfois religieuse comme les zaouïas) communément appelée DJEMAA qui représentent un mode de gestion territoriale local populaire. Les plus manifestes sont la *Thajmaat* de la grande Kabylie, la *Halga des Azzaba* de la communauté mozabite et la Djmaâ des tribus aurassiennes. Ce sont des institutions politiques et socioéconomiques locales, qui gèrent, supervisent et veillent sur la sécurité et l'équilibre de leurs territoires. Elles protégeaient de la sorte l'intérêt du groupe en manageant tout un système socioéconomique nécessaire à la vie collective et la pérennité de la communauté. Son mode de fonctionnement se basait sur des valeurs socioculturelles partagées par le groupe en question.

³⁰Didier Guignard, « Conservatoire ou révolutionnaire ? Le sénatus-consulte de 1863 appliqué au régime foncier d'Algérie », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 41 | 2010, mis en ligne le 30 décembre 2013. URL : <http://journals.openedition.org/rh19/4047> ; DOI : 10.4000/rh19.4047

Dans un travail précédent avec l'ensemble des enseignants chercheurs du laboratoire « ville et santé » et les étudiants en poste graduation, nous avons appelé ce mode de vie ancestral chapeauté par ces institutions de gestion locales, « Des systèmes locaux traditionnels ». Comme nous avons essayé de déceler les traits spécifiques de ces systèmes qui se sont montrés à travers l'analyse³¹ :

Organisés car au sein de ces communautés la vie sociale, économique et politique est réglementée par un qanun strict inspiré des coutumes et des croyances (principalement religieuses), ces qanuns sont édictés par l'institution locale élue (djemaa) ou les institutions religieuses (zaouïa) qui veillent au respect des qanuns et où toute infraction est sanctionnée.

Hiérarchisés : la structure sociale patriarcale et alliée politiquement (de la famille jusqu'à la confédération) obéit à une logique qui privilégie le plus âgé et le plus sage, l'autorité est donc entre les mains du père au sein de la petite famille, de l'aïeul au sein de la famille élargie et du plus sage au sein de la fraction, quant aux structures religieuses le pouvoir est entre les mains du plus savant et le plus noble. Ceux là on leur doit respect et obéissance.

Solidaires : un système traditionnel local exprime une forte cohésion sociale due aux liens patriarcaux, aux conditions environnementales qui favorisent le regroupement et l'entraide et aux intérêts sociopolitiques mutuels.

Ancrés au territoire : ce système tend à créer des rapports intimes avec le milieu dans lequel il s'inscrit car son existence et sa pérennité en dépendent. Il adapte ainsi la vie socioéconomique avec les spécificités de l'environnement qui l'entoure, et développe à travers le temps et les expériences des savoirs faire et des savoirs être.

Culturels: La façon dont est interprété le monde, les croyances et l'accumulation des expériences vécues sur le territoire à travers le temps, construisent des représentations sociales qui créent une sphère socioculturelle spécifique et unique dans son genre.

Durables : ce système organisé veille à garantir l'équilibre social, économique et environnemental, à préserver son identité culturelle et sa stabilité politique.

Équilibrés : Car il est global et traite tous les aspects de la vie (social, économique, environnemental, politique et urbaine).

³¹Laboratoire « ville et santé », *Systèmes locaux traditionnels et projet urbain*, cahier 02 post-graduation, Université de Constantine 03, 2014-2015.

Performants : Grâce à son organisation rigoureuse et sa flexibilité quant aux circonstances dans lequel il évolue, il a su persister à travers le temps et a su conserver son essence.

Egalitaires : Dans les limites des croyances et du mode de vie emprunter, l'égalité et la justice entre les membres de la société étaient assurées par les institutions locales, sociales soit elle ou religieuses, et cela dans le but de bannir toute haine et représailles susceptibles de porter préjudices à la sécurité des biens et des individus et ainsi garantir la cohésion sociale.

Autonomes: la structure interne de la société, sa logique et sa liberté d'esprit excluent toute tentative de gestion externe des affaires locales car perçue comme une soumission. Ainsi, ces sociétés, jalouses de leurs autonomies, ne se plient qu'à leurs propres règles.

Et en fin mettent la lumière sur la possibilité de parler d'une autre forme de

Démocratie, s'approchant du principe de la démocratie occidentale mais différente quant aux modes de son application et les critères d'accès au pouvoir. En effet, contrairement à ce que la structure hiérarchique de cette société laisse voir, ce système présente des critères de la démocratie car il se repose sur le principe de la consultation et la concertation entre les membres élus de chaque groupe.

L'autorité est selon la logique sociale entre les mains des personnes jugés **légitimes** à la prendre. Ainsi, le critère de la légitimité (âge, sagesse, réputation et savoirs) est à la base de l'accès au pouvoir. Aussi chaque groupe a son représentant auprès de l'institution local, ceux là constituent les portes paroles et les intermédiaires entre l'institution locale et les fractions de la société. Ainsi, le pouvoir n'est pas exclusif à un groupe en dépit de l'autre mais il est partagé entre l'ensemble des chefs élus qui suivent le principe de la négociation dans la gestion des affaires locales. Cet équilibre sociopolitique permet l'adhésion des groupes aux différentes délibérations.

Il faut également mentionner que les élus sont sanctionnés en cas d'injustice ou en cas d'abus de pouvoir ou si le groupe social estime qu'il n'est pas assez bien représenter.

Ceci trace des similitudes avec ce que nous appelons aujourd'hui la « démocratie participative ». Toute fois, selon la culture locale, la catégorie des femmes est exclue de ce processus de participation aux décisions locales.

Au final, le passage d'un mode de gestion traditionnel endogène et ancré dans le territoire à un mode de gestion qui suit des principes de gestion territoriale complètement étrangers au territoire local a déstructuré et affaibli le système local. Au

même temps priver la population indigène locale de pratiquer son pouvoir sur son propre territoire par principe de domination a affecté de manière profonde les logiques d'exercice de pouvoir sur le territoire algérien.

Conclusion :

Au final le territoire se fait par ses acteurs. Il change au grès des changements sociaux, économiques et politiques. Il fait l'objet de concurrences spatiales, et toute politique d'aménagement ou de gestion n'est pas neutre en soit mais porte des enjeux qui varient selon la position de l'acteur et selon les représentations socio-spatiales que celui-ci se fait de son territoire.

Cette multiplicité d'acteurs qui rassemble les politiciens, les opérateurs économiques, les techniciens et la société civile autour de la question d'aménagement du territoire pose la question de la gouvernance territoriale et ainsi de la démocratie. Une problématique bien prise en compte par la démarche du projet urbain qui suggère une stratégie d'action territoriale basée sur une vision globale et partagée en amont entre tous les acteurs concernés tout en mettant l'accent sur le territoire locale. Effectivement, il s'avère que les stratégies les plus efficaces sont celles qui émergent de manière ascendante, c'est-à-dire endogènes, à partir de la réalité vécue et les aspirations projetées. Néanmoins, à ce niveau, une autre problématique apparaît. C'est celle de la mise en place d'un mode de gestion qui favorise cet échange entre les acteurs et plus particulièrement à encourager la participation citoyenne. Chose qui s'annonce difficile face à la hiérarchie administrative rigide qui demande une sérieuse volonté politique d'intégration de tous les acteurs dans le processus de décision.

L'Algérie, héritière de système de gestion français, lui-même superposée à des logiques de gestion antérieures, et fraîchement initiée à cette notion de projet urbain est à ce propos un terrain d'investigation intéressant dans la mesure où il serait possible de chercher les ingrédients du projet urbain propre à la société algérienne.

Conclusion de la première partie :

Le territoire entant qu'objet d'étude s'annonce comme une réalité, aussi physique que cognitif, complexe à approcher vu la multiplicité et la variation des relations que l'individu peut entretenir avec son espace de vie et son espace social.

Cette relation est toujours conditionnée par des représentations socio-spatiales qui interprètent et signifient les objets qui nous entourent. Ces représentations sont dynamiques, elles se construisent et se reconstruisent perpétuellement au sein du groupe social. Elles sont à la base de nos pratiques sociales et spatiales, soit, de notre « territorialité ». Elles orientent et justifient nos conduites et sont créatrices des identités qui conditionnent nos rapports sociaux interpersonnels et intergroupes.

Se pencher alors sur la question de l'aménagement du territoire serait non seulement planifier des interventions sur le territoire mais plutôt être à l'écoute de ce territoire, de ses logiques de construction et du rapport existentiel qu'il génère.

Toutefois, cette tâche n'est pas aisée car le caractère multiscalaire du territoire et la multiplicité d'acteurs qui interviennent dessus, le modifient et l'interprètent posent la question du management des relations entre plusieurs groupes qui ont plusieurs logiques, plusieurs représentations et plusieurs intérêts (parfois forts divergents).

Pour atténuer ces divergences et avancer sereinement, la réflexion du projet urbain appelle à construire, avant toute intention d'aménagement, une vision globale négociée et partagée du devenir du territoire qui servira de ligne directrice pour tous les acteurs.

Cette vision globale et partagée susceptible de produire de la dynamique territoriale s'avère plus efficace si elle émerge de manière endogène et ascendante. C'est-à-dire à partir du niveau local, là où les réalités sont plus accessibles à notre compréhension, à nos sens à nos actions et où il serait possible, à partir des caractéristiques du milieu, d'aboutir à un consensus entre les différents groupes.

Qui dit territoire local dit habitants dit citoyens dit usagers. Chercher à produire le territoire en dehors de sa population serait en premier lieu faire une rupture entre l'individu et son espace produit qui ne devient plus signifiant ni approprié et ainsi étranger et sans valeur. En second lieu ça serait se priver des connaissances d'un expert de la vie quotidienne capable d'enrichir les visions portées sur le devenir du territoire. En troisième lieu, l'adhésion du citoyen à la politique d'aménagement est une condition à la réussite du projet, s'il adhère il est capable de contribuer et de se prendre en charge, s'il tourne le dos il cause l'échec du projet. Ainsi reconnaître le citoyen comme acteur

dans l'aménagement du territoire devient une nécessité et demande une nouvelle gestion territoriale plus flexible et plus négociée. Pour cela la question de la démocratie qui oscille entre la légalité et la légitimité d'accès au pouvoir est au centre de la gouvernance et des réflexions sur l'aménagement du territoire. Cette question est encore plus aigüe en Algérie car d'une part son système de gestion reste central et hiérarchique mais d'autre part elle a besoin de ses forces sociales citoyennes pour lancer son économie et produire des territoires harmonieux, attractifs et compétitifs susceptibles d'atteindre les objectifs des politiques d'aménagement fixées par le SNAT.

DEUXIEME PARTIE : PROJET, RERESENTATIONS SOCIO-SPATIALES ETDYNAMIQUES TERRITORIALES CITOYENNES.

Introduction de la deuxième partie :

Dans un contexte algérien où le pouvoir est exclusivement central et où règne un mode de gestion basé sur la démocratie représentative, la place de la participation citoyenne reste floue et incertaine. Cependant, malgré cette ambiance hiérarchique nous relevons dans certains territoires une dynamique citoyenne qu'il serait intéressant d'approcher.

Ce qui nous intéresse alors, c'est les contextes où la société se met en marche au niveau local, où elle se met à penser collectivement, à mettre des projets et des dispositifs de travail. C'est pourquoi notre attention est portée vers des situations concrètes de participation citoyenne. En effet, quoi de plus pertinent que de suivre la société civile dans sa dynamique pour comprendre ses logiques d'action, ses motivations et ses blocages.

Dans notre cas, un projet de cimenterie dans la commune de Oued Taga, wilaya de Batna, appelée aussi Bouhmar ou Ighzer N'thaga en langue chaoui, a soulevé un mouvement citoyen sans précédent dans la région. Cet événement qui s'annonce prometteur pour nos objectifs de recherche sera un modèle à partir duquel nous essayerons de repérer en temps réel les moteurs de l'action citoyenne.

Ainsi, dans le premier chapitre nous retracerons les faits de cet événement, et nous mettrons en exergue les acteurs du projet où nous nous focaliserons le plus sur la société civile ses opinions et ses attitudes les plus significative envers le projet et son territoire. Ceci nous aidera par la suite à déceler les représentations socio-spatiales du territoire et leur rapport à la participation citoyenne.

Dans le deuxième chapitre nous nous focaliserons sur les impacts de cet événement sur les relations des habitants à leurs territoires et nous essayerons de relever les ingrédients d'un potentiel local susceptible d'être un levier au développement local.

Quand au troisième chapitre il est réservé à la discussion des observations dans le cadre du projet urbain et à l'apport d'éléments de réponses à notre problématique de recherche.

CHAPITRE PREMIER : UN CONFLIT AUTOUR D'UN PROJET DE TERRITOIRE

Introduction :

Comme nous l'avons déjà mentionné, ce sont nos observations sur un conflit autour d'un projet d'aménagement de nature industriel, entre les porteurs de ce projet et la société civile, qui était le point de départ de ce travail de recherche. En effet, les situations conflictuelles seraient intéressantes à analyser dans la mesure où elles sont souvent révélatrices de disfonctionnement et mettent en scène des acteurs qui pour défendre des intentionnalités individuelles ou des intérêts collectifs créent des alliances et des coalitions d'un côté et des oppositions de l'autre. Par conséquent, la prise en compte de ces tensions et ces controverses est primordiale pour la compréhension des logiques et des forces qui entrent en jeu dans le processus d'aménagement du territoire.

Ainsi, nos questionnements sur la participation citoyenne dans l'aménagement de son territoire trouvent toute leur pertinence dans cet événement que nous pensons être un terrain de recherche riche en enseignement sur, d'un côté les logiques d'aménagement territoriales en Algérie, de l'autre sur le rôle de la société civile dans l'aménagement de son territoire et son degré de participation.

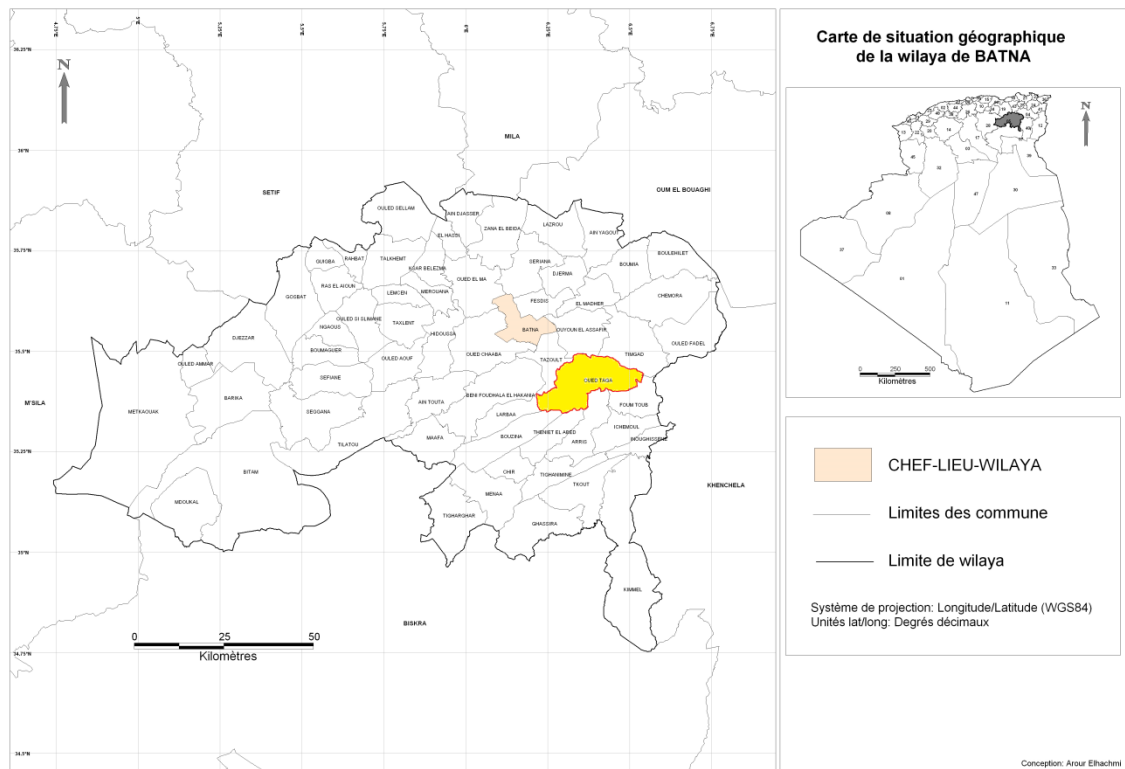
C'est pourquoi, nous allons dans ce chapitre retracer les faits de cet événement en revenant sur les moments que nous jugeons les plus significatifs et les plus révélateurs des logiques d'actions de chaque acteur et cela en recueillant les avis et les opinions qui exposent les représentations du territoire et les attitudes de chaque acteur envers le projet. N'ayant pas suivi l'événement en temps réel, nous nous basons pour reconstruire les faits sur la presse écrite ou audiovisuelle et la page facebook de l'association Ighzer N'thaga tant qu'espace de communication entre les habitants-internautes.

1. Présentation de la commune:

Oued Taga est une commune de la wilaya de Batna créée en 1957 suivant l'arrêté du 12.01.1957. Elle est située à 32 km de la commune de Batna, et à 42 km de Teniet El Abed son siège Daïra. Ses limites sont marquées au Nord par les communes de Ayoun El Assafir et Timgad ; à l'Est par la commune de Foug Toub ; au Sud par Arris, Teniet El Abed, Bouzina, Larbaa, et à l'Ouest par la commune de Tazoult.

Cette appellation est la transformation de la toponymie d'origine qui est « *Ighzer N'thaga* » et qui veut dire en langue chaoui « vallée du genévrier commun » un arbre à feuilles persistantes très répandu dans la région. Elle est aussi connue localement sous le nom de Bouhmar, transformation du nom *Bou Ahmer*.

Carte 2 : Situation géographique de la commune de Oued Taga. Tirée de <http://decoupageadministratifalgerie.blogspot.com/2014/10/cartegeographiqueBATNA.html>



Cette commune à caractère agricole occupe une superficie de 249.97 km² et compte 19615 habitants (RGPH 2014)¹. Elle se compose selon le décret n° 84-365, fixant la composition, la consistance et les limites territoriale des communes, de 17 localité² : Bouhmar (chef lieu), Baïou, Bouziza, Khenguet Rouag, Madjba Ali Gader, Kachou, Draa Aissa, Merfeg, Guelmamene, Affane, Tiguigent, Tidjedai, Ouled Bedaa, Ahras Takasrit, El Hamza, Ain Chair, Zana El Malouoù les agglomérations les plus importantes sont: Bouhmar (7.000 habitants), Baïou, Bouziza, Merfeg et Takasrit.

L'histoire de la commune est pleine de gloire et de mémoires relatives aux martyres de la guerre de révolution et aux moudjahidines. Ce fond historique révolutionnaire se

¹ Batna info, *Monographie de la wilaya de Batna*, FASAC, 2016.

² Journal officiel de la République Algérienne [en ligne], 19 décembre 1984. Décret n° 84-365, fixant la composition, la consistance et les limites territoriale des communes. Wilaya de Batna, p. 1479.

traduit dans la vie politique par la dominance du parti du FLN sur l'assemblée populaire communale, depuis l'indépendance.

2. Un projet de cimenterie à Oued Taga :

Tout se déclenche en 2014 où une SARL projette un projet d'investissement de nature industriel dans la wilaya de Batna. Un projet qui consiste en une usine d'extraction et de fabrication de ciment. Cette idée commence à se concrétiser quand l'investisseur en question réussit, en juillet 2014, à jouir d'une concession sur un terrain domaniale dans la commune de Oued Taga pour construire son projet et exploiter les gisements. Une décision qui n'a pas été bien accueillie par la population locale une fois informée.

Nous nous basons pour retracer le parcours de ce projet et les faits de cet événement qui s'étend de 2014 jusqu'en 2016, sur la presse écrite et audio visuelle qui a couvert l'évènement et la page facebook de l'association Ighzer N'thaga qui était très impliquée et très active dans cette affaire.

2.1. Les prémisses du projet :

C'est dans le cadre d'une concession de gré à gré entre un investisseur local et l'Etat qu'une SARL propose de monter une usine de cimenterie à Tafrent à Oued Taga, site riche en matière première. En effet, l'investisseur qui collabore avec une entreprise chinoise, énonce son idée de projet et dépose son dossier d'investissement accompagné d'une étude technico-économique au niveau de la wilaya auprès du comité du CALPIREF, comme la loi le présume, en vue d'acquiescer le droit de jouir d'une concession de gré à gré sur un terrain domaniale dans la région visée.

Le dossier qui a été étudié par l'ensemble des directions concernées, principalement la direction de l'industrie et des mines et celle de la planification et de l'aménagement du territoire fini par être considéré comme éligible par le comité du CALPIREF qui émet son accord à l'égard de ce projet. Suite à cet avis favorable, et toujours dans une logique administrative centrale, le wali transmet ses recommandations pour ce projet au ministère chargé de la promotion des investissements afin de les soumettre à l'examen du conseil national de l'investissement. Après ces procédures la SARL acquiesce le droit de jouissance d'un terrain de 70000 m² le 07 juillet 2014 par un arrêté du wali autorisant la concession, conforté par acte administratif établi par les services des Domaines, dûment enregistré et publié.

Le président du conseil populaire communal qui, selon la loi, doit faire parti du comité du CALPIREF dans la phase d'étude du projet d'investissement, annonce ce projet à la société civile, jusque la écartée, au niveau du siège de l'APC.

2.2. Une société civile qui désapprouve:

Durant cette phase, supposée être une phase de consultation avec les citoyens, il n'y a eu que quelques habitants, principalement des techniciens et des architectes fils de la région qui grâce à leur profil professionnel restent proches de l'administration, qui étaient au courant de ce projet. Ceux là, ont communiqué l'information aux personnes les plus intéressées (notamment les notables de la région) et les plus touchées par la décision et ont exprimé, aussitôt informé, leur objection contre ce projet au niveau du siège de l'APC avec une pétition d'une vingtaine de signatures. En effet, les citoyens jugeaient que ce projet d'investissement ne correspondait pas à la nature de la localité typiquement agricole et allait apporter des nuisances sanitaires et écologiques dans la région. De plus, le statut de l'assiette foncière qui accueillera le projet est double. Il est officiellement propriété privé de l'état mais il est au même temps exploité localement selon el'orf dans le cadre d'un ancien statut qu'est la terre Arch, toujours en vigueur dans la société jusqu'à aujourd'hui. La terre est donc dans la logique des habitants leur propriété privée déjà exploitée et héritée depuis des générations même si leur situation reste illégale et que le gouvernement n'admet pas la logique sociale de répartition de ces terres saisies et classées après l'indépendance comme domaine privé de l'Etat.

2.3 Approbation du projet par le wali:

Malgré les objections, timides mais effectives, émises par la société civile à l'encontre de cette usine, le wali approuve définitivement le projet le 02 février 2015. Cette déclaration a eu lieu suite à l'organisation d'une réunion entre le wali, l'entreprise en question, les représentants des différents secteurs de l'Etat et le président du conseil populaire communal. Dans cette rencontre le PDG de l'entreprise chinoise Hoxing Machinery (classée 10^{ème} entreprise en chine, présente dans 45 pays du monde et qui commercialise son matériel dans 70 pays) chargée d'exécuter ce projet a fait un long exposé sur l'usine et son mode de fonctionnement. Cette cimenterie a une capacité de production de 1500 tonnes/jour et fonctionne, selon la présentation, en circuit fermé et ne laisse rien s'échapper. Par conséquent elle ne présente aucun désagrément et aucun risque de pollution. En outre, elle offre à la région 232 postes de travail directes.³

³Journal El watan du 03 février 2015.

3. Les acteurs de la société civile se mobilisent :

L'autorisation du projet par le wali alarme les premiers opposants à sa construction. Ceux là protestent une nouvelle fois par écrit à l'APC de peur que ce projet « menaçant » se concrétise sur le terrain. En effet, l'enjeu que représente l'implantation de cette cimenterie pour les habitants est triple : Un enjeu économique car ce projet peut porter atteinte à l'activité agricole exercée. Un enjeu environnemental et sanitaire car la région est riche en ressources naturelles vierges et que ce type de projet est communément connu par sa pollution atmosphérique due aux émissions de poussières au niveau de la carrière et de l'usine de fabrication. Et enfin, un enjeu de pouvoir sur une propriété foncière.

Ainsi, les peurs éprouvées à l'égard des impacts de ce projet et la non adhésion à l'idée d'introduire ce genre d'investissement industriel dans la région en plus de la confusion entre le cadre juridique et l'usage locale de l'assiette foncière ont poussé les premiers militants actifs, à leur tête les notables, à agir sur le terrain en essayant d'informer les habitants locaux sur le sujet et les sensibiliser en vue de soulever une plus grande mobilisation susceptible de faire face à ce projet.

2.1. L'association Ighzer N'thaga déclenche l'alarme:

Afin de faire entendre la voix de la société civile et acquérir un contre poids citoyen considérable qui peut contrecarrer le projet de cimenterie, les opposants adoptent la stratégie de l'information et de la sensibilisation auprès des citoyens.

C'est l'association culturelle Ighzer N'thaga, déjà populaire et très active avant ces circonstances, en coordination étroite avec les notables, qui prend le rôle de l'information et de la sensibilisation auprès de la population locale, directement sur terrain, en faisant du porte à porte pour recueillir les signatures, ou via les réseaux sociaux. Plus précisément à travers la page facebook de l'association Ighzer N'thaga qui avant même cet événement connaissait une popularité locale. En effet, les membres de l'association ont créé cet espace virtuel pour divulguer et informer sur les diverses activités de l'association et pour appeler à la participation aux animations culturelles organisées ainsi que les festivités, les activités sportives et les campagnes de reboisement. Aussi, l'association se donnait pour tâche de faire connaître la région, ses paysages forestiers et agraires, ses traditions, la culture et la langue chaoui et le patrimoine local. Elle couvrait aussi tout évènement concernant la région et transmettait les annonces. C'est dans cette logique que l'association use, dans ces circonstances, de

cet espace virtuel construit pour en faire un outil d'information, de sensibilisation et de coordination œuvrant contre le projet de cimenterie.

Tout cela nous incite à reprendre dans ce qui suit quelques publications de la page qui retracent les moments importants de l'événement et nous permettent de suivre les échanges entre les internautes-habitants et noter, dans leurs discours⁴, leur attitudes envers le projet et leurs représentations sociospatiales du territoire.

2.2. Information, sensibilisation et appel à mobilisation:

Les premières publications parlant du sujet de la cimenterie apparaissent cinq jours après l'approbation du projet par le wali. Leurs contenus condamnent sévèrement la création d'une usine de cimenterie dans la commune de Oued Taga et insistent sur les risques sanitaires et les impacts écologiques d'un tel projet sur la région comme le témoigne ces photos publiées par le président de l'association accompagnées de commentaires :

« Divulguiez l'info pour que tout le monde sache les dangers sanitaires de la cimenterie, sans parler des dangers environnementaux qui nuisent aux arbres, les ressources hydriques et l'agriculture. Interrogez nos frères qui habitent Ain Touta sur la santé, l'agriculture, l'environnement et l'air là bas »⁵



Photo 1 : les dangers sanitaire de la cimenterie tirée de la page de l'association Ighzer Nthaga postée le 07.02.2015



Photo 2 : les dangers environnementaux tirée de la page de l'association Ighzer Nthaga postée le 07.02.2015

Le message exprime clairement les dangers sanitaires et environnementaux de ce projet d'usine et argumente en citant l'unité de production de ciment (SCIMAT) à Ain Touta, une localité située à 35 km au sud-ouest de la ville de Batna, relevant du Groupe public industriel des ciments d'Algérie (GICA) depuis 1983 et qui a causé des dégâts écologiques et sanitaire dans la région.

⁴ Les commentaires émis en français sont rapportés fidèlement quant à ceux émis en arabe ils sont l'œuvre d'une traduction personnelle.

⁵ Association Ighzer N'thaga, OUED TAGA – اغزر نثاغا, <https://www.facebook.com/o.taga05/>

En outre, il est important de noter que cette campagne de sensibilisation qui porte le slogan « *L'usine ulach* » ce qui veut dire non à l'usine en langue chaoui, précise aussi que la population locale n'est pas contre l'investissement dans la région mais contre les projets qui nuisent à l'écosystème et à la santé publique en proclamant : « *nous ne sommes pas contre l'investissement, nous sommes contre la pollution et les maladies* » Et s'interroge sur les logiques de ce projet et le rôle des autorités locales qui ont validé ce projet sans prendre en compte les caractéristiques du territoire et les éventuels impacts écologiques :

« *Les autorités, dorment-ils ou ont ils été endormis ? Le bon Dieu nous a offert un paradis avec un air pur, une nature vierge et des ressources en eaux abondantes. Mais hélas, certains investisseurs venus des autres localités veulent la gâcher, polluer l'air et faire propager les maladies chroniques dans notre petite localité et cela sous les yeux des autorités...*



Photo 3 : le lac de Ain chair à Oued Taga tirée de la page de l'association Ighzer Nthaga

Ni votre argent ni votre pouvoir ne vaincront la volonté du peuple. Si Dieu le veut, ce projet ne sera pas construit. »⁶Ces propos, accompagnés d'une photo qui montre un paysage naturel de la région, évoquent trois éléments : le premier est le territoire entant qu'espace naturel qualifié de paradis et où le communicant utilise un vocabulaire mélioratif qui valorise les ressources naturelles et la beauté des paysages de la région. Le deuxième évoque respectivement les autorités locales et l'investisseur en question entant qu'acteurs de ce projet et soupçonne des dépassements et des alliances pour faire monter ce projet et en tirer profit. Et enfin, la société civile, l'acteur écarté des démarches du projet mais qui veut affirmer sa présence et cherche à s'opposer.

Ces publications ont eu de l'écho auprès d'une centaine d'abonnées de la page qui les ont partagées à leur tour et ont réagi dans les commentaires. Nous citons dans ce qui suit le contenu des interventions les plus représentatives, telles celle d'une abonnée qui dit : « *Nous sommes des fellahs et des agriculteurs. Nous n'avons rien eu de l'Etat. Nos hommes ont beaucoup donné durant la révolution. Nous sommes connus de tout le monde que nous travaillons avec peu et Dieu merci [...]* Les autres localités ont l'ambition de devenir des wilayas intérimis et nous, nos responsables veulent nous tuer avec la poussière et le ciment. Nous sommes strictement contre l'idée. Laissez nous

⁶Association Ighzer N'thaga, OUED TAGA – اغزر نثاغا – <https://www.facebook.com/o.taga05/>

dans notre pauvreté, Dieu nous donnera. C'est mieux que votre richesse qui nous mènera aux hôpitaux.» Et ajoute « Oued Taga est connue par ses ressources hydriques pourquoi ne pas investir dans ce sens et faire une usine d'eau? [...] ou bien faites une usine de farine de blé pourquoi le ciment ? Si c'était un bon projet ils l'auraient amené à Seriana, Merouana, Timgad, Arris, Barika etc. Vous les responsables, que Dieu vous guide si vous n'avez rien trouvé d'autre à proposer aux jeunes de Oued Taga à part la poussière ! »

Ce commentaire, ainsi que d'autres émis sur ce sujet, se rejoignent pour témoigner d'un rejet catégorique de l'idée de ce projet qu'ils qualifient de nuisible et d'usine de poussière qui vient gâcher les ressources de la localité et apporter des maladies, principalement respiratoire, aux habitants. Aussi, les propos expriment un sentiment de marginalisation et d'injustice envers la commune qui souffre depuis longtemps du manque de projets d'investissement initiés par l'Etat par rapport à d'autres communes limitrophes ou de la wilaya.

Quant à cette initiative d'investissement, elle est jugée inadéquate avec la nature de la région et les activités économiques locales et ne répond pas aux aspirations de la société civile. En effet, Le choix du profil industriel du projet indigné les habitants qui ne comprennent pas les raisons de ce choix d'industrie dans la région et blâment les élus locaux d'avoir accepté ce projet et les accusent de ne pas faire leur devoir de préserver les intérêts des habitants comme le témoigne les dires d'un autre abonné qui s'exprime sur la situation : *« Soyons pragmatiques! Avant de parler de la cimenterie il faut d'abord se demander qui a été derrière cette idée et qui a permis à l'investisseur de venir ici après que son projet a été refusé dans plusieurs localités ? N'est-il pas le P/APC qui en est responsable ? On le connaît tous, mettons les points sur les i et qu'on demande qu'il parte, lui et sa bande pour qu'ils sachent que nous ne dormons pas. »*

La même idée est reprise par un autre qui dit : *« allez chasser votre exécutif de l'APC LES INCAPABLES le maire et ses adjoints. »*

Cet acharnement contre les représentants de la commune est accompagné de graves accusations d'outrage à la loi et de complot avec l'investisseur comme ce commentaire le montre : *« il faut faire face à ce lobby affairiste qui va détruire la beauté de notre chère région ; Il faut commencer par la mafia du foncier (il cite des noms). Où sont nos élus ???? . Normalement entant que nos représentants, Ils vont défendre les intérêts de*

la région et la santé de leurs concitoyens et dire NON à cet acharnement contre la nature au lieu d'amasser des FORTUNES et des R'CHAWI. »

Cette image négative des élus locaux reflète le manque de confiance qu'accorde la société civile à ces derniers qui sont perçus comme des personnes qui servent leurs propres intérêts et non pas ceux de la localité. Ce qui pourrait être l'une des raisons de l'élargissement du fossé entre les deux groupes d'acteurs.

Les publications qui incriminent ce projet, exaltent la beauté et les ressources naturelles de la région, glorifient l'histoire de ses habitants, chérissent les lieux et appellent à préserver le patrimoine naturel et culturel hérité se succèdent et marquent un profond attachement au territoire et une volonté sérieuse à faire face au projet d'usine. Ce qui s'est effectivement affirmé sur terrain où l'association, qui était en étroite relation avec les notables de la région, travaillait en coordination avec ces derniers et d'autres associations locales pour défendre les intérêts de la population locale et faire entendre leur voix auprès des différentes institutions officielles. Ils recueillent, dans ce but, les signatures de 180 familles et de 17 associations locales pour appuyer une pétition qui appelle à l'annulation du projet de cimenterie à Oued Taga. Celle-ci a été communiquée aux administrations concernées.

4. La société civile s'engage dans un parcours de lutte :

4.1. De la correspondance administrative au sit-in :

Le 30 avril 2015, soit deux mois après l'approbation du projet et les premières contestations, un comité du ministère de l'environnement s'est rendu sur terrain pour inspecter la zone programmée à accueillir cette cimenterie dans le cadre des procédures de délivrance du permis de construire à l'investisseur. Ils ont été accueillis par une vingtaine de protestants avertis de leur arrivée. La page Ighzer N'thaga, qui a déjà informé les internautes sur ce sujet et dont les membres étaient présents sur place, rapporte que les membres de ce comité ont refusé de leur parler et ont vite décampé.

Après cela les manifestants se sont rendus vers le siège de la municipalité à la recherche du P/APC qui était absent à ce moment là et ont dialogué avec quelques membres de l'assemblée populaire communale qui ont déclaré selon la source qu'ils se sont opposés au projet.

Les citoyens qui voulaient rencontrer le P/APC pour des éclaircissements sur le sujet ont convenu qu'un sit-in pacifique aura lieu, trois jours plus tard, devant le siège de la mairie et lancent un appel de présence à tous les habitants.

Ainsi, l'agacement de la population devant la sourde oreille des autorités locale l'a conduite à organiser, pour la première fois depuis le début de l'affaire, un sit-in devant le siège de l'APC pour exprimer son mécontentement et confirmer son opposition à ce projet d'usine. Les protestants apparaissent le jour convenu avec des masques sur le nez et des banderoles portant les expressions « *Non à l'usine de la poussière dans le paradis de Bouhmar* », « *Non à l'usine de la mort* ». L'ampleur que prend cette affaire, en plus du profil journalistique de quelques membres de l'association a permis une première couverture médiatique audiovisuelle de ce problème. En effet, les chaînes télévisés Echourouk et Ennahar étaient présentes sur les lieux pour couvrir les faits et recueillir les propos des manifestants : « *Nous aimerions bien comprendre comment le propriétaire du projet a continué les procédures malgré l'opposition de 180 Familles 17 associations et 14 membres du conseil communal? Tout le monde s'oppose mais l'investisseur continue les procédures de l'usine et nous défie* »⁷, s'exclame le président de l'association Ighzer N'thaga. Un autre citoyen s'exprime en disant : « *On est là pour demander l'annulation de cette usine parce qu'elle est néfaste pour les habitants, les arbres et la terre. S'ils nous proposent n'importe quelle autre usine on l'accepte mais pas la cimenterie* » et ajoute « *nous avons déjà déposé des pétitions mais elles sont restées ici à la mairie* ». Un autre appuie ce dernier et déclare : « *Au moment de la consultation nous avons déposé nos objections mais personne ne nous a écouté personne n'est venu vers nous et personne ne nous a dit quoi que se soit* ». Aussi, la presse rapporte que les citoyens soupçonnent les autorités locales de ne pas communiquer leurs pétitions et d'être complice avec l'investisseur maître de l'ouvrage. De son côté, le P/APC dément ces accusations et approuve la légitimité de la demande des habitants en déclarant à la chaîne Chourouk : « *Nous avons reporté toutes les pétitions aux autorités concernées et suite à la réunion du conseil, nous avons décidé à l'unanimité , soit 15 membres y compris moi le P/APC, que puisque les citoyens pressentent le danger de ce projet nous n'acceptons pas qu'il soit réaliser à Oued Taga* »⁸ et ajoute à la chaîne Ennahar : « *La mairie dit qu'elle est, non pas contre*

⁷Journal télévisé, 04 mai 2015, Chourouk news TV [en ligne], <https://www.youtube.com/watch?v=MqsHGq70oIk&list=PLJU2qjjpBGWwufcmBJ4UrxH5KvP6R78y9&index=4>

⁸*Ibid.*

l'investissement mais contre l'usine qu'on préjuge qu'il porte des nuisances à la région. »⁹

Suite à ce sit-in, les représentants de la société civile se sont réunis avec les représentants de la commune pour discuter de ce problème. La réunion s'est parachevée par un rapport qui rend compte de l'avis des habitants et qui stipule que le projet de cimenterie n'est pas conforme avec la nature de la région et les aspirations des habitants. Ce rapport est adressé à la wilaya, la direction de l'environnement, la direction de l'industrie et le conservatoire des forêts. (Voir ANNEXE 1)

4.2. L'alliance des notables des tribus :

Après ce sit-in, la protestation administrative continue pendant un an mais l'affaire persiste et la tension entre la société civile et les représentants de l'Etat monte d'un cran. En effet, après plusieurs lettres de contestation envoyées à la wilaya et aux différents ministères ainsi qu'une demande de rencontre des représentants de la société civile avec le wali daté du 17.09.2015, les autorités font la sourde oreille et ne répondent pas aux citoyens. Dans ces circonstances, les notables de la région organisent une réunion d'urgence le 12.05.2016 entre 50 cheikh notables représentants tous les tous les villages ainsi que toutes les familles et les tribus de la localité en plus des associations concernées et quelques figures actives pour se souder les coudes et trouver une issue à ce problème. A la fin de cette rencontre les notables haussent le ton dans une déclaration qui dénonce l'indifférence du gouvernement aux sollicitations de la société civile et avertissent qu'ils ne sont pas responsables des tournures que peut prendre cette affaire face à cet empiètement de droit et cette insistance sur le projet de cimenterie. Comme ils déclarent qu'ils appuient les programmes de développement qui servent l'intérêt public mais désapprouvent les projets qui nuisent à la terre et à la santé de l'habitant. Ils font aussi référence à la question du foncier et des terres Arch qui sont exploitées par les agriculteurs de la région sans ajustement de leur situation depuis l'indépendance et refusent catégoriquement que cette propriété du fellah revienne à des personnes influentes sous prétexte d'investissement. (Voir ANNEXE 2)

Effectivement, la propriété sur l'espace est un enjeu de pouvoir et il paraît que ce qui anime le plus certains c'est le danger « d'expropriation » qu'encourent « leurs propriétés ».

⁹Journal télévisé, 04 mai 2015, Ennahar TV [en ligne],
<https://www.youtube.com/watch?v=cGOqJBfeL9k&index=1&list=PLJU2qjjpBGWwufcmBJ4UrxH5KvP6R78y9>

Suite à ce rassemblement et en notant la fermeture des portes de discussions avec les notables considérés comme un organisme social non reconnu par l'Etat. Le conseil des notable décident de créer une association rassemblant les tribus de la localité sous le statut d'un organisme officiel afin d'intégrer le cadre légal de la protestation¹⁰.

4.3. D'autres formes de protestation pacifique :

La correspondance administrative n'était pas le seul moyen dont la société civile a usé face à ce problème. En effet, avec les idées des jeunes, plusieurs activités ont été organisées pour exprimer symboliquement l'opposition de la population locale à ce projet et sa conviction de la validité de sa requête et la légitimité de la cause soutenue. C'est dans ce sens qu'une campagne de reboisement initiée par l'association Aurès Green à Tafrent, l'endroit désigné à accueillir la cimenterie, a eu lieu le 15.04.2016 avec la présence de toutes les tranches de la société civile et la participation de plusieurs associations et plusieurs organismes tels la protection civile de la localité et le croissant rouge, cette initiative vise non seulement à faire entendre la voix des citoyens d'une manière pacifique et civilisée mais aussi à insister sur les valeurs environnementales et inculquer cette culture aux enfants et aux habitants.



Photo 4 : Les habitants écoutent le discours de l'imam.
Tirée de la page de l'association Ighzer Nthaga



Photo 5 : Des invités des autres wilayas soutiennent la cause. Tirée de la page de l'association Ighzer Nthaga



Photo 6 : Des enfants plantent des arbustes avec le clown.
Tirée de la page de l'association Ighzer Nthaga



Photo 7 : le club des amateurs des sports de la moto vient soutenir l'action. Tirée de la page de l'association Ighzer Nthaga

¹⁰Journal El Khabar du 5 avril 2016.



Photo 8 : Le croissant rouge participe à la campagne de reboisement. Tirée de la page de l'association Ighzer Nthaga



Photo 9 : La protection civile est solidaire. Tirée de la page de l'association Ighzer Nthaga.

L'association Ighzer N'thaga en collaboration avec le club sportif "أمل بلدية واد طاقة" et les anciens joueurs de la région organise elle aussi une autre initiative symbolique qui consiste en un tournoi sportif entre les jeunes des différents quartiers et villages sous le slogan « Non à la cimenterie ! ». Ainsi, les jeunes s'organisent, pendant le mois de ramadhan, dans une ambiance de solidarité et en faisant preuve d'un haut niveau d'esprit sportif pour ce championnat d'exception. A travers cette initiative les jeunes ont prouvé leur capacité à se structurer et à être solidaire. Tout comme ils ont exprimé leur pacifisme et leur discipline via cette activité sportive significative et de loisir

نتائج المباريات	
شابلورث	شابلورث 2-0 نيجداي
أيت عزور	بلاندة 1-0 أيت عزور
ثاغمرث نثسار	بوزيزة 1-1 ثاغمرث نثسار
ثاكتيكت نوار	ثاغمرث نثسار 2 0-6 ثاغمرث نثسار
شابلورث	بلاندة 0-0 شابلورث
أيت عزور	نيجداي 3-0 أيت عزور

الدورة الرياضية: أبطال إغزر نثاغا
لامصنع الإسمنت في وادي الطاقة

Photo 10: Résultats des matchs. Tirée de la page de l'association Ighzer Nthaga.



Photo 11 : Des notables assistent à la finale. Tirée de la page de l'association Ighzer Nthaga.



Photo 12: l'équipe gagnante élève le slogan. Tirée de la page de l'association Ighzer Nthaga.



Photo 13: décernement des prix par les notables. Tirée de la page de l'association Ighzer Nthaga.

Nous citons aussi l'initiative du iftar collectif organisé devant la porte du siège de l'assemblée populaire communale suite aux événements que nous allons aborder par la suite. Cette initiative a pour but d'exprimer la solidarité et la fraternité des habitants et confirmer leur position à l'encontre de l'affaire de la cimenterie.



Photo 14 : tables alignées devant la porte de l'APC Tirée de la page de l'association Ighzer Nthaga.



Photo 15 : un groupe rompant le jeûne. Tirée de la page de l'association Ighzer Nthaga.

5. De la tension au conflit :

Peu avant le ramadan de l'année 2016, soit le 1^{er} juin 2016 le wali sort dans une visite générale des projets en cours dans plusieurs localités, parmi elles Oued Taga. Une fois sur place, le wali a été accueilli par un ensemble de manifestants portant des banderoles de contestation contre le projet de la cimenterie. Dans ces conditions le wali entre dans un court échange avec quelques notables et leur affirme qu'il est parmi les vigilants sur la protection de l'environnement et la nature et qu'il est contre toute pratique qui peut avoir des répercussions négatives sur la santé publique ou le système écologique. Puis il ajoute que le projet sera réalisé selon des normes techniques modernes qui préservent l'environnement et la santé des citoyens de tout danger ou désagrément.¹¹ Il déclare ensuite dans une conférence de presse organisée plus tard dans la journée, que tous les éléments qui font peur à la population sont pris en compte et que le projet est conçu techniquement dans le but d'écarter tout risque sanitaire ou de pollution.



Photo 16: le wali et un groupe de protestant derrière. Tirée de la page de l'association Ighzer Nthaga.

¹¹ Journal Echourouk du 04 juin 2016

Le même jour, un document qui approuve la délivrance du permis de construire par le guichet unique décentralisé¹² tombe entre les mains de la population locale. Ce document (Voir ANNEXE 3) atteste que l'APC a donné son accord pour ce projet et appelle l'investisseur à veiller sur l'application des recommandations de la direction de l'environnement et de travailler avec cette dernière et l'APC pour organiser une réunion avec la société civile afin d'apporter des éclaircissements sur le projet et prouver qu'il n'y aurait aucun danger sur l'environnement.



Photo 17 : Sit-in du 04.06.2016 contre la décision de délivrance du permis de construire. Tirée de la page de l'association Ighzer Nthaga.

La position du wali favorable à la construction de l'usine et la délivrance du permis de construire ont irrité et alarmé la population qui organise les deux jours qui suivent un grand sit-in devant l'APC et demande aux membres du conseil populaire communal des explications et de trouver rapidement une solution. Ces derniers demandent un délai de 5 jours pour voir dans cette affaire. Après ce grand sit-in l'affaire prend une ampleur nationale et est suivi par toute la presse audiovisuelle ou écrite.

Une fois le délai épuisé les représentants de la société civile se rendent à l'APC mais personne ne les accueille. Ce geste « humiliant » comme certains le qualifient provoque un grand mécontentement. Les esprits se chauffent et les jeunes qui doutent de la

¹²Un démembrement local de l'agence nationale du développement et de l'investissement crée au niveau de la wilaya.

sincérité du conseil communal demandent aux membres de déclarer leur démission et rejoindre le rang du peuple s'ils n'ont rien à se reprocher.¹³

Dans cette impasse les chargés de la communication des intérêts de la société civile décident de communiquer directement leur sollicitation au premier ministre Abd Elmalek Sellal et les ministères de l'industrie, l'agriculture et l'environnement.

De l'autre côté la page d'Ighzer N'thaga rapporte que les notables qui se sont réunis suite à ces événements déclarent que l'heure est à la désobéissance civile¹⁴ qui consiste en la fermeture de toutes les institutions de l'état dans le territoire de la commune à partir du 12.06.2016. Tout comme ils insistent sur la nécessité de poursuivre la lutte pacifique et d'éviter la violence ou le saccage des biens et s'acquittent de toutes personnes agissant d'une manière inappropriée.

Seulement, la veille du jour J, les habitants se rassemblent pendant une nuit ramadanesque dans la place centrale de la commune et attendent les directives des organisateurs. Ceux la arrivent et appellent au calme afin de contrecarrer les tentatives de radicalisation du mouvement « *Nous luttons pacifiquement depuis deux ans contre cette cimenterie. Nous allons continuer à nous battre sans avoir recours à la violence* » conseille un notable devant la foule. Des lors, les organisateurs déclarent qu'ils décident d'arrêter momentanément les actions de rue jusqu'à la fin du mois sacré afin que les esprits se calment et éviter toute dérive suscitant le déploiement des forces de l'ordre.



Photo 18 : réunion des organisateurs: notables, cadres et associations. Tirée de la page de l'association Ighzer Nthaga.



Photo 19 : les notables font part de leur décision aux habitants. Tirée de la page de l'association Ighzer Nthaga.

¹³Association ighzer Nthaga , OUED TAGA – اغزر نثاغا,
<https://www.facebook.com/o.taga05/photos/a.428952920507300.95904.428944913841434/1025266314209288/?type=3&theater>

¹⁴« On parle de « désobéissance civile » lorsque des citoyens, mus par des motivations éthiques, transgressent délibérément, de manière publique, concertée et non violente, une loi en vigueur, pour exercer une pression visant à faire abroger ou amender ladite loi par le législateur (désobéissance civile directe) ou à faire changer une décision politique prise par le pouvoir exécutif (désobéissance civile indirecte). »(www.universalis.fr)

6. Les acteurs autour du projet et leurs positions :

Durant cette période de trêve les médias ce sont intéressés de près aux avis des différents acteurs sur la question de ce projet de cimenterie.

APC : Selon les propos du P/APC tous les représentants locaux de l'état sont défavorables à ce projet y compris lui-même. Pourtant le déroulement effectif de la situation dit le contraire. En effet, l'investisseur a déjà eu l'approbation de l'APC pour l'installation de ce projet au sein de la commune et pour le permis de construire. Ce qui intrigue la population et la fait douter de la validité des paroles du P/APC.

Wilaya : Le wali en se basant sur l'étude d'impact et sur la présentation faites par l'investisseur et l'entreprise chinoise approuve ce projet et dit qu'il n'y a aucune raison pour qu'il n'aboutisse pas. Pour lui les craintes de la population ne sont pas fondées et cette contestation essaye de freiner un projet d'investissement important pour toute la wilaya. Néanmoins face à l'ampleur que prend la situation il se dit favorable au dialogue : « *on doit dialoguer (3 fois répétés), puis ensemble on trouvera une solution à ce problème* »¹⁵

Direction de l'environnement : Le directeur de l'environnement de la wilaya de Batna dit dans une interview avec un journaliste d'El Watan que la décision d'approbation est centrale, elle vient du ministère de l'environnement et qu'eux, ils sont chargés du suivi seulement et qu'ils interdiraient toute exploitation à la moindre anomalie. Aussi, que l'investisseur a déjà chargé un bureau d'études agréé par le ministère à mener l'enquête sur le terrain et que les résultats étaient convaincants.

Bureau d'étude : Dans une interview avec Ennahar TV, le BET chargé de l'étude d'impact environnemental affirme avoir fait des réserves sur le projet et avoir apporté quelques rectifications lors de l'enquête mais l'investisseur les a prises en compte et les réserves ont été levées par la suite.

L'investisseur/maitre de l'ouvrage : Il s'appuie sur l'étude d'impact et la performance technologique des machines pour convaincre que le projet n'est pas nuisible : « *En 2014, nous avons organisé, en présence des responsables de la commune de Oued Taga, des journalistes et des services de la wilaya un colloque animé par les responsables de cette entreprise chinoise qui ont expliqué durant leur allocution, que leurs équipement répondent parfaitement aux normes environnementales. Leur modèle fonctionne en circuit fermé et ne dégage aucune poussière contrairement à ce que*

¹⁵Journal Echourouk du 04 juin 2016

pensent les habitants de Oued Taga »¹⁶ défend le porte parole de la SARL et ajoute : « *la cimenterie que nous projetons de construire est non polluante car elle est dotée de filtres à manches (les électrofiltres) une nouvelle technologie utilisée partout dans le monde et même récemment en Algérie dans certaines cimenterie algérienne où était posé, justement, le problème de la pollution* ». Il dit aussi que le choix du site s'est basé sur une étude faite par un BET étranger et un BET national compétents qui ont déjà certifié qu'il n'y aura aucun impact sur l'environnement et n'hésite pas à donner des garanties : « *Je vous assure qu'il n'y a aucun danger de pollution sur la région et qu'il y aura 0% de poussière. Nous vous assurons que si demain apparaît 1% de poussière nous fermerons le projet.* » Et ajoute pour la chaîne Ennahar : « *Ne comparez pas les autres usines qui suivent d'anciennes techniques avec ce projet là, puis ce projet est à 2 km 400 de l'agglomération la plus proche alors que selon la loi 1 km 600 suffisent* »¹⁷ Pour lui ce projet d'investissement est une bénédiction pour la région car il est porteur de postes de travail et peut absorber le chômage et dynamiser la région.

Il rassure ainsi les citoyens sur sa page facebook personnelle et répond sur les accusations. Pour lui : « *Les personnes qui s'opposent au projet ont un intérêt personnel, ils marchandent avec l'investisseur au prix du bénéfice de la population.* »¹⁸ Pour faire face à cette opposition et essayer de calmer la population locale la SARL va même jusqu'à promettre d'indemniser les personnes qui s'approprient les terrains et proposer de céder certaines parts des actions aux habitants.¹⁹

La société civile : Les habitants refusent catégoriquement l'implantation de ce projet de cimenterie dans leur commune. Leur plus grande crainte est que l'usine pollue et détruise l'environnement et ait une répercussion sur leur santé. Ils la qualifient donc dans leurs propos de l'usine de la poussière, des maladies respiratoires, allergiques et cancéreuses, l'usine de la mort et de la destruction. Ils estiment que cet investissement ne correspond pas au profil agricole de la région et qu'il est nuisible tant à l'homme qu'à la terre et les centaines de milliers d'arbres fruitiers qu'y sont cultivés (pommiers en particulier). Et s'interrogent sur la logique de ce projet : « *Il peut faire n'importe quel usine sauf le ciment et la pétrochimie. Les projets qui nuisent à l'environnement non ! Mais nous avons ici une eau de bonne qualité, qu'il fasse une usine d'eau minérale ! Nous avons des pommes, qu'il fasse une usine de jus de pomme naturel, une*

¹⁶ Journal El Watan du 27 juin 2016, <https://algeria-watch.org/?p=9182>

¹⁷ Journal télévisé, Ennahar tv, 08 juillet 2016.

¹⁸ Page facebook personnelle du porte parole de la SARL.

¹⁹ Journal El Watan du 27 juin 2016, <https://algeria-watch.org/?p=9182>

usine de vinaigre de cidre qu'il fasse ce qu'il veut du moment que nous pouvons tous bénéficier mais installer une cimenterie pour nous priver nous de nos arbres cette réflexion est fautive à 200% !» s'exclame un cadre de la région. De plus l'écartement de la population locale dans la prise de décision indigné la population qui s'estime le premier concerné par ce projet et le dernier à avoir la parole : « *La condition première au montage de n'importe quel projet est l'approbation des propriétaires du terrain. Si les propriétaires du terrain ne sont pas d'accord il ne fera ni pomme ni abricot ni ciment ni rien du tout* » dit l'un des notables.

Aussi, il est important de noter que la société civile blâme les institutions locales et les accuse de complicité avec l'investisseur et soupçonne un passe droit à d'autres niveaux de gestion. Comme elle dénonce le fait de ne pas être écouté par les instances concernées. Quant à l'étude d'impact, et l'explication du fonctionnement de l'usine, elle dit clairement qu'elle n'a pas confiance. Et même si l'investisseur a promis d'indemniser les propriétaires du terrain et qu'il sera même prêt à accepter de céder une part des actions aux habitants ceux là lui répondent que « *Bouhmar n'est ni à négocié ni à vendre* » et campent sur leur position.

7. L'écho de la voix des citoyens et annulation du projet :

Après la période de trêve imposée durant le mois de ramadan, les protestants reviennent en force le 08.07.2016 dans une grande manifestation. « *La marche de l'honneur* » comme l'appellent ses organisateurs. Cette manifestation a connu la présence d'une députée venue de la wilaya de M'sila et qui a déjà soutenu la cause par écrit (voir Annexe 4). La mobilisation était sans précédent et les habitants étaient déterminés à gagner cette cause en donnant un exemple de lutte pacifique et civilisée.

Suite à cette manifestation et à l'occasion de la visite du premier ministre Abd Elmalek Sellal à la wilaya de Batna, les autorités décident d'avorter le projet. En effet, ce dernier a été annulé par décision du premier ministre confortée par une décision du wali de Batna après avoir reçu une délégation de la société civile au bureau du wali. (Voir Annexe 5)

S'achève ainsi un long parcours de lutte en faveur des citoyens qui ont fait preuve de



Photo 20 : le wali et la délégation de la société civile

maturité, de patience et d'organisation exemplaire face à ce projet.

Commentaire et conclusion :

L'évènement relaté expose plusieurs aspects autour du projet que nous devons résumer et essayer de discuter.

Nous nous penchons tout d'abord sur les logiques d'émergence de ce projet et la place des habitants dans les logiques institutionnelles. Selon les faits, le projet a été importé par un acteur exogène et traduit la logique d'un seul acteur et le choix du site se base essentiellement sur la présence de la matière première et non pas sur le territoire en tant que système. Cette proposition émise au niveau de la wilaya n'a pas été négociée avec la société civile mais elle s'est réduite à la consultation des représentants de la population au niveau local et des directeurs des différents secteurs mais la décision était ministérielle donc centrale.

Aussi, l'approbation du projet par le P/APC témoigne de l'éloignement des élus locaux des aspirations de leurs électeurs et l'absence totale d'une discussion autour des affaires locales. Le P/APC étant élu prend la liberté de décider à la place de la société civile sans la consulter de l'avenir de son territoire ou même l'informer avec des dispositifs d'information fiables. En effet, les dispositifs d'information et de consultation sensés être la moindre forme de participation citoyenne sont archaïques et défectueux. Ainsi, la communication entre les représentants et les représentés est défaillante et manque de transparence ce qui mène aux malentendus aux doutes et au manque de confiance.

Dans ces circonstances les citoyens prennent en main leur destin et se chargent seuls de transmettre leurs volontés avec les moyens qui leurs sont accordés. En effet, les enjeux sanitaires et écologiques que posent le projet et l'écart entre la vision future de l'investisseur et celle des habitants ont fait jaillir un mouvement social. Cependant, nous pensons que l'émergence de ce mouvement se repose sur un substrat socioculturel qui constitue une base favorable à l'implication des citoyens face à cette crise. Ainsi, les représentations écologiques partagées et les valeurs environnementales et paysagères qu'attribuent les habitants à leur territoire en plus de l'attachement affectif à la terre nourricière et le danger de destruction pressenti étaient des ingrédients favorables à l'émergence d'une solidarité autour d'un intérêt commun et traduisent, un profond ancrage et une appropriation du territoire. Cette appropriation suppose aussi un pouvoir sur l'espace, un pouvoir disputé entre l'Etat et les habitants agriculteurs. Deux acteurs

qui ne partagent pas les mêmes logiques de distribution du foncier et cela pose un sérieux problème aux opérations d'aménagement.

En outre, la mobilisation n'aurait pas eu un poids aussi important et n'aurait pas été aussi organisée sans la présence d'une instance de gestion sociale locale légitime, aux yeux des habitants, à prendre le pouvoir et piloter le mouvement. Effectivement, cette instance formée des notables de la région (Moudjahidine, fellahs, cadres, commerçants) déjà respectés et consultés dans les affaires internes de la société est celle qui a encadré et conseillé les associations de jeunes et qui a pris le rôle de canaliser la force de la population locale et tempérer les situations pour éviter la violence et ne pas tomber dans l'irréparable. Ce qui traduit non seulement une intelligence d'ingénierie territoriale et une capacité à entreprendre et gérer mais aussi la confiance qu'accordent les citoyens à cet organisme populaire perçu comme un organisme endogène qui sert l'intérêt général. L'affaire de la cimenterie a donc fait apparaître les acteurs clés de la société civile et le rôle des représentations que se fait cette dernière de son territoire dans l'engagement citoyen.

CHAPITRE DEUXIEME:LES REBONDISSEMENTS DU CONFLIT AUTOUR DU PROJET SUR LE RAPPORT DES CITOYENS AU TERRITOIRE

Introduction :

Nous pouvons penser qu'avec l'annulation du projet les habitants auront atteint l'objectif commun visé et que l'intérêt pour le territoire et les solidarités construites dans ce parcours de lutte collectif étaient provisoires et disparaîtront avec la disparition des conditions qui les ont fait émerger. Seulement dans notre cas c'est tout à fait le contraire qui s'est produit. En effet, depuis l'affaire de l'usine nous avons noté un changement dans le comportement de la société civile envers son espace de vie. Un changement marqué par un plus grand intérêt aux affaires locales et une conscience du rôle du citoyen dans le développement de sa localité. Nous rendons compte dans ce qui suit de ces mutations observées en suivant la société civile à travers les activités des associations et les échanges sur le réseau social facebook, le premier espace de communication pour les jeunes, en vue d'analyser les effets latents du projet sur la relation entre la société et son territoire.

1. Un nouvel élan pour la population locale:

Après l'annulation du projet, déclarée par le premier ministre Abd Elmalek Sellal le 11 juillet 2016, les habitants étaient fiers de leur accomplissement et cela était perceptible dans la manière avec laquelle ils ont célébré cette « victoire » et se sont exprimés sur le sujet. Effectivement, à travers les réseaux sociaux, et plus précisément sur la page de l'association Ighzer N'thaga, la plupart des réactions à cette nouvelle portent une connotation appréciative de cet accomplissement tout en exaltant les vertus de la population locale qui a su se mobiliser pacifiquement et de manière structurée. Ainsi, les uns s'expriment en valorisant l'identité berbère chaoui et leur attachement à la terre mère en déclarant : « *Nous sommes des Chaouia libres* », « *Notre terre c'est notre honneur* », d'autres complimentent le pacifisme dont la société civile a fait preuve : « *c'était une leçon de lutte et de pacifisme* » et rendent hommage aux personnes qui ont piloté cette action de manière sage, structurée et organisée : « *Quand le peuple croit en une cause et a des leaders !* » comme ils qualifient l'acte d'héroïque en glorifiant le peuple et en faisant référence à la solidarité dont les habitants ont témoigné « *Hommage à tous les héros qui ont prouvé à tous que Bouhmar est la terre des hommes et de la virilité et que celui qui veut outrepasser son peuple et sa terre doit y réfléchir deux fois.*

Louange à Dieu que nous sommes toujours des Chaouis debout et fidèles à nos principes et cela était une leçon pour ceux qui croient que le tribalisme nous désunit, au contraire au moment des épreuves les hommes et les lions aurassiens apparaissent. Merci à tous ceux qui nous ont soutenus de près ou de loin. » D'autres encore évoquent la conscience intellectuelle de la population locale et appellent à la lutte continue contre l'ignorance et le désintérêt: « Félicitations, c'est ça la vraie conscience, Dieu merci pour cette bénédiction, inchallah on aspire à d'autres victoires contre le retard intellectuel que certains veulent imposer à ce peuple fier. Félicitations encore à Ighzer N'thaga qui restera verte pour toujours » Et il y a ceux qui insistent sur la validité de la cause et qui veulent confirmer leur rôle et leur pouvoir sur le territoire comme cet abonné qui dit: « Nous ne voulons pas que la région soit comme ils le veulent eux mais comme nous la voulons nous, l'intérêt doit être général non personnel... »

A côté de ces interventions de la population locale, nous relevons beaucoup d'interventions de la part des habitants des autres localités qui suite à l'écho médiatique, se sont intéressés à l'événement et l'ont suivi de près à travers la page de l'association. Des interventions qui félicitent les habitants de Oued Taga et saluent en eux leur courage et leur démarche pacifique pour traiter ce problème.

Ainsi, des Chaouis Libres sur leur terre, courageux, héroïques, pacifiques, conscients, éduqués, solidaires et organisés qui ce sont battus pour préserver leur petit coin de « paradis » vert, leur terre, la « belle Ighzer N'thaga terre de l'eau et des pommiers » et leur santé d'un danger inévitable. Telle est l'autoreprésentation sociale qui s'est construite dans la conscience des habitants de Oued Taga suite à ces circonstances, ou dirions nous plutôt reconstruite vu l'arrière plan historique et révolutionnaire de la région.

En plus de cette représentation positive de soi et ce sentiment de fierté d'avoir accompli quelque chose et d'avoir su lutter pacifiquement pour une cause juste, cet événement a fait apparaître pour la société civile des leaders. Des leaders qui ont mobilisé l'opinion publique, structuré les protestations, mené la bataille jusqu'au bout et veillé à éviter les dérapages et les affrontements des habitants avec l'Etat et qui sont: Les notables, quelques cadres et intellectuels de la région et les membres de l'association Ighzer N'thaga. En effet, dans ces circonstances la société civile s'est structurée autour du conseil des notables de la région. Une instance de gestion sociale ancestrale qui s'est réactivée et retrouvée son rôle effectif sur le territoire grâce à la confiance et la

légitimité de pouvoir que lui confère la population locale. Ainsi, les notables qui ont encadré en association avec les cadres et les intellectuels de la région, tout au long de la lutte, les actions de contestation et œuvré avec sagesse pour éviter la violence ont gagné une plus large popularité auprès des jeunes qui les respectent, adhèrent à leur décisions et suivent leurs instructions parce qu'ils partagent avec eux les mêmes visions et les mêmes objectifs. De l'autre côté, l'association Ighzer N'thaga, qui a joué le rôle de pont entre les notables et les jeunes de la localité, et qui a su les motiver à travers la vivacité et la vigueur de ses membres est devenue une figure emblématique de lutte pour la préservation de l'environnement et des ressources naturelles du territoire d'Ighzer N'thaga.

C'est dans cette ambiance, qui témoigne du poids de la société civile sur la prise de décision dans son territoire que les habitants recouvrent un nouveau souffle qui les motive à s'engager plus pour leur localité et ravive en eux l'intérêt aux affaires locales.

2. Une société civile plus impliquée :

Les représentations positives de soi, l'attachement affectif au territoire et la présence d'instances de gestion locale déterminées à faire avancer les choses ont donné place à une société civile plus consciente de son pouvoir sur le territoire et de son rôle dans la préservation des richesses et le développement de la localité. Par conséquent, nous assistons, suite à l'histoire de la cimenterie, à une série d'initiatives sociales significatives qui expriment la volonté des habitants à préserver leur cadre de vie naturel et à s'impliquer dans les affaires locales. Nous citons dans ce qui suit les initiatives et les centres d'intérêts des habitants en se basant toujours sur les informations rapportées par la page de l'association Ighzer N'thaga ainsi qu'un autre groupe sur le réseau social portant le double nom de la localité. (Oued Taga- اغزر نثاڤا)¹

2.1 Compétition du quartier le plus propre :

C'est dans le même esprit écologique que l'association des notables (dans l'attente d'un agrément officiel) en coordination avec les différentes associations organisent dix jours après l'annonce de l'annulation du projet, soit le 21 juillet, une campagne de nettoyage dans le cadre d'une compétition pour le titre du quartier le plus propre. Une initiative qui a connu une grande participation et qui projette de devenir une habitude locale car elle s'est déjà manifestée le même jour de l'année suivante.

¹Groupe social, Oued Taga- اغزر نثاڤا , facebook, <https://www.facebook.com/groups/580206308727935/>

2.2 Réhabilitation des arrêts de bus :

Un groupe de jeune du village de Bayou s'est lancé avec ses propres moyens dans la construction d'un arrêt de bus. D'autres dans la réhabilitation de certains.



Photo 21: réhabilitation d'un arrêt de bus. Tirée de la page du groupe Oued Taga- اغزر نثاڤا



Photo 22 : des jeunes construisant des bancs. Tirée de la page du groupe Oued Taga- اغزر نثاڤا

2.3 Aménagement d'un terrain de Street-workout :

Malgré l'intérêt que portent les jeunes de la région aux activités sportives, le déficit en équipement sportif ou de loisir à Oued Taga est grand. Alors, un jeune sportif professionnel lance l'idée d'aménager un petit parc de street-workout, littéralement « entraînement de rue », et propose ses services d'entraîneur gratuitement aux jeunes. L'idée vise à transformer un espace forestier, d'habitude une tanière de fléaux sociaux, à un espace d'activité sportif où les jeunes libèrent leurs énergies et se divertissent. Pour cela un appel à contribution pour l'élaboration de ce mini parc est lancé par l'association Ighzer N'thaga. L'idée est appréciée et des jeunes habitants se mobilisent pour participer à son financement et sa réalisation.



Photo 23 : le parc en plein travaux Tirée de la page de l'association Ighzer Nthaga

3. Une société civile qui s'organise officiellement :

Depuis la réunion des notables des tribus de la région où l'on a décidé de créer un organisme institutionnel légal pour faire face au problème du projet de la cimenterie, les

notables commencent les procédures de création d'une association sous le nom de « l'association des notables d'Ighzer N'thaga ».

Une fois l'agrément acquis officiellement (4 mois après l'annulation du projet), les membres de l'association, en tête les notables, ont organisé un conseil pour structurer l'association, distribuer les tâches et élaborer un programme annuel.

Ce conseil s'est chapeauté par l'installation de plusieurs comités tels:

- Le comité des activités sociales ;
- Le comité de traitement des litiges;
- Le comité des jeunes: Responsables de la formation et de l'encadrement.

Et projette dans ses prochaines réunions d'installer :

- Le comité de la femme et de la famille ;
- Le comité de l'information et de la communication ;
- Le comité de l'investissement et du développement local ;
- Le comité de gestion financière.

L'association, invite également les habitants à s'organiser pour que chaque quartier ou village ait des représentants.



Photo 24 : première réunion officielle de l'association des notables d'Ighzer N'thaga Tirée de la page de l'association Ighzer Nthaga



Photo 25 : le comité des jeunes. Tirée de la page de l'association Ighzer Nthaga

Les habitants sont informés via la page de l'association Ighzer N'thaga ce qui témoigne de la relation étroite entre les deux associations et cela se confirme quand une abonnée s'interroge sur les raisons d'élire un homme âgé à la tête de l'association au lieu d'une personne jeune fraîche et plus dynamique et que les membres lui répondent : « *si vous connaissiez aâmi Maâou vous verriez que c'est une personne consciente, cultivée et dynamique. Les idées et le travail seront ceux des jeunes cependant l'enthousiasme du jeune et son impulsion doivent être guidés par la sagesse des adultes et des cheikhs.* » ce qui est signe de confiance et de respect.

L'initiative est appréciée par la majorité qui espère que l'association des sages apportera du bien à la société. Néanmoins certains étaient septiques et craignent que cet instance

de gestion sociale basée sur El'orf perde son poids et sa crédibilité sociale une fois insérée dans ce cadre légale comme le déclare cet abonné qui dit : « *Les notables sont mieux qu'une association locale limitée par la loi et le poids des notables est plus grand que cette association.* ».

La première démarche faite par cette association était une lettre adressée au wali qui résume les préoccupations de la société civile. Ces préoccupations concernent principalement les travaux de VRD car certains villages ne sont jusqu'à aujourd'hui pas raccordés au réseau d'AEP, d'électricité et de gaz et les routes sont dans un état médiocres et même dangereuses dans certaines régions, d'ailleurs ils font des propositions concrètes pour créer d'autres itinéraires susceptibles de faciliter le déplacement entre les villages et le déplacement des écoliers dans certains. Ils appellent aussi à suivre et enquêter sur les projets déjà lancés mais qui n'ont pas vu le jour. Tout comme ils abordent la question du foncier, question sensible car les agriculteurs exploitent la terre selon le statut Arch hérité et demandent de trouver des dispositifs qui leur permettront de jouir de la propriété légale de ces terres.

Ils abordent même quelques questions de gestion administrative qui irritent et fatiguent la population tel le déplacement aux communes limitrophes, principalement Arris ou Batna, pour des services qui sont sensés être de proximité et proposent d'utiliser les propriétés inoccupées de la commune pour installer les agences nécessaires à la vie quotidienne du citoyen. (Voir Annexe 6)

Ces requêtes qui apparaissent au premier abord comme des requêtes standards sont néanmoins des sollicitations qui émergent de l'espace de vie des citoyens et qui expriment des préoccupations et des besoins réels, tout comme elles témoignent d'une connaissance parfaite du terrain et de la capacité de la société civile à discuter sur l'ensemble des problèmes dont souffre l'intégralité de son territoire et à réfléchir aux solutions.

4. Les réseaux sociaux comme lieu d'échange et de discussion sur les affaires locales:

Le rôle important des réseaux sociaux entant qu'espace d'échange et de communication dans nos sociétés modernes n'est plus à prouver. En effet, cette technologie qui fait aujourd'hui partie de la vie quotidienne, particulièrement des adolescents et des jeunes, est un moyen efficace et rapide pour s'informer et s'exprimer. Dans notre cas, nous avons déjà vu que pendant l'affaire de la cimenterie le réseau social facebook a servi

comme support à l'information, la sensibilisation et même à la mobilisation citoyenne comme il a joué un rôle considérable dans la divulgation de la cause en dehors du territoire administratif de la commune et de la wilaya. Cet espace virtuel qui a réuni les habitants usagers du réseau social facebook autour de l'affaire du projet de la cimenterie n'a pas cessé d'être animé après l'abrogation du projet et continue à jouer son rôle d'espace de discussion sur les questions locales. En effet, en suivant régulièrement les publications des pages et des groupes nous avons observé que ces lieux d'échanges restent actifs même après avoir clôturer l'affaire de la cimenterie et abordent des sujets qui sont en relation avec la vie sociale et le développement local. C'est pourquoi, nous proposons de rendre compte de nos observations, sur le groupe d'échange d'Ighzer N'thaga - Oued Taga déjà mentionné. Ce choix n'est pas gratuit. Effectivement, suite à l'affaire de la cimenterie maintes sont les groupes qui se sont créés sur le réseau facebook, portant le nom de Ighzer N'thaga. Nous avons choisi de prendre pour notre investigation le groupe le plus ancien, le plus actif et celui qui compte le plus d'abonnées (12696 membres). Pour avoir une vision plus large sur les échangent entre les habitants et sortir de l'univers de l'association.

Ce que nous remarquons en consultant l'historique du groupe, créé en 2014, c'est l'absence totale de tout sujet qui renvoie aux affaires locale, c'était en général un espace de divertissement. Néanmoins les sujets qui exaltent la beauté du paysage de la localité sont en abondance, ce qui témoigne de l'amour et l'intérêt qu'accordent les habitants au paysage. Or, depuis l'affaire de l'usine de ciment (le moment où le groupe s'est élargi) nous relevons un changement dans les thèmes de discussion qui s'orientent vers un discours citoyen concerné par son espace de vie, un discours tourné vers la question du développement locale et un intérêt pour les affaires locales. Dans ce qui suit nous citons quelques préoccupations sur lesquelles les habitants débattent :

- La première question discutée est d'ordre symbolique, elle appelle à redonner au territoire son appellation d'origine soit Ighzer N'thaga qui veut dire vallée du genévrier commun, Un arbre qui pousse dans la région, au lieu de Oued Taga ou Bouhmar. Cela affirmerait, selon les intervenants sur ce sujet, l'identité locale et récupérerait le sens perdu dans la toponymie administrative.
- L'intérêt pour l'écologie et la préservation de l'environnement grandi et cela est clair dans la quantité de publications réservées à la nature et au paysage local ainsi qu'à la sensibilisation pour sa préservation.

- On évoque les problèmes dont souffre la région comme l'enclavement de certains villages et on expose les déficits surtout en matière de voiries et d'approvisionnement en eau et en énergie.
- On s'interroge sur la validité du découpage administratif qui lie Oued Taga à Th'niet El Abed chef daïra et on discute sur la possibilité de changer ce découpage pour basculer vers Timgad ou Arris car en plus du facteur de proximité c'est vers ces deux communes que se déplacent les habitants pour tout service administratif. Ils pensent aussi que la marginalité dont souffre la région est due à leur subordination à une commune chef daïra qui ne bénéficie pas assez des programmes de développement contrairement à Arris ou Timgad.
- On réfléchit sur les débouchés éventuels qui peuvent contribuer à un développement local plus en harmonie avec le profil de la région et on propose même un schéma de répartition des activités selon le profil de chaque zone de la région entre agriculture, industrie alimentaire, commerce, tourisme sportif et tourisme montagnard ou paysager. Cette dernière alternative est soutenue par la majorité des habitants qui appellent les hommes d'affaire de la localité à investir dans ce domaine.
- On discute sur le rôle des associations de quartiers et de villages dans la gestion de proximité et l'amélioration de la vie quotidienne comme on incite à leur création, surtout plus tard avec l'installation du nouveau maire et sa note qui invite les citoyens à s'organiser sous forme d'associations de quartiers pour une meilleure coordination entre la société civile et l'administration locale.
- On aborde la question du tribalisme qui pourrait être un frein au développement et à l'équité sociale et on appelle à l'union.

Ainsi, l'espace virtuelle est devenue un espace d'échange sérieux sur les affaires du territoire. La population devient plus intéressée surtout dans les rangs des jeunes où l'on assiste à un passage d'un citoyen passif et désintéressé à ce qui se passe dans sa commune à un habitant curieux qui s'exprime sur les questions de sa localité.

5. La relation entre la société civile et ses représentants officiels :

Après avoir évoqué l'impact du projet de la cimenterie sur la relation entre la société civile et son territoire tant qu'espace physique et espace social, il est important de parler de la relation entre les acteurs du territoire, principalement entre la société civile et ses représentants officiels auprès de l'état. Pour cela nous allons nous intéresser à des circonstances visibles où la détection des indices susceptibles de nous informer sur la

qualité de la relation entre les deux acteurs, et plus précisément les représentations que se font les citoyens de leurs élus, soient possibles. C'est pourquoi nous jugeons que les événements vécus lors des élections à Oued Taga sont un bon moyen pour mesurer le degré de convergence ou de divergence entre les deux acteurs.

5.1. Les élections de L'APN :

Lors des élections législatives de l'Assemblée Populaire Nationale du 04 mai 2017 et dans le cadre de la campagne électorale des parties politiques candidats, les représentants du parti FLN (parti qui domine les élections dans la région depuis l'indépendance) ce sont rendus comme il est coutume à Oued Taga le 27 avril 2017 pour effectuer leur campagne électorale. La délégation comptait des figures politiques et révolutionnaires très connus au niveau de la wilaya. Seulement, lors du discours des candidats, un incident inattendu s'est produit. En effet, le président de l'association Ighzer N'thaga, qui était présent parmi les habitants auditeurs, a demandé la parole tant que jeune étudiant et a dit: *« nous accueillons nos invités que nous ne connaissons pas et que nous n'avons pas vu avant, peut être parce que nous ne sommes pas sur le terrain politique et nous ne le suivons pas! Même si effectivement nous ne les connaissons pas ! Et s'il y a des figures que nous avons déjà vues il y a 5 ans de cela mais que ne n'avons plus revu depuis les élections précédentes jusqu'à aujourd'hui, nous nous demandons où étaient-elles durant ces 5 ans ? Où étiez-vous pendant la crise de l'usine oulach nous ne vous avons pas vu ? Où étiez-vous quand nous n'avons trouvé personne pour parler en notre nom ? Alors que c'est nous qui avons voté pour vous pour que vous soyez là ou vous êtes aujourd'hui ? Et vous venez aujourd'hui à l'occasion du vote nous dire vous les Chaouis les héros les patriotes. Non, (en parlant avec les habitants présents) vous les enfants de Ighzer N'thaga, assez de ce patriotisme! Le chaoui citoyen n'a pas besoin de mandataire ou de représentants. S'il vous plait laissez la guerre de révolution dans le musée, la révolution est terminée. Laissez Ben Boulaid que Dieu l'accueille dans son vaste paradis, ne nous parlez plus au nom de la révolution.»*²

Ce discours, cause un chahut dans la salle surtout après que plusieurs organisateurs ont intervenu pour faire taire ce jeune à tempérament ardent. Après cela la salle s'est vidée de son auditoire et le rassemblement est annulé.

²Président de l'association Ighzer N'thaga, Support vidéo [en ligne], <https://www.facebook.com/o.taga05/videos/1301809433221640/>

Cette péripétie filmée et postée sur la page de l'association a eu un grand écho où 169000 personnes l'ont vues, 3400 l'ont partagées et 441 l'ont commentées.

La majorité des commentaires sont en faveur des propos du jeune et les valident. Ils le soutiennent et le félicitent pour ces paroles bien-fondées qui révèlent la réalité vécue selon eux. Et ils qualifient tous les candidats aux élections et plus précisément ceux du parti FLN comme des personnes opportunistes qui ne servent que leur propres intérêts, « *le citoyen est le dernier de leur soucis* ». Certains vont même jusqu'à les qualifier de traîtres de la mémoire révolutionnaire et de la cause des martyres et condamnent le fait de se servir de cet arrière plan historique pour manipuler les citoyens au lieu d'avoir un réel programme à proposer et appellent au boycottage des élections. D'un autre côté, il est important de noter que certaines personnes étrangères à la région se sont exprimés de la même manière sur le sujet parce qu'ils estiment que c'est une cause commune à toute la nation.

Plus tard, le président de l'association s'exprime sur le sujet et la raison pour laquelle il a intervenu dans un interview avec l'association Inumiden et revient sur l'incident en l'attachant directement à l'affaire de la cimenterie: « *nous n'avons pas cru qu'ils auraient l'audace de venir voir le peuple qui a déjà voté pour eux et qu'ils ont trahi lors de l'affaire de la cimenterie.* » et il qualifie ce geste en disant « *Cela est une insolence envers le peuple c'est une moquerie. Comment oses-ils tenir un discours qui dit qu'ils sont avec nous et qu'ils vont nous faire sortir de la boue alors que nous étions vraiment dans la boue et personne n'est venu !* »³ Et quand on lui demande pourquoi il s'est écrier « *assez de ce patriotisme* » il explique que c'est à cause de ce patriotisme naïf que les Chaouis sont dans cette situation et dit : « *En réalité il n'ya pas plus patriotes que les Chaouis mais cette nation n'a rien donné comme récompense à ce patriotisme. Qu'est ce qu'elle a donné au pays des Aurès ? Le patriotisme dont ils parlent eux, moi je le défendrai et je parlerai en son nom le jour où je verrai les Aurès et la wilaya de Batna et la commune d'Ighzer N'thaga semblable à la capitale, Oran et Tlemcen.* »⁴ Il fait de la sorte référence au déséquilibre des programmes de développement dont bénéficie chacune de ces régions et le sentiment d'être marginalisé malgré « *la légitimité révolutionnaire* » dont on use dans les discours. Et ajoute en joignant comme condition au patriotisme l'égalité des chances dans la distribution des biens et des

³ Inumiden : Le portail culturel chaoui, *Younes Bentalha aux candidats du FLN «Laissez Benboulaïd dormir tranquille, il n'est pas un registre de commerce !* [en ligne], <http://www.inumiden.com/younes-bentalha-mettez-revolution-musee-laissez-benboulaïd-dormir-tranquille-nest-registre-de-commerce/>

⁴ *Ibid.*

projets de développement : « *Le patriotisme c'est me battre pour mes droits puis une fois nous serons tous égaux, à ce moment là je serai avec vous et vive la nation et vive même le système s'il le faut.* »

Et conclue en disant : « *Assez de ce discours nationaliste trompeur, le chaoui naïf n'y est plus, ça suffit, nous n'avons pas besoin de vous.* » des paroles qui traduisent la relation tendue et même conflictuelle entre les représentants du peuple qui au final sont vus par la société civile comme des représentants de l'Etat et à qui on n'accorde pas la confiance nécessaire à une implication citoyenne et on s'interroge sur leur légitimité et leur rôle.

5.2. Les élections de l'APC :

Après les élections de l'APN c'est au tour de celles de l'APC organisées le 27 novembre 2017. Pour ces élections nous notons deux choses :

La première est en relation avec l'association des notables qui déclare dans une annonce divulguée quelques jours avant les élections sa neutralité politique vis-à-vis ces derniers et souligne qu'elle n'étaye aucun candidat (Voir Annexe 7). Tout comme elle rappelle les conditions exceptionnelles de sa formation et son rôle typiquement social et de consolidation. De ce fait, elle condamne toute personne se servant de sa personnalité morale pour attirer les électeurs. A notre avis cela indique que les notables veulent garder leur statut social plus avantageux et plus lourd dans la société et ne pas basculer vers un aspect politique administratif moins convaincant et moins efficace auprès de la société civile.

La deuxième chose c'est le résultat des élections qui a penché cette année en faveur du parti Front El Moustakbel, une première dans la région qui est gouvernée, depuis l'indépendance, par le parti du Front de Libération National. Un changement qui pourrait probablement être le résultat des événements qu'a connus la commune depuis l'affaire de la cimenterie.

Commentaires et conclusion :

Les répercussions de l'affaire de la cimenterie sur la relation entre la société et son espace d'un côté et les citoyens et leur représentants de l'autre est claire. En effet, le conflit qu'a engendré le projet d'usine entre les acteurs et la grande mobilisation citoyenne qui s'est ensuivie ont créé des solidarités autour du thème de l'environnement et un plus profond sentiment d'appropriation de l'espace. L'évènement a aussi fait prendre conscience à l'ensemble de la population de son pouvoir sur

l'espace qu'elle occupe, de son potentiel et de son rôle majeur dans le développement de la localité. C'était en quelque sorte une circonstance qui a favorisé l'exercice et l'apprentissage à la participation citoyenne et qui a fait naître par conséquent une société civile plus confiante désireuse d'assumer son rôle légitime. Ainsi, l'amour de la terre, l'ancrage territorial et la menace qui a alarmé les habitants s'est transformé sur le terrain par des actions symboliques dans leurs aspects mais qui témoignent de l'intérêt que porte la population locale au sort de son territoire et de la volonté de s'impliquer pour améliorer son cadre de vie. Toute seule en dehors du cadre institutionnel qui ne répond pas à ses attentes et qui ne veut pas l'impliquer.

Des idées émergent, des espaces informels de discussions se créent, les habitants s'expriment et discutent des problèmes d'aménagement de leurs territoires, ils émettent des hypothèses, construisent une vision future partagée intégrée et globale de leur territoire, dessinent un dessein possible en bref ils montent leur propre projet de territoire leur propre idée du développement. Cette réflexion qui ne peut émerger que d'un rapport étroit entre la société et son espace autrement dit d'un espace vécu et représenté, traduit la capacité des habitants locaux à approcher leur territoire de manière systémique, globale et stratégique comme elle témoigne du potentiel local à innover.

Néanmoins, faire entendre sa voix et communiquer ses aspirations auprès des dirigeants demande l'intégration dans un organisme officiel légal reconnu par l'Etat. C'est pourquoi la société civile s'organise sous forme d'associations y compris l'institution sociale locale qui tente, elle aussi, de prendre la teinte du légal sans pour autant se défaire de celle du sociale, plus crédible auprès de la population locale. Elle investit ainsi son pouvoir légitime dans un cadre règlementaire pour concurrencer ou être à pied d'égalité avec le pouvoir institutionnel dominant.

De l'autre côté, suite à l'évènement de la cimenterie l'écart entre la société civile et les élus locaux s'est creusé d'avantage. En effet, la représentativité superficielle due au manque de communication et de transparence dont souffre l'administration algérienne et au manque d'engagement de certains élus mènent au manque de confiance, à la démission citoyenne et au refus d'être représenté et ainsi à une crise de démocratie et de la légitimité.

CHAPITRE TROISIEME : ANALYSE ET BILAN

Introduction:

A l'ombre de tous les événements relatés dans les deux premiers chapitres nous essayerons dans ce dernier chapitre de discuter nos observations et de relever les enseignements qui supposent répondre à nos questionnements sur les moteurs et les freins de la participation citoyenne dans le cadre d'un projet urbain. Pour cela, nous mettrons tout d'abord la lumière sur les procédures officielles de l'élaboration des projets d'aménagement en se basant sur notre cas d'étude afin de comprendre les logiques de l'action publique sur le territoire et les acteurs impliqués, et au même temps chercher la place effective accordée à la participation citoyenne. Ensuite nous approcherons, à travers le prisme des représentations socio-spatiales, le rapport que tient la société civile avec son territoire en vue de faire sortir les ingrédients de la participation citoyenne informelle.

1. Le projet dans la logique institutionnelle:

Dans le but de dépasser la politique de l'Etat providence et promouvoir l'investissement le gouvernement algérien a essayé, suite à un processus de réformes, d'instaurer des conditions favorables au développement du secteur privé. Sur le plan législatif et réglementaire, cela s'est traduit par la promulgation du code des investissements et de l'ordonnance n° 01-03 du 20 Août 2001 relative au développement de l'investissement, qui fixe le régime applicable aux investissements nationaux et étrangers réalisés dans les activités économiques.

1.1. La concession comme mode de partenariat public / privé :

L'assiette foncière, nécessaire à la mise en place de tout projet d'investissement est l'un des freins qui font obstacle à tous les opérateurs économiques. C'est pourquoi, à côté du marché libre du foncier l'Etat a mis en place un marché institutionnel sur le foncier relevant du domaine privé de l'Etat et destiné à la réalisation de projets d'investissement (certaines catégories de terrains comme les terres agricoles sont exclu de cette procédure). Un marché qui met, dans le cadre d'une concession, des terrains domaniaux à disposition des investisseurs pour les encourager à lancer leurs projets tout en préservant les intérêts de l'Etat contre la spéculation foncière.

Les conditions et les modalités d'attributions de terrains pour l'investissement sont prescrites dans l'ordonnance 08-04 du 1^{er} septembre 2008, modifiée et complété. La

formule la plus utilisée est l'attribution gré à gré. Elle est octroyée aux entreprises et établissements publics et aux personnes physiques ou morales de droit privé.

Pour l'ensemble des secteurs, la concession est attribuée par décision du wali au niveau de la wilaya d'implantation des projets d'investissement sur proposition du directeur de wilaya représentant du ministère de l'industrie des mines en relation avec les directeurs de wilaya des secteurs concernés.

La concession confère à son bénéficiaire, le droit d'obtenir un permis de construire celui de constituer, au profit des organismes de crédit, une hypothèque sur la concession ainsi que les constructions à édifier sur le terrain concédé, en garantie des prêts accordés pour le financement du projet.¹

Dans notre cas d'étude c'est justement à travers cette procédure que notre investisseur a initié son projet d'usine de cimenterie.

1.2. Procédures réglementaires du projet et acteurs impliqués :

Dans le cadre de la concession les projets commencent par une proposition à l'investissement par un maître d'ouvrage privé accompagnée d'un dossier comportant une étude technico-économique relative au projet envisagé. Cette proposition est déposée auprès du Wali territorialement compétent. Plus précisément, l'idée est exposée auprès du CALPIREF². Cet organisme est chargé par la loi dans le décret exécutif n° 10-20 du 12 janvier 2010 portant son organisation et son fonctionnement (voir annexe Art 02):

- De définir la stratégie d'investissement dans la wilaya ;
- De proposer au conseil national de l'investissement, par le biais du ministre chargé de la promotion des investissements, toute demande de concession éventuelle de gré à gré.
- D'assister les investisseurs à localiser les terrains d'implantation des projets d'investissement ;
- De proposer, au Gouvernement, la création de nouvelles zones industrielles conformément à la législation et à la réglementation en vigueur ;

Le comité comprend selon la loi : Le wali ou son représentant, comme président du comité ; les présidents d'assemblées populaires communales concernés par l'ordre du jour de la réunion ; les directeurs des différents secteurs de la wilaya (surtout les plus

¹ Agence Nationale du Développement et de l'investissement (ANDI) [en ligne], <http://www.andi.dz/index.php/fr/>

² Comité d'assistance à la localisation et à la promotion des investissements et de la régulation du foncier.

concernés) et enfin le représentant d'une association locale dont l'activité est liée à la promotion de l'investissement.

Une fois le P/APC avisé il se doit d'informer la société civile par un affichage au niveau de la mairie.

En cas d'avis favorable émis par le CALPIREF et le Ministre chargé de l'aménagement du territoire, le wali transmet la recommandation au ministre chargé de la promotion des investissements en vue de la soumettre.³

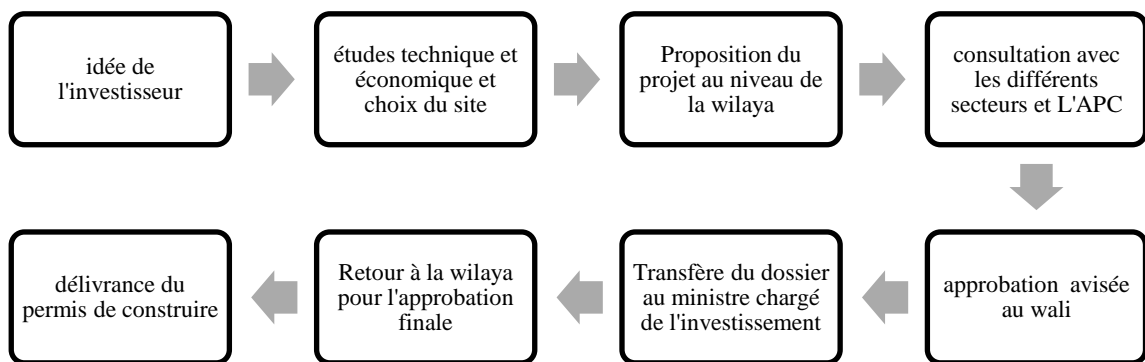


Figure 7 : Schéma simplifié des procédures du projet dans le cadre d'une concession

1.3. Lecture critique des procédures du projet :

En superposant les procédures du projet telles édictées par la loi et notre cas d'étude nous pouvons déjà remarquer que l'idée du projet ne se base ni sur une vision globale du devenir du territoire en question ni sur une idée partagée localement avec les collectivités territoriales ou les habitants. Elle émerge plutôt d'une volonté entrepreneuriale de se lancer dans le secteur de l'industrie du ciment et reflète de la sorte une logique de rentabilité économique avant tout. Les études techniques et le choix du site se basent uniquement sur la disponibilité de la matière première sur place. Ainsi, nous pouvons dire que l'idée n'est pas contextualisée car elle ne prend pas en compte les spécificités locales mais elle est plutôt parachutée selon une logique de production et d'intérêts propres.

Pourtant un projet de telle envergure doit être préalablement négocié au niveau local car il est susceptible d'avoir un grand impact sur la construction d'une nouvelle identité du territoire et lance la commune dans une nouvelle voie au cachet industriel totalement opposé au cachet agricole actuel. Un projet qui changera le paysage du territoire et le quotidien des habitants.

³Art 8 Décret exécutif n° 10-20 du 12 janvier 2010 portant son organisation et son fonctionnement

La négociation, dans notre cas, se fait ailleurs, en dehors du cadre local de proximité.

En effet, ce n'est pas au niveau de la commune sensée être une instance de gestion locale de proximité que les porteurs de projets exposent leurs idées parce que celle-ci est dépouillée de toute prérogative sur l'aménagement de son territoire et de toute autonomie de gestion locale et reste assujetti aux décisions de la wilaya. Elle est informée et consultée sommairement.

Les décisions d'entreprendre des projets d'aménagement se passent alors à l'échelle de la wilaya où le P/APC est seulement informé et consulté et ne participe pas à l'élaboration de l'idée de projet. Quant à la société civile, elle est absente dans la majorité des cas suite à l'absence du profil de l'association recherchée ou au manque d'information et de l'abstention. Ainsi, la discussion sur les projets et le va et vient se passe entre les secteurs de la wilaya et les ministères concernés et la décision reste centrale.

De la sorte la commune subit la décision et n'a pas un grand rôle dans l'élaboration du projet. Par ailleurs, l'éloignement des porteurs de projets des instances de gestion local et de la société civile qui occupe le territoire à cause de l'absence de dispositifs de participation et de négociation creuse l'écart entre les aspirations des hommes d'affaire et les aspirations des habitants pour l'avenir du territoire. Cela s'est manifesté dans notre cas d'études par la confrontation de deux logiques : l'une industrielle qui vise la production rapide et la promotion du territoire par l'industrie du ciment et l'autre, plus à l'écoute de son environnement, refuse cet itinéraire de développement qui se contredit avec la nature de la région et perçoit d'autres alternatives plus saines et plus en continuité avec l'identité du territoire.

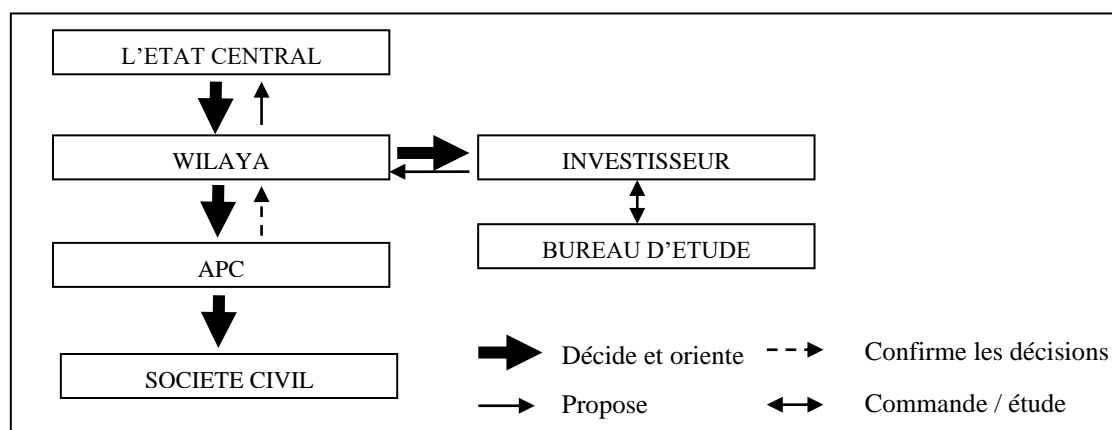


Figure 8 : Les relations entre les acteurs dans les logiques institutionnelles

D'après la figure 8 nous pouvons déduire que l'Etat central est le détenteur ultime du pouvoir il décide des orientations du développement sur tout le territoire national et détermine ce qui convient ou ne convient pas. Il accorde ou paralyse les projets selon ses orientations politiques et économiques. Unique maître d'ouvrage public depuis l'indépendance il s'est vu dépassé par la charge imposée et les pressions de la demande croissante de la population tant sur la quantité que sur la qualité. Par conséquent, il cherche à s'ouvrir à l'idée de partenariat avec des privés qui peuvent alléger la pression à travers des projets d'investissements susceptibles de lancer l'économie nationale et répondre aux besoins publics. C'est dans cette perspective que l'Etat facilite aux investisseurs l'accès au foncier de type domaniale par le biais de la concession de gré à gré et considère cette démarche comme l'une des issues possible à la crise.

Les procédures pour cette démarche se passent au niveau des collectivités territoriales. Plus précisément au niveau de la wilaya qui est une instance déconcentrée de gestion territoriale. Elle est chargée de veiller sur l'application des orientations politiques et économiques tracées par le ministère. Elle partage de la sorte les mêmes logiques d'action que celle prônées par l'Etat central et coordonne toutes les décisions avec ce dernier à une échelle supposée être maîtrisable.

En effet, c'est à ce niveau là que les autorités essaient de favoriser une négociation dite horizontale avec tous les secteurs concernés afin d'avoir une évaluation globale du projet proposé. Les représentants de la commune sont aussi sollicités mais ce que nous remarquons c'est que la participation se limite à la consultation du maire entant que représentant du peuple et que celui-là adhère au projet sans consulter les citoyens en amont car ces derniers l'ont élu pour parler à leur place !

Néanmoins la réalité vécue a montré que les habitants ont une autre parole complètement opposée. Ceci révèle le manque de communication entre les élus locaux et la population locale ce qui empêche une représentation efficace des aspirations et des volontés des citoyens.

Même les dispositifs d'information mis ultérieurement pour informer les citoyens sur le projet demeurent timides (un affichage au niveau du siège de l'APC). C'est en général le bouche à oreille dut aux relations sociales qui joue le rôle d'informateur dans le cas où l'affaire est intéressante. Ainsi, la société civile n'est pas prise en considération dans l'élaboration des projets du territoire.

En résumer nous pouvons dire que cette démarche prend le contre pied de la logique du projet urbain, qui stipule que l'idée du projet doit servir un objectif global visé auparavant par l'ensemble des acteurs du territoire. Effectivement, avec l'absence d'une réflexion et une vision future du territoire local les projets proposés viennent sous forme d'un bricolage. Ils servent en premier lieu l'intérêt propre du porteur du projet et ne s'insèrent pas dans une logique de développement durable et écosystémique. Aussi, malgré la tentative de proposer une démarche qui veut réunir tous les acteurs, essentiellement sectoriels autour du projet, la décision est toujours centrale et l'échelon local est toujours écarté. Ces décisions centrales viennent gérer les affaires du territoire loin de la réalité sociale et de l'espace vécu par ses habitants. Ce qui conduit d'un côté à la production d'un espace insignifiants et dépourvu de sens pour les habitants et d'un autre côté au laisser faire et au désengagement de ces derniers de la gestion de leur espace de vie. Dans certains cas, cela provoque des crises et des conflits entre les décideurs et la société civile.

2. Le territoire un espace d'action et d'acteurs:

2.1. Le territoire vécu et représenté par ses habitants:

A travers ce titre nous visons à déceler les représentations socio-spatiales que se font les habitants de leur territoire et les mettre en relation avec les dynamiques dont nous avons témoignées. Cependant, la notion de territoire est trop abstraite et fait intervenir plusieurs éléments qui se chevauchent par conséquent il est difficile de la traiter directement dans le discours des habitants. Pour remédier à ce problème nous allons approcher le concept « territoire » par les éléments qui le composent. Nous utiliserons ainsi le schéma d'Alexandre Moine abordé dans le premier chapitre entant que grille de lecture des propos des habitants. C'est-à-dire que nous chercherons dans les discours de la population locale, émis à l'occasion du projet et après le projet, comment celle-ci nomme et qualifie :

- *Son espace géographique* : Espace géophysique (naturel), espace produit (y compris le projet), espace sociale.
- *Les acteurs impliqués*: l'Etat, l'investisseur, les élus locaux et la société civile elle-même.

Nous nous appuierons sur la fréquence d'apparition de certains mots ou expressions dans les discours des habitants recueillis dans la presse ou sur les espaces de communication dans les réseaux sociaux.

2.1.1. L'espace géographique :

2.1.1.1. L'espace géophysique (naturel) :

Dans le discours des habitants d'Igzer N'thaga, « *ma belle ville tranquille* » comme la qualifie la plupart d'entre eux, celle-ci est un **paradis** avec sa **verdure**, son **air pur**, ses **ressources hydriques abondantes**, ses **montagnes** et ses **forêts**. La présence des mots qui font référence à la terre, à la verdure et à la beauté sont en abondance. Ainsi les deux phrases « *Thamurt yehlan* » qui veut dire « ma belle terre » et la phrase « *Igzer N'thaga dima tazizawth* » qui veut dire « Igzer N'thaga restera toujours verte » sont fréquemment utilisés par les utilisateurs des réseaux sociaux quand ils parlent de leur localité. Ces propos sont le plus souvent accompagnés par des photos exposant des paysages de la région. Ceci exprime non seulement un sentiment d'amour et d'attachement affectif à la terre natale mais aussi la place importante accordée à la nature et à l'environnement. Ces deux là prennent une grande part dans le quotidien des habitants.

Les représentations socio-spatiales de cet espace géophysique sont alors en étroite relation avec la terre, le paysage et l'environnement.

2.1.1.2. L'espace produit :

Cet attachement à la terre n'est pas le fruit du hasard mais il est dû à l'activité agricole exercée dans cette région. En effet un fellah ne peut entretenir qu'une relation affectueuse avec sa terre nourricière. L'agriculture (champs de blé et d'orge), l'arboriculture (avec 120.000 arbres fruitiers, majoritairement des pommiers), et l'élevage sont les principales activités de la localité. « *Nous n'avons que cette terre. C'est la source de notre vie, de notre subsistance* ». Et la terre est souvent exprimée en contiguïté avec le mot **honneur**. « *Notre terre c'est notre honneur* ».

Le projet de cimenterie vient, pour eux, détruire cette terre, cet air pur, ces ressources d'eau vierges et cette harmonie. Il est dans la logique des habitants une menace plus qu'un espoir de développement et de prospérité. Il le qualifie ainsi de l'usine de la **mort**, de la **honte**, de la **poussière** et des **maladies**.

Pour eux l'idée ne convient pas au cachet de la localité et est contraire à leur aspiration. Ils imaginent beaucoup plus leur territoire comme une **destination touristique** et appellent à proposer des projets qui encouragent le tourisme sportif, paysager et montagnard.

2.1.1.3. L'espace social :

Les représentations de cet espace de relation n'apparaissent pas dans un discours direct mais à partir d'indicateurs que nous pouvons inférer.

D'après les discours et le profil de la localité, ce territoire est lié à l'identité amazighe, terre des berbères **chaouis** au fond historique révolutionnaire. C'est la terre des **Hommes braves**, des **martyres**. La langue chaoui et les activités qui s'y déroulent comme l'orpaillage et la fabrication des fusils de chasse, de tromblons et leur poudre expriment l'héritage d'un patrimoine culturel assez authentique.

Les relations entre les individus sont des relations de parenté ou de ligné tribale. La structure ancienne de la société est toujours présente et la terre continue d'être exploitée selon cette structure sociale héritée. Le mode de gestion ancestral, constitué des notables de chaque tribu, est lui aussi toujours présent mais il se limite à la gestion de la vie sociale. Néanmoins ce dernier, suite à l'évènement de la cimenterie s'est rafraîchi pour occuper ses fonctions d'organisations d'entant. En effet, devant les « menaces » sanitaires et environnementales du projet la structure du groupe sociale s'est montrée au jour et de nouvelles relations se sont forgées. Nous avons ainsi assisté à des alliances entre tribus, à une réémergence de la fonction des notables et à une solidarité entre les différents groupes.

Nous marquons essentiellement la coordination entre les jeunes, mobilisés dans le cadre d'associations, et les notables. En effet, dans ces circonstances les jeunes se sont rapprochés des notables de la région qui pour eux sont plus crédibles que les élus locaux institutionnels. On les écoute et on les respecte comme on leur fait confiance car on sent qu'ils partagent avec eux les mêmes objectifs et les mêmes intérêts. On répond ainsi à leur appel d'action dans le territoire.

2.2. Le réseau d'acteurs:

Suite au conflit autour du projet de la cimenterie le système d'acteur acquiert une certaine lisibilité. Nous distinguons alors :

- L'Etat représenté par les ministères et ses différents organismes ;
- Les collectivités territoriales avec le Wali, les directeurs des différents secteurs et l'APC ;
- L'entreprise en qualité d'investisseur ;
- Les bureaux d'études techniques ;

- La société civile qui a joué le premier rôle dans ces événements et qui se compose des membres influents de la société et d'associations.

Nous pouvons même ajouter l'intercommunalité suite à l'adhésion des autres localités limitrophes à la cause.

Dans la logique de catégorisation que propose Di Méo nous pouvons mettre ces acteurs dans deux catégories l'une exogène : qui rassemble l'Etat, les collectivités territoriales, l'entreprise et les techniciens. L'autre endogène : englobe les représentants de la société civile.

2.2.1. Les acteurs exogènes représentés par les citoyens :

Parler des relations entre le gouvernant et le gouverné c'est faire passer l'habitant au statut officiel de citoyen. Nous ne pouvons dans notre cas d'étude déceler avec précision les représentations que se fait le citoyen de l'Etat ou la wilaya tant qu'instance de gestion territoriale mais nous pouvons dire à ce propos que le manque de projet de développement dans cette localité est traduit comme une marginalisation.

Cette accusation est naturelle dans une situation où, au cœur d'un système central, les citoyens ont pris l'habitude d'être passifs. Donc, c'est à notre sens, le résultat de la prise en charge exclusive de l'Etat de toute action de développement locale.

C'est toujours dans cette logique centrale que les idées d'investissements initiés par le secteur privé sont prises en dehors de leur contexte local et loin des habitants. Ce qui écarte les porteurs de projets de la société civile. Dans notre cas, les représentations péjoratives que se font les habitants du projet se sont transposées à ses initiateurs qui sont sévèrement critiqués par la population locale et sont ainsi qualifiés de **corrupteurs**, de **cupides** et de **mafia du foncier** et non pas comme un investisseur pour le développement telle que ça été souhaité. Ces graves accusations, pour la plupart fondées sur des suppositions et des stéréotypes, montrent bien l'image générale qu'accorde la société civile aux hommes d'affaire. Cela est sans doute dû, d'une part, à l'éloignement de ces derniers du contexte local et le manque de communication entre les deux acteurs et d'autre part, à l'absence d'une idée partagée sur l'avenir du territoire qui sert comme grille d'orientation sur les projets d'investissement susceptibles de créer un entrepreneuriat responsable et intégré.

2.2.2. Les acteurs endogènes représentés par les citoyens :

APC : le déroulement des événements lors de la crise qu'a connue la commune autour du projet d'usine nous a montré que les citoyens n'accordent pas leur confiance à leurs

élus locaux. Ainsi, les étiquettes péjoratifs qui accusent ces derniers de trahison, de fraude à la loi et de complicité et qui doutent de leur sincérité ne manquent pas. Devant cette situation certains blâment les électeurs et disent « *C'est vous qui avez élu quelqu'un qui n'aime pas la région* » ou « *quelqu'un qui n'est pas de la région* »

Nous pensons que cette situation est due au manque de communication et au manque de transparence entre les élus locaux et les citoyens ce qui laisse place au doute et à l'acharnement. Comme ça met en place une représentation superficielle qui traduit la vision des élus et non celle des citoyens. De cette manière ces derniers se détachent et se méfient de leurs propres représentants.

La société civile :

Les habitants s'identifient à travers leur revendications contre le projet de cimenterie comme un peuple **conscient, sage, pacifique, organisé, éduqué, cultivé et solidaire**.

En effet, les circonstances du projet et la façon avec laquelle la société civile s'est unie autour de la question de l'environnement ont créé une certaine conscience de soi et une certaine confiance en la capacité et le pouvoir des habitants. Ceux là s'estiment dorénavant les plus légitimes à gérer leur territoire. Loin même de leurs représentants.

En outre, la structure du groupe social s'est bien montrée au jour lors de cet événement. Dès lors nous pouvons résumer les acteurs de la société civile dans :

Les notables, les anciens moudjahidines, les cadres, les agriculteurs, les artisans, les commerçants et les associations de jeunes (Notons que la pluparts des personnes ont plusieurs profils à la fois).

Les notables et l'association Ighzer N'thaga ont d'ailleurs étaient des acteurs clés de l'organisation du mouvement citoyens. Les premiers ont joué le rôle de la sensibilisation auprès des habitants pour les mobiliser et les deuxièmes ont joué le rôle de canalisateur des forces sociales soulevées contre le projet.

3. Les ressources sociales de l'action territoriale :

Ce que nous venons d'exposer nous semble révélateurs des indices susceptibles d'être les facteurs qui ont favorisé une participation citoyenne dans le territoire étudié.

En premier lieu, les représentations socio-spatiales que se font les habitants de leur territoire traduisent un profond attachement à la terre et un sentiment affectif pour la beauté du paysage. La virginité des ressources naturelles et l'habitude de vivre en étroite relation avec la nature, constituent une sphère idéelle à la base de la construction

de l'idée de la préservation de l'environnement face aux menaces sanitaires et environnementales que pose le projet.

De plus, la peur que ce projet affectent les productions agricoles et l'activité de l'élevage, sources de subsistance de la plupart des habitants, ajoute un enjeu économique et sociale.

Par ailleurs, cette mobilisation n'aurait pas été possible sans la présence d'acteurs motivés, chacun selon ses intérêts, qui étaient déterminés à faire abroger le projet. Les premiers acteurs apparents sont les membres de l'association Ighzer N'thaga car c'est à travers cette association, déjà dynamique dans la région, que l'information a été divulguée et que la sensibilisation aux risques a mobilisé les habitants. Or, cette association est en étroite relation avec les notables. Ces derniers, orientent les actions de la première qui elle-même joue, d'une manière directe ou indirecte, le rôle de porte parole des notables auprès des jeunes.

Parler des notables, c'est parler d'une instance de gestion ancestrale basée sur des logiques socioculturelles où certaines personnes dites cheikh ou sage sont élus à la tête de la tribu pour organiser les affaires de la communauté.

Cette instance de gestion, supplantée par les instances de gestion institutionnelles s'est retrouvée dépourvue de son véritable rôle de gestion territoriale mais continue d'exister symboliquement au sein des sociétés chaouis. Elle prend en charge les questions sociales et intervient en cas de litiges.

Restée en latence depuis longtemps, cette instance s'est réactivée à l'occasion du projet de la cimenterie et s'est réorganisée en renouvelons les alliances et en créant les solidarités entre tribus ou entre les différentes catégories de la société. D'ailleurs avec ses stratégies d'actions elle a réussi à soulever autour d'elle un contre pouvoir sociale structuré et organisé capable de surmonter cette « épreuve ».

Le poids social de cette instance est dû au fait qu'elle soit endogène. Autrement dit, elle est issue de la société selon des logiques sociales de légitimité d'accès au statut de notable et ainsi d'accès au cercle des décisions. Les notables partagent le vécu des habitants et leurs expériences sur le territoire leur confèrent un savoir faire informelle dans la gestion de ce dernier. De plus, les décisions de cette instance sont basées sur le principe de la consultation ce qui fait que les décisions sont partagées et ainsi elles sont mieux acceptées car elles sont collectives.

Au final, les ressources sociales de l'action territoriale dans notre cas se résume dans :

- Les représentations du territoire qui reflètent un rapport étroit entre la société et son espace.
- Une population prédisposée à l'action et à la solidarité grâce au sentiment d'appartenance, l'ancrage et l'appropriation du territoire.
- Une association de jeunes déterminés et dynamiques.
- La présence d'une instance de gestion informelle mais qui dispose d'un poids social considérable et d'une légitimité d'action.

4. Une question de pouvoir sur le territoire :

Exclure le politique de notre analyse nous fera tomber dans un angélisme complètement irréaliste⁴. En effet, Cet aspect ne peut être négligé si nous visons une approche réelle de la dynamique territoriale car le territoire est produit et enjeu politique à la fois.

Il est l'objet de politiques publiques, de stratégies qui visent une évolution particulière et souhaitable de la société. Il est aussi lié à la question du pouvoir (sur l'espace, mais aussi sur les groupes sociaux) qu'il s'agit de maintenir ou de conquérir.⁵

L'espace qui le compose est objet de luttes et de conflits et pose l'enjeu de l'appropriation. En effet, l'espace entant que support et outil d'aménagement est une ressource épuisable et limitée. Il est alors l'objet d'une concurrence entre les groupes d'acteurs qui veulent l'exploiter selon des orientations multiples, souvent antagonistes, en fonction d'intérêts, de valeurs et d'idées propres. Avoir la propriété d'une étendue terrestre suppose alors un enjeu de pouvoir.

En termes juridiques c'est le foncier qu'est l'élément majeur de la production spatiale.

En Algérie, comme ailleurs, c'est l'Etat qui est le garant de cette ressource. Néanmoins, le double héritage de la logique de découpage et de gestion foncière pose un problème de taille. En effet, les logiques institutionnelles suivent un mode de gestion occidental imposée depuis la colonisation française. De plus, après l'indépendance toute terre qui n'est pas une propriété privée devient propriété de l'Etat. A coté de cette logique il existe des logiques sociales indigènes qui pratiquent le territoire selon un mode de fonctionnement ancestrale hérités.

Dans notre cas, l'assiette foncière sur laquelle le projet est planifié s'inscrit dans ces situations problématiques. Elle est considérée par les institutions officielles comme

⁴Friedberg, 1993 ; cité dans Patrick d'Aquino, op. cit.

⁵ Grégory Busquet, « L'espace politique chez Henri Lefebvre : l'idéologie et l'utopie » [“Political Space in the Work of Henri Lefebvre: Ideology and Utopia”, translation: Sharon MOREN], *justice spatiale / spatial justice*, n° 5 déc. 2012-déc. 2013 | dec. 2012-dec. 2013, <http://www.jssj.org>

propriété de l'Etat mais elle est exploitée par la population dans une autre logique informelle liée au statut de la terre Arch (celle partagée et exploitée par la tribu.).

Ainsi, le projet n'est pas seulement une menace sanitaire et environnementale mais aussi une menace pour la propriété foncière du groupe social.

De ce fait, accepter d'installer ce projet et laisser jouir l'investisseur des ressources de la région serait reconnaître le statut domanial de ces terres et ainsi perdre sa place sur l'échiquier de l'espace. Ce qui est inconcevable pour la population locale qui refuse et veut assurer sa place. Cela est bien exprimé dans les paroles du président de l'association des notables quand il dit : « *C'est nous les propriétaires de la terre. Sans notre accord l'investisseur ne fera ni l'industrie du ciment ni celle de l'abricot ou de la pomme* »⁶.

Donc, au-delà des raisons d'opposition divulguée nous pensons que la question du pouvoir sur la propriété foncière était une raison majeure à la mobilisation des notables car la terre est à la base de la construction sociale et ce projet est pour eux une atteinte à l'intégrité du groupe, à leur identité, à leur patrimoine et à leurs richesses. Sans cette terre la société n'y sera plus.

D'ailleurs, face à l'ampleur du mouvement social, l'investisseur propose d'indemniser les « propriétaires » même si ceux-là ne possèdent aucun statut légal. Comme il demande de rencontrer les notables et négocier avec eux. Ceci témoigne non seulement du poids considérable qu'a cette instance de gestion, mue, dans ces circonstances, en un contre pouvoir mais aussi d'une reconnaissance informelle de sa propriété.

De là, il s'avère que sur un même territoire il existe trois groupes d'acteurs qui se disputent le pouvoir à travers l'affirmation de leur propriété sur le foncier.

Le premier c'est l'Etat qui suit une logique institutionnelle et légale. Cet acteur est dominant et compte exercer son pouvoir sur tout le territoire. Le foncier est pour lui une étendue d'application des politiques d'aménagement territorial.

Le deuxième est l'investisseur qui voit dans cette espace physique une opportunité d'exploitation économique et s'appuie sur la législation pour user de ces terres.

Le troisième groupe, c'est la population locale qui suit une logique sociale, informelle mais légitime car la terre est exploitée et héritée depuis des générations selon un mode socioculturel spécifique à la région. D'ailleurs, les habitants eux mêmes se proclament

⁶ Journal televise, Dzair news, 25 juin 2016, <https://www.youtube.com/watch?v=f4kYcO7yvio&index=3&list=PLJU2qjppBGWwufcmBJ4UrxH5KvP6R78y9>

légitimes car selon eux, les priver de la terre qu'ils ont libérée au prix de leurs âmes serait tomber dans une nouvelle forme de colonialisme.

Ainsi, l'ampleur des enjeux, non seulement environnementaux et sanitaires mais aussi sociaux et de pouvoir sur un territoire au fond tribal et révolutionnaire, a réactivé l'instance de gestion territoriale ancestrale qui s'est remise en marche et s'est réorganisée pour créer un contre pouvoir à travers les associations et la pression sociale en générale.

Après les circonstances du projet qui ont fait émerger cette instance de gestion informelle. Celle-ci revêt un statut officiel sous forme d'une association, dans le but de communiquer les préoccupations de la société aux institutions officielles dans un cadre légal reconnu et surtout s'imposer comme acteur auprès de cette dernière quand il s'agit d'aménager et de décider pour le territoire. De cette manière le pouvoir citoyen local veut s'affirmer et avancer parallèlement avec le pouvoir institutionnel en souhaitant, dans le futur, un processus de gestion territoriale collectif et partagé.

5. Citoyenneté et démocratie locale au cœur du projet urbain:

La notion de citoyenneté et de démocratie locale sont l'essence même de la participation citoyenne dans les projets urbains car ce n'est qu'à travers un sentiment de reconnaissance et d'équilibre entre les acteurs que s'installe une ambiance favorable à l'écoute et à la concertation entre les acteurs du territoire et ainsi une réflexion commune et homogène sur le devenir du territoire local.

Dans notre cas, la mobilisation autour du projet d'usine était une sorte d'expérience participative éducative à la citoyenneté et révélatrice d'un capital social important. La conscience territoriale des citoyens a fait que ces derniers veulent s'affirmer tant qu'acteur dans l'aménagement du territoire. Chose qui n'est pas favorisée par la forme de démocratie représentative adaptée actuellement en Algérie, où les élus s'expriment au nom du peuple qui n'a pour faculté que de les désigner et de les révoquer périodiquement⁷. La citoyenneté et la démocratie se résument ici dans la participation aux élections des représentants. Une politique qui peut traduire certaine méfiance envers les initiatives « désordonnées » d'une société civile non contrôlée. L'énergie des acteurs locaux est alors contrainte et canalisée dans des constructions préétablies et rationalisées limitant leur autonomie⁸. Au même temps, la valorisation des initiatives locales par la reconnaissance et la participation implique une remise en cause du rôle des institutions,

⁷ Hermet, 1994, p. 80. cité dans Patrick d'Acquino, op.cit.

⁸ Lassale, 1991, cité dans Patrick d'Acquino, op.cit.

d'ailleurs cela s'est bien manifesté dans notre cas dans la crise entre les représentants de la société civile et les citoyens après que la société civile s'est rendu compte de son pouvoir sur son territoire. La formule « *Le citoyen chaoui n'a pas besoin de représentants* » reflète bien cette situation. Face à cette crise les institutions officielles doivent sans cesse faire preuve de leur légitimité et de leurs compétences face à d'autres légitimités concurrentes comme celle de la gestion locale populaire. En effet, le mode de gestion local semble s'approcher d'un équilibre entre démocratie représentative et démocratie participative, car dans les sociétés organisées l'idée de hiérarchie va de soi, elle est édictée par des critères socioculturels et des valeurs morales. Contrairement au système institutionnel où la subordination et l'accès au pouvoir n'est pas naturelle et donc pour être acceptée il doit trouver des justifications fonctionnelles.

Par ailleurs, l'acteur citoyen hostile aux interventions de l'état s'investit dans la vie associative et les réseaux d'influence et tend à agir en dehors de la sphère institutionnelle qui l'étouffe et dont il se méfie. Or, cette tendance pourrait être dangereuse dans la mesure où elle favorise le repli identitaire et le communautarisme xénophobe, comme elle risque fort de se transformer en anarchie.

C'est pourquoi, une nouvelle approche plus modérée qui cherchera à rapprocher les citoyens et l'Etat, au lieu de les opposer, est nécessaire. Pour cela les procédures de la démocratie locale sont à réinventer, dans chaque territoire, à partir des caractéristiques locales du territoire et des principes endogènes constitutifs de légitimité et de responsabilité susceptibles de réduire l'opacité de la délégation de pouvoirs et d'assurer la correspondance entre les valeurs assumées par les citoyens et leurs représentants.

Conclusion :

Le conflit autour du projet de cimenterie a révélé les lacunes des politiques d'aménagement du territoire qui, à cause de leur centralité, peine à produire les synergies aptes à assurer le développement. En effet, l'action sur le territoire ne peut être arbitraire et ne peut se faire en l'absence de valeurs et de références communes. Elle doit être précise sur ces desseins et claire sur ses hypothèses préalables. Ainsi, les choix de développement devraient être une concertation interne et autonome sur les options futures du territoire.

En outre, devant l'enjeu que présentait le projet, la communauté s'est révélée à elle-même et a fait ré-émerger des formes de gouvernance locale qui ont permis au citoyens d'agir collectivement. Cette action collective était une sorte de déclic chez la société

civile qui s'est rendu compte de son rôle dans son territoire, de ses responsabilités dans son propre développement et de son pouvoir. Le conflit était donc un activateur des forces sociales et un moyen d'apprentissage à la participation citoyenne. Il a contribué de la sorte à faire naître une conscience territoriale chez la société civile. Dans ce cas le territoire est en quelque sorte un espace de « régulation » qui favorise l'apparition de comportements citoyens.

CONCLUSION GENERALE :

Nous nous sommes interrogées au début de cette recherche sur les facteurs qui peuvent contribuer à motiver ou à freiner la participation citoyenne et nous avons posé, à partir de nos observations, un double questionnement : le premier est spécifique à la situation que nous avons suivie et demande : Quels sont les ingrédients qui ont favorisé la mobilisation citoyenne autour du projet d'usine ? Qui sont les acteurs clés de la société civile et quelles sont leurs motivations ?

Le deuxième est d'ordre plus général et questionne s'il existe des territoires plus propices à la participation dans les affaires locales que d'autres ? Si oui, pourquoi ? Quels sont les facteurs qui freinent ou activent la motivation citoyenne à la participation dans un cadre de projet urbain ? Et à quel degré les représentations du territoire influencent-elles sur cette motivation et contribuent-elles à créer des dynamiques sociales susceptibles de responsabiliser les citoyens et les intégrer à l'aménagement de leur territoire ?

Suite à ces questionnements nous avons supposé que la gestion technocratique et le manque de communication entre le citoyen et ses représentants au niveau des collectivités locales creusent la distance entre les deux acteurs et font obstacle à la participation, par conséquent les citoyens démissionnent. Ceci est bien confirmé dans notre analyse. En effet, la rigidité des procédures administratives et le mode de gestion hiérarchique et central tendent à créer une distance entre les instances de gestion territoriale et les citoyens surtout que les collectivités territoriales de proximité servent comme moyens d'application de la politique centrale au niveau local et sont dépourvues de toutes prérogatives importantes dans la gestion du territoire. Cette domination centrale, crée un état de dépendance et tend à faire régner l'idée du laisser faire. D'autant plus que cela est appuyé par un mode de démocratie dite représentative où les citoyens s'effacent en la présence de leurs délégués. Ces derniers, sensés rapporter toutes les préoccupations de la société civile à des échelles plus élevées ne représentent pas fidèlement les volontés du peuple parce qu'il n'y a aucun dispositif qui incite au rapprochement des citoyens de leurs élus locaux et qui encourage le dialogue et la communication pour aboutir à une cohérence entre les aspirations de la société civile et celles de ses administrateurs. Ainsi, en général les décisions ne reflètent pas la volonté de la société mais plutôt ce que les élus croient que cette société veut et certains vont jusqu'à abuser de cette délégation citoyenne pour servir leurs propres intérêts. Cette

situation qui manque de transparence, fait que les citoyens se construisent des représentations négatives de leurs élus et ainsi un sentiment hostile et douteux à l'égard des représentants. Cette hostilité se manifeste généralement par l'abstention au vote. Ceci n'est pas synonyme d'indifférence envers le territoire. D'ailleurs le mouvement citoyen dont a fait preuve la population locale de Oued Taga reflètent une société civile responsable de son territoire malgré l'ambiance technocratique qui domine. Ainsi, en dehors de toute politique officielle nous avons fait l'hypothèse que l'engagement citoyen est tributaire des représentations socio-spatiales que ce dernier se fait de son territoire autrement dit ,des constructions mentales qui conditionnent le rapport de l'individu socialisé à son espace de vie car avant d'être politique le territoire est social et culturel. Il est donc vécu et représenté. Ce que nous confirmons aussi parce que les dynamiques dont nous avons témoigné se sont consolidées autour de l'idée de la préservation de l'environnement et la protection de la santé publique. Effectivement, la relation affective de la population locale à la terre ainsi que l'amour de la nature et de ses paysages confrontés aux menaces environnementales et écologiques du projet de cimenterie ont été des motivateurs aux premières actions citoyennes engagés par l'association Ighzer N'thaga et aussi des créateurs d'une solidarité sociale.

Cependant, il faut noter que ces solidarités ne sont pas seulement l'œuvre de cette situation conflictuelle entre le porteur de projet et la société civile mais elle émerge d'un substrat social et culturel déjà prédisposé à la solidarité et à l'action. En effet, le profil rural du territoire qui exprime un profond attachement à la terre ainsi que l'identité et la culture berbère chaoui partagée et l'arrière plan révolutionnaire du territoire sont des ingrédients qui conditionnent les représentations socio-spatiales et participent à la création de sentiments d'appartenance et d'ancrage territorial.

Par ailleurs, cette société est organisée. Elle est, comme la plupart des territoires au pays des Aurès, héritière d'un organisme de gestion sociale ancestral dépositaire d'une valeur socioculturelle considérable. Cet organisme a joué un grand rôle dans la structuration du mouvement sociale et la canalisation des énergies. C'est un organisme coutumier, qui malgré son informalité auprès des instances officielles a su s'opposer avec force et ingéniosité aux interventions extérieures sur son territoire. Par ailleurs, les circonstances du projet lui ont donné l'occasion de se réactiver et se réorganiser et au même temps elles ont confirmé son pouvoir sur le territoire. De la sorte un double pouvoir, l'un officiel et légal l'autre informel mais légitime, s'exerce sur le territoire.

Pourtant, ces deux pouvoirs institutionnels et citoyens qui se disputent le territoire peuvent bien se rejoindre et allier leurs atouts en suivant la démarche de projet urbain pour réduire les risques de rejet des projets, au lieu de se dresser l'un contre l'autre. D'ailleurs l'organisme coutumier des notables veut s'approcher des instances de gestions officielles et cela en revêtant le statut légal d'association. Reste à savoir si le pouvoir dominant est prêt à accepter de partager le pouvoir ?

À vrai dire, la crise économique par laquelle passe l'Algérie ne laisse pas beaucoup de choix au gouvernement qui en ce moment s'intéresse au territoire local comme outil de revitalisation économique car le développement ne peut s'atteindre sans la participation citoyenne à la gestion et à la définition des objectifs futurs du territoire.

Ainsi, construire des relations de confiance et de responsabilité partagée entre l'Etat, les élus, les investisseurs porteurs de projets et la société civile s'avère impérative. A cet effet, il indispensable de penser à une distribution plus équilibrée des pouvoirs entre administrateurs et administrés, car ce n'est qu'au sein d'une réelle démocratie qui rassemble tous les acteurs autour de la question du devenir du territoire et qui confronte toutes les représentations que peuvent s'élaborer les politiques d'aménagement les plus efficaces.

Ceci demande d'imaginer un mode de production spatial qui vise à la réappropriation collective et responsable du territoire à travers une forme d'animation d'acteurs propre au contexte local.

BIBLIOGRAPHIE :**Ouvrages :**

1. Alberto Magnaghi, traduit par Marilène Raiola et Amelie Petita, *Le projet local* [en ligne], Sprimont, Belgique, Mardaga, 2003, p.127. https://books.google.dz/books/about/Le_projet_local.html
2. Ariella Masboungi, *Le plaisir de l'urbanisme*, Marseille, Parenthèse, 2016, 172 pages Pierre Campagne et Bernard Pecqueur, *Le développement territorial : Une réponse émergente à la mondialisation*, Paris, Charles Léopold Mayer, 2014, p.268.
3. Batna info, *Monographie de la wilaya de Batna*, FASAC, 2016.
4. Claude Raffestin, « Ecogenèse territoriale et territorialité », dans : AURIAC F. BRUNET R. (Ed.). *Espaces, jeux et enjeux*. Paris : Fayard & Fondation Diderot, 1986. p. 175-185. (Nouvelle Encyclopédie des Sciences et des Techniques) <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:4419>
5. Denise Jodelet, *Les représentations sociales*, Paris, Presse universitaire de France, 1991, p.424.
6. Gustave-Nicolas Fischer, *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale*, Paris, Dunot, 2015, p.174.
7. Edmond marc Lipiansky, *L'identité française : représentations, mythes, idéologies* [en ligne], France, l'espace européen, 1991, pp.278 ; <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k3327149m/f1.item.r=ordre%20social%20%C3%A9gitime%20naturel>
8. Ewa Berezowska-Azzag, *Projet urbain guide méthodologique : comprendre la démarche du projet urbain*, Alger, Synergie, 2012, p.387.
9. Hélène Velasco-Graciet, *Territoires, mobilités et sociétés : contradictions géographiques et enjeux pour la géographie* [en ligne], France, MSHA Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2009, p. 130, <http://academic.fimaktabati.dz/book/45003216>
10. Jean jacques Terrin, *Le projet du projet : concevoir la ville contemporaine*, Marseille, Parenthèse, 2014, p.282.
11. Observatoire régionale de l'intégration et de la ville, *La participation des habitants : réflexion et questionnements* [en ligne], Groupe de réflexion, Strasbourg, MARS 2000 ; www.oriv.org/wp-content/uploads/oriv_cr_gr_reflexion_participation_-habitants.pdf
12. Pierre Calame, Paul Maquet Makedonski et Ina Ranson, *Territoires : Penser localement pour agir globalement* [en ligne], Charles Léopold Mayer, <http://www.alliance21.org/2003/article432.html>, 2003, p.96.
13. Richard Desnoilles, Mario Bédard et Jean-Pierre Augustin, *L'imaginaire géographique, perspectives, pratiques et devenirs*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2011, p.375 ; <http://academic.fimaktabati.dz/book/88806199>

Dictionnaires :

1. Michel blay (dir.), *Grand dictionnaire de la philosophie* [en ligne], Paris, Larousse, 2003, p.2670. URL : <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb39020257j>
2. M. Rosentahl et P. Ioudine (dir.), *Petit dictionnaire philosophique*[en ligne], Moscou, Politique d'Etat, 1955 ; http://www.communisme-bolchevisme.net/download/Petit_dictionnaire_philosophique_Moscou_1955.pdf
3. Charaudeau et Maingueneau, *Dictionnaire d'analyse du discours*. Paris, Seuil, 2002, p.503.

Articles :

1. Alexandre Moine, « Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie », *L'Espace géographique*, 2006/2 (Tome 35), p. 115-132. DOI 10.3917/eg.352.0115
2. André CORBOZ « Le territoire comme palimpseste », *Diogène*, n° 121, janvier-mars, 1983, p. 14-35
3. Antoine Bailly, « L'imaginaire spatial. Plaidoyer pour la géographie des représentations », *Espaces Temps*,40-41, Géographie, état des lieux. Débat transatlantique, 1989, pp. 53-58; doi : <https://doi.org/10.3406/espat.1989.3461>
4. Claude Caron, Stéphane Roche« Vers une typologie des représentations spatiales », *L'Espace géographique* 2001/1 (tome 30), p. 1-12. DOI 10.3917/eg.301.000
5. Claude RAFFESTIN, « Remarques sur les notions d'espace, de territoire et de territorialité », *Espaces et Sociétés*, n° 41, 1982, p. 167-171. <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:4324>
6. Claude Raffestin, « Ecogenèse territoriale et territorialité », dans : AURIAC F. BRUNET R. (Ed.). *Espaces, jeux et enjeux*. Paris : Fayard & Fondation Diderot, 1986. p. 175-185. (Nouvelle Encyclopédie des Sciences et des Techniques) <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:4419>
7. Edith Salès-Wuillemin, Isobel Stewart et Marc Dautun. « Effets de l'activation d'une représentation sociale par l'attitude : étude expérimentale. », *Les cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, Éd. de l'Université de Liège, 2004, pp.43-56.
8. Grégory Busquet, « L'espace politique chez Henri Lefebvre : l'idéologie et l'utopie » [“Political Space in the Work of Henri Lefebvre: Ideology and Utopia”, translation: Sharon MOREN], *justice spatiale | spatial justice*, n° 5 déc. 2012-déc. 2013 | dec. 2012-dec. 2013, <http://www.jssj.org>
9. Di Méo Guy, « Les formations socio-spatiales ou la dimension infra-régionale en géographie », *Annales de Géographie*, t. 94, n°526, 1985. pp. 661-689; doi : <https://doi.org/10.3406/geo.1985.20352>
10. Guy Di Méo, « Objectivation et représentation des formations socio-spatiales : de l'acteur au territoire », *Annales de Géographie*, t. 96, n°537, 1987. pp. 564-594; doi : <https://doi.org/10.3406/geo.1987.20629>

11. Guy Di Méo, « De l'espace aux territoires : éléments pour une archéologie des concepts fondamentaux de la géographie. », *L'information géographique*, volume 62, n°3, 1998. p. 99-110; doi : 10.3406/ingeo.1998.2586
12. Guy Di Méo, « Les territoires de l'action », *Bulletin de la Société Géographique de Liège*, Société Géographique de Liège, 2006, pp.7-17. <halshs-00281466>
13. Guy Di Méo, « Une géographie sociale », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Les 20 ans de Cybergeo, mis en ligne le 18 août 2016, consulté le 15 janvier 2017. URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/27761>
14. Isabelle Danic, « La notion de représentation pour les sociologues. Premier aperçu. » *Espaces et sociétés*, n° 25, décembre 2006, p. 30-32, http://eso.cnrs.fr/_attachments/n-25-decembre-2006-travaux-et-documents/danic.pdf?download=true
15. Jacques Caillouette et al., « Territorialité action publique et développement des communautés » [en ligne], *Économie et Solidarités*, volume 38, numéro 1, 2007, pp. 8-23 ; www.ciriec.uqam.ca/pdf/numeros_parus_articles/3801/ES-3801-02.pdf
16. Lilian Negura, « L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales », *SociologieS* [En ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 22 octobre 2006, consulté le 06 juin 2017. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/993>
17. Patrick Rateau, Andreea Ernst-Vintila et Sylvain Delouée, « Michel-Louis Rouquette et le modèle de l'architecture de la pensée sociale », *Psicologia e Saber Social*, 1(1), 53-65, 2012 ; <http://www.e-publicacoes.uerj.br/index.php/psi-sabersocial/article/download/3245/2261>.
18. Patrizia Ingallina, « *Le projet urbain* » [en ligne], *Que sais-je ?*, Paris, P.U.F, 2008. <https://www.cairn.info/le-projet-urbain--9782130566106.htm>
19. Pierre Bourdieu, « L'identité et la représentation : Éléments pour une réflexion critique sur l'idée de région » [en ligne], *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 35, novembre 1980, p. 63-72; doi : 10.3406/arss.1980.2100
20. Sandra Breux, « Représentations territoriales et engagement public individuel : Premières explorations », *Politique et Sociétés*, 27(3), 2008,187–210. doi:10.7202/029852ar
21. Thierry Paquot, « Qu'est-ce qu'un « territoire » ? », *Vie sociale* 2011/2 (N° 2), p. 23-32. DOI 10.3917/vsoc.112.0023

Thèses et mémoires :

1. Gildas Cadudal, *La participation outil de citoyenneté ?* [en ligne], Maitrise en intervention et développement social, Université de Nantes, France, 2005 ;https://www.memoireonline.com/09/10/3902/m_La-participation-outil-de-citoyennete-.html
2. Lucot-Meunier, *Des représentations à la pratique réflexive : pour une co-construction de la professionnalisation* [en ligne], mémoire cadre de santé, IFCS

- Lille, 2010 ; https://www.memoireonline.com/12/10/4149/m_Des-representations--la-pratique-reflexive--pour-une-co-construction-de-la-professionnalisation.html
3. Pierre Maurel, *Signes, Données et Représentations Spatiales : Des éléments de sens dans l'élaboration d'un projet de territoire intercommunal: Application au territoire de Thau* [en ligne], thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication, Université de Toulon, 2012, <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00744069>
 4. Sylvain-Lionel Houville, *Attitudes linguistiques : définitions, implications et application à l'anglais* [en ligne], Mémoire Master 2 d'études anglophones, Université Stendhal Grenoble III, 2012, p.11 ; <http://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00931707>

Sites web :

1. Centre national de ressources textuelles et lexicales (CNRTL), *TLFI lexicographie* [en ligne], France, créé en 2005, <http://www.cnrtl.fr/definition/territoire>, consulté le 5 août 2017.
2. Daniel pinson, <http://danielpinson-urb.pagesperso-orange.fr/index.htm> consulté le 12 janvier 2018.
3. Dominique Aimon, *Le concept de représentation* [en ligne], <http://daimon.free.fr/mediatrices/representations.html>
4. Clément-Noël Douady, *Le vieillard fou de dessin* [en ligne], <http://clement-noel.douady.pagesperso-orange.fr>, consulté le 12 janvier 2018.
5. Emile Durkheim, cité dans wikipedia, 2016 ; https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89mile_Durkheim#cite_ref-
6. José Saramago, *Que reste-t-il de la démocratie ?* [en ligne], Narkiv news group archive, Centre Ernesto Che Guevara, 2004; <http://fr.soc.politique.narkive.com/dEwrV3y7/jose-saramago-que-reste-t-il-de-la-democratie>

Vidéos :

1. Inumiden : Le portail culturel chaoui, *Younes Bentalha aux candidats du FLN «Laissez Benboulaïd dormir tranquille, il n'est pas un registre de commerce !* [en ligne], <http://www.inumiden.com/younes-bentalha-mettez-revolution-musee-laissez-benboulaïd-dormir-tranquille-nest-registre-de-commerce/>
2. Président de l'association Ighzer N'thaga, Support vidéo [en ligne], <https://www.facebook.com/o.taga05/videos/1301809433221640/>
3. Journal télévisé, 04 mai 2015, Chourouk news TV [en ligne], <https://www.youtube.com/channel/UCg4fKdYdbkKHOfIXxg-8m5Q>
4. Journal télévisé, 04 mai 2015, Ennahar TV [en ligne], <https://www.youtube.com/channel/UC57OC0LoU6zAtBdJOMwg2vA>

5. Laboratoire « ville et santé », *Systèmes locaux traditionnels et projet urbain*, cahier 02 post-graduation, Université de Constantine 03, 2014-2015.

Textes de lois :

1. Journal officiel de la République Algérienne [en ligne], Loi n° 11-10 du 20 Rajab 1432 correspondant au 22 juin 2011 relative à la commune, p.5.
2. Journal officiel de la République Algérienne [en ligne], Loi n° 10-02 du 16 Rajab 1431 correspondant au 29 juin 2010 portant approbation du Schéma National d'Aménagement du Territoire, p.88.
3. Journal officiel de la République Algérienne [en ligne], 19 décembre 1984. Décret n° 84-365, fixant la composition, la consistance et les limites territoriale des communes. Wilaya de Batna, p. 1479.
4. Journal officiel de la République Algérienne [en ligne], Décret exécutif n° 10-20 du 26 Moharram 1431 correspondant au 12 janvier 2010 portant organisation, composition et fonctionnement du comité d'assistance à la localisation et à la promotion des investissements et de la régulation du foncier

ANNEXE 1 : source : Association Ighzer N'thaga, OUED TAGA – اغزر نثاغا –
<https://www.facebook.com/o.taga05/>

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

ولاية باتنة

دائرة ثنية العابد

بلدية وادي الطاقية

رقم:80.....م.ك.ع.2015

وادي الطاقية: 2015/05/03

رئيس المجلس الشعبي البلدي لبلدية وادي الطاقية

إلى السيد: والي ولاية باتنة ، الديوان

تحت إشراف رئيس دائرة ثنية العابد

الموضوع: تقرير حول ملف إنشاء مصنع الاسمنت.

المرجع: الوقفة الاحتجاجية لمواطني البلدية ليوم 2015/05/03 .

المرفات: قائمة من ممثلي المحتجين.

إضافة لمراسلتي رقم: 77/م.ك.ع.2015 المؤرخة في 2015|04|30 وعلى إثر الاحتجاج المنظم تبليغ السلطات حول عدم رضا مواطني البلدية على إنشاء مصنع الاسمنت المقدم من طرف المستثمر (SARL IMAD IDDINE BATNA) نظرا لخطورته على الصحة العمومية والبيئة مما أدى إلى غلق مقر البلدية والمقر المركزي للحالة المدنية وإثر المفاوضات مع ممثلي المحتجين تم الاتفاق على عدم اعتماد هذا المشروع بإقليم البلدية نظرا لخطورته والرفض التام لإيجازه.

وإن ممثلي المجتمع المدني ومختلف الجمعيات والمجلس الشعبي البلدي المنتخب قدموا معارضتهم على إقامة مثل هذه المشاريع التي تمس بسلامة وصحة المواطنين والبيئة نظرا لطبيعة المنطقة التي تمتاز بالنشاط الفلاحي والزراعي والسياحي خاصة الأشجار المثمرة وكون الموقع يتوسط إقليم البلدية وتعتبر منطقة رعوية بالدرجة الأولى مما سيؤثر على جميع القرى والمراكز دون استثناء وإن المجتمعين يلحون على جلب المستثمرين في المجالات التي تتلاءم وخصوصيات المنطقة التي لا تؤثر على البيئة والتي ستعود بالفائدة على سكانها.

وعليه يلتبس المجتمعون وبالإجماع من سيادتكم عدم اعتماد هذا المشروع ودمتم في خدمة الصالح العام.

رئيس المجلس الشعبي البلدي

نسخة موجهة للسادة:

- رئيس المجلس الشعبي الولائي لولاية باتنة.
- مدير البلدية لولاية باتنة.
- مدير التنمية الصناعية وترقية الاستثمار لولاية باتنة.
- مدير المصالح الفلاحية لولاية باتنة.
- محافظ الغابات لولاية باتنة.

رئيس المجلس الشعبي البلدي

جهال محمد الصغير

1

ANNEXE 2 : source :Association Ighzer N'thaga, OUED TAGA – اغزر نتاڤا ،
<https://www.facebook.com/o.taga05/>

بسم الله الرحمن الرحيم

أعيان الأعراس و ممثلي المجتمع المدني لبلدية وادي الطاقة
تتويجا للاجتماع الموسع لأعيان الأعراس و ممثلي المجتمع المدني و الجمعيات الفاعلة بالبلدية

بيان

بخصوص بناء مصنع للاسمنت بالمنطقة من طرف شركة خاصة

نحن مشايخ و أعيان و ممثلي المجتمع المدني و كافة مكونات مجتمع البلدية .

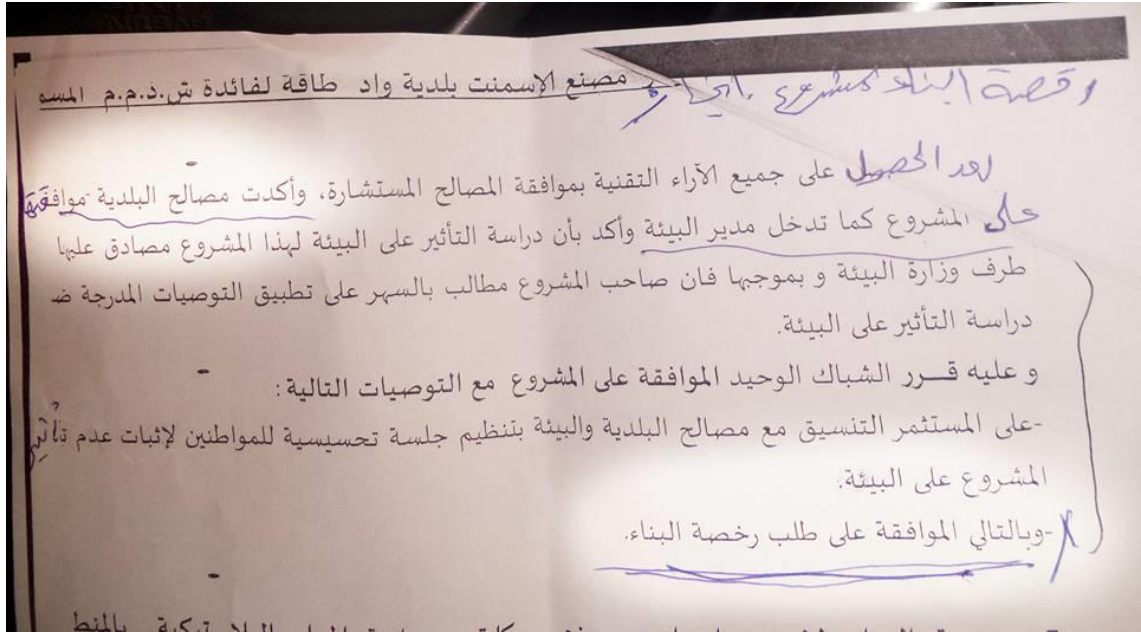
إنه و في الوقت الذي كانت بلدية وادي الطاقة تنتظر نصيبها من التنمية التي أقرها فخامة رئيس الجمهورية و التي مست معظم أرجاء الوطن ، **تفاجئ** بمشروع بناء مصنع للاسمنت في المنطقة .

رغم معارضة المشروع من طرف جميع مكونات المجتمع ، الا اننا لم نلمس و لم نتلق أي رد من السلطات أو المسؤولين ، و لعل الأغر نزع أراضي الفلاحين و تسليمها الى أشخاص آخرين ، و كأننا في عهد **الكولون** ، رغم الارشادات التي أبرقتها الجمعيات و ممثلي المجتمع المدني حتى أعلى المستويات بالولاية و التي كان آخرها طلب مقابلة للسيد **والي ولاية** باتنة بتاريخ : 17 ديسمبر 2015 .

لهذا :

- إن أعيان المنطقة ، يستنكرون بشدة و **يرفضون رفضا قاطعا** قرار بناء مصنع الاسمنت بالمنطقة .
- ندعم مشاريع التنمية المسطرة من طرف فخامة رئيس الجمهورية و والي ولاية باتنة التي تخدم الصالح العام دون تأثيرات سلبية على البيئة و الصحة العامة .
- إن أراضي بلدية وادي الطاقة **أرض عرش** (مصنفة من طرف المستعمر الفرنسي) و قد ضحى أبناء المنطقة بالغالي و النفيس لطرده الاستعمار ، لكنها بقيت أرض عرش مستغلة من طرف المواطنين و الفلاحين بدون تسوية ، و أن تنتزع ملكية هذه الأراضي الفلاحية و تسلم إلى أشخاص ذوي **النفوذ** تحت طائل الاستثمار، فهذا **مرفوض** قطعاً.
- ان أعيان و شيوخ و **حكماء** المنطقة يقفون و بصوت واحد **متبرئين** من أي **عواقب** جراء **التمادي** و **الإصرار** على اعتماد إنشاء هذا المصنع ، كما **يرفضون نزع** الملكية للفلاح بأي شكل من الأشكال .

ANNEXE 3 : source :Association Ighzer N'thaga, OUED TAGA – اغزر نثاغا –
<https://www.facebook.com/o.taga05/>



ANNEXE 4 :

source : Association Ighzer N'thaga, OUED TAGA – اغزر نثاغا, <https://www.facebook.com/o.taga05/>

تاريخ الإيداع	30 جوان 2016
الرقم	1599 - 2016



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
المجلس الشعبي الوطني

النائب سميرة ضوايفية

الدائرة الانتخابية تبسة

الجزائر في 2016/06/30

إلى السيد معالي وزير الصناعة و المناجم

الموضوع: سؤال كتابي

- بناء على أحكام الدستور.
- بناء على لقانون العضوي رقم 02/99
- بناء على النظام الداخلي للمجلس الشعبي الوطني ولا سيما المادة 68 منه.

من قلب ولاية باتنة حاضرة الأوراس وأهم قطب ديمغرافي فيه، بوابة الهضاب العليا من الجهة الشرقية للوطن ومركز ثقله الاقتصادي، تتجلى دائرة تيمقاد الأثرية بترانها الثقافي الوطني والدولي ومن قلب تيمقاد تتجلى بلدية واد الطاقة التي تتميز بخصائص طبيعية تؤهلها لتكون قطب فلاحي سياحي بامتياز حيث على سبيل المثال لا الحصر:

- يتركز أغلب نشاط سكانها على الفلاحة بشكل لافت في الوقت الذي يعرف النشاط الفلاحي نفورا وطنيا عاما رغم حاجة الاقتصاد الوطني الملحة بعد انتهاء الاقتصاد الريعي، وإلى تنوع المنتوجات كما تسعى إليه الحكومة خاصة في قطاع الفلاحة صمام الأمان للخروج من الأزمة وضمان الأمن الغذائي وإنهاء التبعية في هذا المجال.
- تعرف البلدية علاوة على مئات الهكتارات من حقول القمح والشعير انتشار مئات البساتين التي تحتضن 120 ألف شجرة مثمرة.
- ترقد واد الطاقة على مخزون مياه جوفية يكشف عنه مبدئيا حيازتها لاثنين وأربعين منبع مياه جوفية يعرف مقصد الآلاف من سكان باتنة لجودته وخصائصه الصحية.

تم منح تراخيص لإقامة من مختلف المديريات المعنية رغم مخالفة لكل القوانين الناظمة لذلك؟
وحماية للاقتصاد الوطني والبيئة والانسان في بلدية واد الطاقة فإننا نطلب منكم:

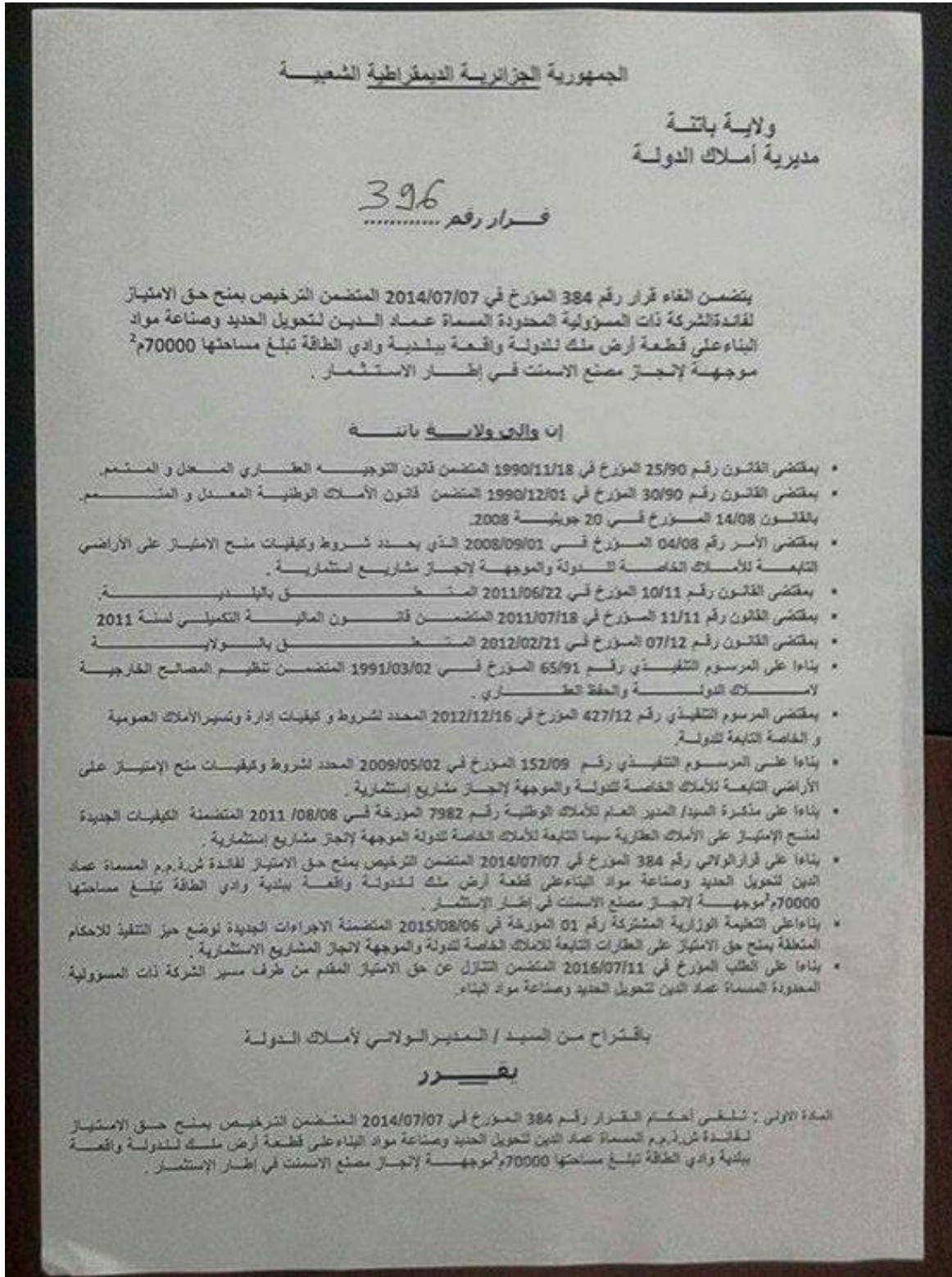
- فتح تحقيق عاجل في الموضوع لأن منح تراخيص الاستثمار الموت ينم عن خلل إداري كبير وتواطؤ غير مسبوق على مقدرات البلاد.
- الالغاء الفوري للمشروع الذي بات يهدد السلم الاجتماعي لبلدية واد الطاقة وأخل بحق السكان في عيش آمن.
- وعليه فإننا نطالب منكم توضيح الأسباب الحقيقية لمنح مثل هذه التراخيص القاتلة لكل مقومات الحياة والاقتصاد الوطني المهددة للأمن الاجتماعي بشكل غير مسبوق.

النائب سميرة ضوايفية



ANNEXE 5:

source : Association Ighzer N'thaga, OUED TAGA – اغزر نثاغا, <https://www.facebook.com/o.taga05/>



المادة 02 : يكلف السادة الأمن العام للولاية، مدير التنظيم و الشؤون العامة، مدير الشحير والهندسة المدنية والبناء، مدير الصناعة و المناجم و مديرا سلك الدولة ومدير الحفظ العقاري لولاية باتنة ورئيس المجلس الشعبي البلدي لبلدية وادي الطافرة و مدير ش.م.م.م المسماة عماد الدين لتحويل الحديد وصناعة مواد البناء كل فيما يخصه بتنفيذ هذا القرار الذي ينشر في مدونة العقود الادارية لولاية باتنة.

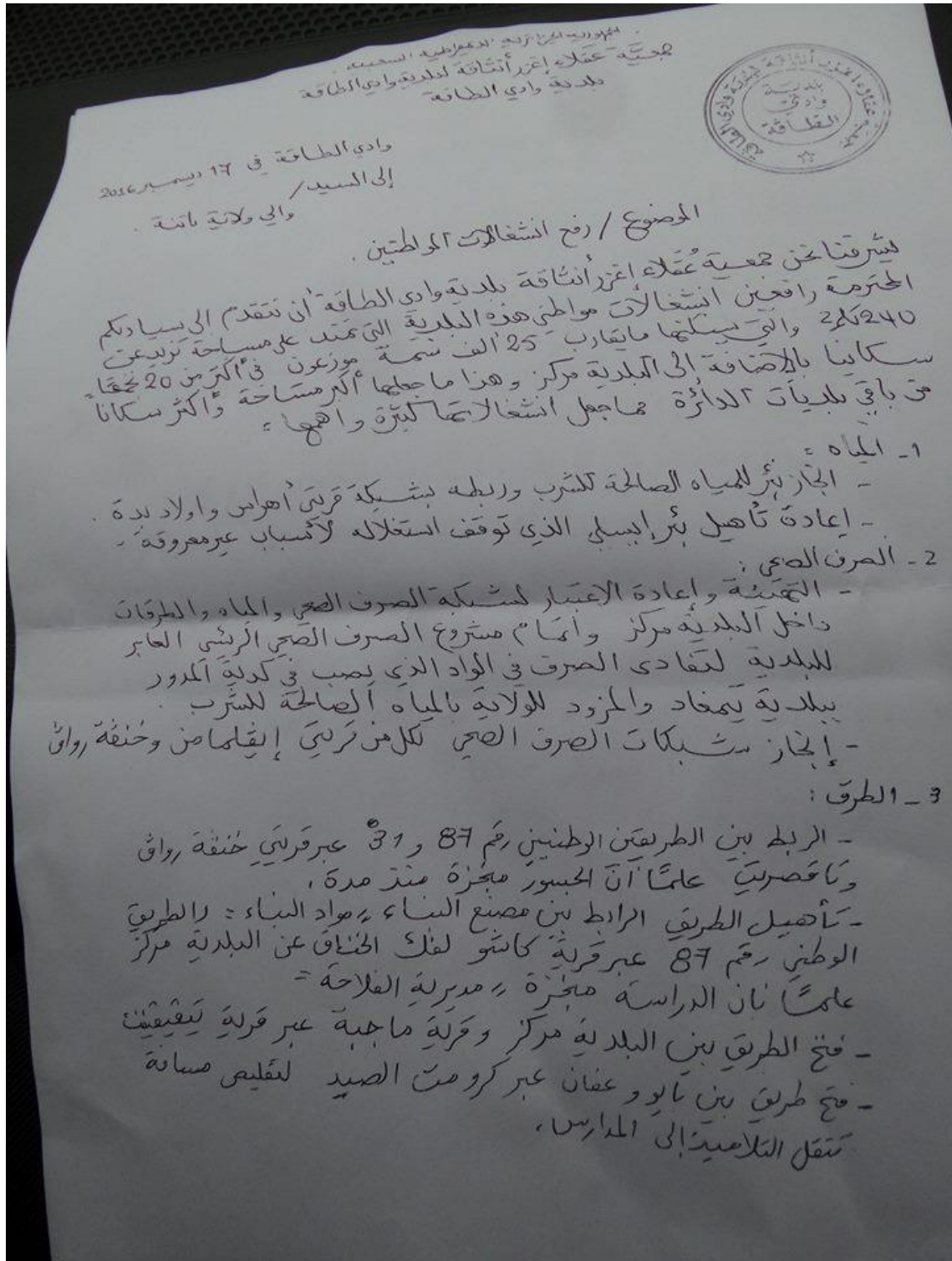
باتنة في 12 جوان 2016

الوالي
م. مسحاتي



ANNEXE 6 :

source : Association Ighzer N'thaga, OUED TAGA – اغزر نثاغا, <https://www.facebook.com/o.taga05/>



4- الكهرباء والغاز :-
 - تحويل الخط الكهربائي المتوسط الضغط العابر للمدينة في طري جريد.
 - إنجاز مشروع الكهرباء الرئيسية لقرية ماجمية ، المشروع الذي اعتمد
 - منذ مدة و لم تنطلق الاستغلال به بعد .
 - النظر في اسباب تاخر انطلاق الاستغلال في مشروع الغاز الطبيعي
 ككل من السلي و تيفينت .

5- الجماعات :-
 - فتح مكاتب لوكالة سوبلغاز والصندوق الوطني للمؤسسات الاجتماعية
 بالبلدية باستغلال ممتلكات البلدية غير المستعملة المتمثلة في
 مقر البلدية القديم المأثرت بالحى العتيق لتقادي تنقلات المواطنين
 الى قران آرس و بانه .

- معالجة ملفات تسوية البناءات وفقا للقانون 08/15
 - رفع استغلال المواطنين الى الجماعات الوصية فيما يخص اراضي العرش
 المتوارثة اب عن جد منذ ثرون وذلك بايجاد آليات لتسجيلها
 رسميا باسماء ملاكها .

6- الفلاحون :-
 دعم النشاط الفلاحي بحضر آبار السقي وتقديم قروض للتلحين لصفا -
 سيادة الوالي ، لقبيلوا منا فائق الاحترام
 والتقدير سلفا .

رئيس الجمعية
 عبد الله مغفوق

IMPLANTATION D'UNE CIMENTERIE À BATNA LE WALI DONNE SON ACCORD POUR OUED TAGA

En attendant l'avis du ministère de l'environnement, le wali de Batna a donné, hier, son accord de principe pour l'implantation d'une cimenterie dans la commune de Oued Taga. Cet accord a été émis par le wali de Batna après un long exposé sur les caractéristiques de ce type d'usine présenté en l'occurrence par les représentants de l'entreprise chinoise Honxing Machinery.

La délégation chinoise, signale-t-on, était présidée par Yang Fanglou, PDG de ladite entreprise. L'emplacement pour l'installation de la cimenterie est situé à 5 KM du chef lieu de commune de Oued Taga (26 Km au nord-Est du chef lieu de wilaya), ne présenterait aucun désagrément ni risque de pollution à croire les explications avancées par les exposants. Classée 10ème entreprise en Chine, Honxing Machinery est présente dans 45 pays au monde et son matériel est commercialisé dans 70 pays. L'usine proposée fonctionne, selon la présentation, en circuit fermé et ne laisse rien s'échapper. Outre une capacité de production de 1500 tonnes/j, la cimenterie offre à la région 232 postes de travail directes et ce, pour un coup de 18,5 milliards DA.

La wilaya devra néanmoins solliciter le conseil national d'investissement pour un apport financier. Les habitants de Oued Taga, pour rappel, ont, par crainte de retombées environnementales, réagi la semaine passée, à l'idée de l'implantation d'une cimenterie dans leur commune. Ils se sont exprimés à travers une pétition signée par quelque 15 associations. **Lounes Gribissa**

المنظمات الجماهيرية بدائرة تيمقاد تنظم إلى رافضي مصنع الإسمنت بواد الطاقة

التي غرس فيها أكثر من 1000 شجرة للتأكيد على رقي وتحضر أبناء المنطقة الرافضة لمصنع الإسمنت.

هذا، وانظمت كل من المنظمة المجاهدين، أبناء المجاهدين، أبناء الشهداء بكل من دائرة تيمقاد، بلدية أولاد قاضل وبلدية سيدي معنصر بالإضافة إلى جمعية حي ذراع عيسى تازولت إلى قائمة الرافضين للمصنع بواد الطاقة حيث خطت المنظمات سائلة الذكر بيانات تحوز الأوراس نيوز نسخة منها، مؤكداً على ضم صوتهم إلى صوت المجتمع المدني، الجمعيات وأعيان بلدية واد الطاقة في رفض مشروع مصنع الإسمنت المزمع إنشائه بالمنطقة.

وفي حديث الأوراس نيوز مع أبناء المنطقة أكد "طارق ز" أن السكان كلهم رافضون للمشروع جملة وتفصيلاً لما سيسببه من كوارث بيئية وأمراض تنفسية للمواطنين، مضيفاً بأن المجتمع المدني وبحسب البيانات التي كتبت ليسوا ضد المشاريع التنموية بالمنطقة ولكن ضد تعريض السكان للخطر أو سلبهم أراضيهم الفلاحية.

هذا وطالب المشتكون والي الولاية "محمد سلاماني" التدخل السريع والفصل في القضية بقرار رفض المشروع الذي أصبح حديث العام والخاص بـ"إغزر تاقا" مما سبباً إحتقاناً وضجة كبيرة وسط المجتمع وسكان المنطقة عموماً. **إسلام ب**

توسعت دائرة الرافضين لمشروع بناء مصنع الإسمنت بواد الطاقة بانضمام كل من منظمة المجاهدين، أبناء المجاهدين، أبناء الشهداء لناحية تيمقاد، بالإضافة إلى جمعية ذراع عيسى تازولت لثني السلطات المحلية عن إتمام صفقة المشروع.

المصنع الذي أسال الكثير من الحبر، وتطرق له الأوراس نيوز عدة مرات، جمع أبناء وادي الطاقة تحت مظلة واحدة لرفض هذا المشروع الذي سيضر المنطقة أكثر مما سيعطيها، حيث أخلق أبناء المنطقة العام الماضي مقر المجلس الشعبي البلدي مما أستوجب تدخل السلطات التي منحت المحتجين التطمينات ووعدتهم بالفصل في القضية في أقرب الأجل، غير أن عدم وجود رد واضح من طرف السلطات المحلية والولائية، بالإضافة إلى الشائعات التي تفعل فعلتها في وسط المجتمع، جعلت أبناء المنطقة يتحركون بأقصى سرعة لمحاولة لإلغاء المشروع.

أين تم عقد عدة إجتماعات وكتابة الكثير من البيانات الرافضة للمصنع آخرها إجتماع الأعيان بالإضافة إلى الجمعيات الفاعلة في المجتمع، الذي كلل ببيان يؤكد رفضهم للمشروع جملة وتفصيلاً.

هذا ونظم مجموعة من شباب المنطقة منتصف افريل المنصرم حملة الأوراس الأخضر للتشجير والتي جاءت رافضة للمصنع أيضاً، الحملة



الحدث

السبت 2 جولية 2016 الموافق 27 رمضان 1437 العدد 1587

أعيان الولاية إتهموا صاحب «مشروع الموت» بتزوير الدراسة التقنية والاقتصادية الباثيون يخرجون إلى الشارع ويطالبون بتدخل سلال لوقف إنجاز مصنع الإسمنت بواد الطاقة ■ هكتارات فلاحية ورعوية مهددة بالزوال

أكد مصعب سعدوني، المكلف بالإعلام لدى أعيان بلدية واد الطاقة بولاية باتنة، رفض سكان المنطقة بشكل قاطع مشروع إنجاز مصنع إسمنت بالمنطق من طرف أحد المستثمرين الخواص، مؤكدا تمسكهم بالاحتجاجات السلمية إلى حين عدول وزارة الصناعة والسلطات الولائية عن قرار دعم المشروع، كاشفا عن وقفة احتجاجية ضخمة في الأيام القليلة القادمة بمشاركة آلاف المواطنين بمعية جمعيات ومنظمات محلية لمطالبة الوزير الأول عبد المالك سلال بالتدخل شخصيا ووقف المشروع الذي يهدد صحة السكان.



□ ف. قردوف

أوضح المكلف بالإعلام لدى أعيان باتنة، في تصريحات لـ «السلام» أن إنشاء هذا المصنع لقي معارضة كبيرة من قبل أعيان المنطقة وأزيد من 18 جمعية ناشطة إضافة إلى المجتمع المدني، كاشفا عن وقفة احتجاجية ضخمة برمت بعد العيد للمطالبة بتدخل سلال للوقوف شخصيا على الكوارث البيئية والخطر الذي سيهدد حياة مئات السكان في حال تم إنجاز المصنع في البلدية المذكورة آنفا.

كما أبرز محدثنا أن بلدية واد الطاقة شهدت عدة وقفات احتجاجية رافضة لمشروع مصنع الإسمنت، أولها أمام الأرضية المخصصة لاقامة المشروع، والثانية أمام مقر البلدية، وأخرى ثالثة كانت متبوعة بحملة تشجير واسعة شارك فيها شباب من كل ولايات الوطن، وأضاف أنه وبعد تصريحات الوالي النسي وصفها بـ «الاستفزازية»، أين قال أمام الجميع «لا تسألوني عن المصنع لأنه سبق»، خرج

الغاية المحاذية للجمعيات السكانية والأراضي الزراعية وبساتين التفاح. وللإشارة يمارس أغلب سكان بلدية واد الطاقة التي تبعد عن عاصمة الولاية باتنة بحوالي 32 كلم النشاط الزراعي والرعوي كونها منطقة فلاحية غابية، إضافة إلى شساعة أراضيها وكثافة غطائها النباتي، توجد بالمنطقة أزيد من 120 ألف شجرة مثمرة، و42 منبع مياه طبيعي إضافة إلى وجود محمية دولية لشجرة «أيوال» وهي نوع من الأرز، حسب توضيحات سكان المنطقة.

خاصة وأن المنطقة فلاحية ورعوية بامتياز. ويذكر حسب نفس المصدر، أنه وفي عام 2014 تقدم مستثمر لإنجاز مشروع مصنع الإسمنت بالمنطقة حصل فيه على كل التراخيص من قبل الجهات الوصية وقد تم الأمر في تعميم وتسرع من السلطات التي لم تشارك الشارح في القرار، مشيرا إلى أنه وفي عام 2015 وبعد تقديم دراسة بيئية مزورة أعطلت وزارة السبيسة الترخيص لمصنع الإسمنت الذي وصفه بـ «مصنع الموت» ليكون في قلب

أزيد من 12 ألف شخص للشارح في احتجاجات صاخبة في الـ 4 والـ 11 جوان المنقضي كادت أن تسفر عن إنزلاقات خطيرة لولا تدخل أعيان المنطقة الذين قاموا بتهنئة النفوس. هذا وأكد المكلف بالإعلام لدى أعيان منطقة واد الطاقة، تمسكهم بخيار الاحتجاج السلمي كدليل على وحدة صف ومواقف السكان وتكتلهم تجاه قضيتهم ورفضهم التام للمشروع، كما أوضح أنهم ليسوا ضد الاستثمار بل ضد المشاريع التي تضر سكان المنطقة وبمحيطهم.

مواطنو واد الطاقة ينوعون طرق الاحتجاج

إفطار جماعي ودورات رياضية لوقف بناء مصنع الإسمنت

للمستثمرين الخواص لبناء مصنع الإسمنت، معتبرين في السياق أن المنطقة عمرانية ولا يصلح فيها بناء المصانع. كما بعث سكان واد الطاقة برسائل تحمل انشغالاتهم إلى كافة السلطات المعنية بالولاية وكذلك الوزارات التي لها صلة بالمشكل الذي يصادفهم ويؤكدون فيها على التصعيد في حال رفض طلبهم. وأكد المتحدث أنه تم إنشاء العديد من الصفحات على وسائل التواصل الاجتماعي منها «فايسبوك» و«تويتر» للقيام بحملات تحسيسية وفضح كل المتورطين في الإخلال بالبيئة.

مقر البلدية تجمع فيها 12 ألف شخص، كما تم أيضا تنظيم دورة رياضية خاصة ضمت آلاف المواطنين من بلدية واد الطاقة وما جاورها. على صعيد متصل أوضح أحد مواطني بلدية واد الطاقة باتنة لـ «الصوت الآخر» أن هذه الدورة الرياضية نظمت تحت شعار «لا لمصنع الإسمنت». وأكد المتحدث أن الاحتجاجات والاعتراضات سوف تستمر بكافة الأشكال والطرق حتى تتحقق مطالب السكان ويتم إلغاء المشروع بالمنطقة، مشيرا إلى أن سكان بلدية واد الطاقة قاموا بفتح تحقيق حول كيفية إعطاء رخصة

قام الآلاف من مواطني بلدية واد الطاقة بباتنة، بتجديد احتجاجهم لمنع بعض المستثمرين الخواص من إنشاء مصنع للإسمنت بالبلدية وذلك لقربه من الأحياء السكنية وتأثيره الكبير على صحة السكان، حيث أصر السكان على طلبهم بعدم إنشاء المصنع في تلك المنطقة، بحيث تم تشديد الخناق على السلطات الولائية بشتى الوسائل والأشكال وتمثلت طرق الاحتجاجات بإفطار جماعي قام به السكان أمام مقر بلدية واد الطاقة والذي ضم 100 شخص، إضافة إلى تنظيم وقفات احتجاجية ومظاهرات سلمية أمام

El Watan, 24 juin 2016 récupéré du : http://www.algeria-watch.org/fr/article/eco/ecologie/oued_taga_mobilisation.htm

Oued Taga : Une mobilisation pour préserver l'environnement

- Un mouvement qui rappelle la mobilisation anti-gaz de schiste...

A Oued Taga, dans la wilaya de Batna, c'est toute une population qui s'est soulevée contre la construction d'une cimenterie dans sa région. Les investisseurs assurent que leur usine est non polluante, un argument qui ne convainc pas ces amoureux de la nature.

«Nous ne sommes pas contre les projets d'investissement, mais nous n'acceptons pas ceux qui nuisent à l'environnement et à l'homme.» A Oued Taga, près de Timgad, à 32 km au sud-est de Batna, le mot d'ordre des habitants qui s'opposent depuis près d'un mois à l'implantation d'une cimenterie dans leur région est clair : «Luzine ulac, (Non à l'usine)». Dans cette commune de 25 000 habitants répartis sur plusieurs villages dont Ouled Bedda, Affan ou Bayou, la mobilisation monte d'un cran. Le chargé de communication du mouvement, Mosaab Sadouni, 22 ans, étudiant en première année de journalisme à Alger, explique : «La décision des habitants est irréversible. Nous étions favorables au débat.

Nous avons écrit au P/APC, au wali de Batna et au ministre de l'Environnement, mais personne n'a pris la peine de nous répondre. Aujourd'hui, les habitants sont déterminés. Ils refusent catégoriquement ce projet», se défend Mosaab. Cernée par les forêts de cèdres, les ruines romaines et les montagnes rocheuses, Oued Taga semble être un paradis pointé au centre d'une région aride et rude comme celle des Aurès. Ici, tout est verdure.

Dans cette région, l'eau est en abondance, comme en témoignent les nombreuses sources naturelles qui arrosent ces terres fertiles. Connue plutôt sous le nom de Bouhmar à l'est, Oued Taga, de son vrai nom Ighzer N taqa (Oued du sapin), est une région berbérophone dont les principales activités restent l'agriculture, notamment dans la production et l'exportation de la pomme et la pêche, l'élevage, l'orpaillage et la fabrication des fusils de chasse, de tromblons et leur poudre. «Notre région est une zone agraire. Nous avons plus de 80 bergers qui possèdent chacun des dizaines de vaches, de brebis et de chèvres.

Je ne vous parle même pas des centaines d'hectares de champs de blé, de pommiers et de pêchers. Alors, comment pouvons-nous accepter de la polluer comme c'était le cas pour Aïn Touta (une commune de Batna) ?», s'indigne Tarek Belayati, 20 ans, étudiant en éducation sportive à l'université de Batna et l'un des jeunes qui gèrent une page sur les réseaux sociaux qui porte le nom de Oued Taga dans les deux langues, française et arabe. Son cousin Boumediene, 32 ans, est du même avis. «Rien que ma famille, on possède 700 pommiers. Ici, le pourcentage du chômage frôle le zéro. Tout le monde travaille dans l'or ou dans l'agriculture. Qui va donc tirer réellement bénéfice de ce projet si ce n'est les hommes d'affaires eux-mêmes ?», s'interroge-t-il.

Dégâts

A Oued Taga, les agriculteurs sont les premiers à afficher clairement leur opposition au projet de la cimenterie. Parmi eux, Mohamed Maâlem, 51 ans, natif de Oued Taga. Fella depuis 1996, il possède rien que dans sa région 56 hectares de pommiers et de pêchers. Invités à visiter ses champs, il raconte en cours de route que ses récoltes font aujourd'hui le tour des marchés algériens. «C'est un investissement personnel sur lequel je veille jour et nuit depuis plusieurs années.

Je ne peux accepter de tout perdre aujourd'hui car j'ai vu ce qu'ont causé comme dégâts sur l'environnement et l'agriculture les autres cimenteries construites en Algérie», s'inquiète Mohamed. «Nous demandons l'ouverture d'une enquête afin d'identifier les responsables qui ont accordé le projet», exigent les habitants, rassemblés dans la cafétéria jouxtant le monument portant le signe amazigh au centre de Oued Taga.

Projet initié depuis 2014, c'est la Sarl Imed Eddine, spécialisée dans la transformation du métal et la production de matériaux de construction, une association d'une dizaine d'entrepreneurs et d'hommes d'affaires qui détient le marché. Ces investisseurs projettent, selon leur manager général, Bouzid Djellal, rencontré dans son bureau au centre-ville de Batna, la construction

d'une cimenterie d'une capacité de production de 1,5 million de tonnes par an. La matière première, elle, sera extraite d'une montagne dominant la vallée à environ 9 km de Oued Taga. Quant à l'endroit où elle sera construite, il n'est qu'à quelques centaines de mètres seulement du village le plus proche, Ouled Fedda en l'occurrence, et à 4 km du chef-lieu de Oued Taga. Clé en main, l'équipement sera importé de Chine et c'est l'entreprise chinoise Sinoma qui s'est accaparée de ce marché d'une valeur de 4,7 milliards de dinars, soit la même entreprise qui a conclu, fin mai dernier, deux contrats avec l'Etat algérien portant sur la création d'une nouvelle cimenterie à Béchar et l'extension de celle de Zahana à Mascara (voir encadré).

Aujourd'hui, la Sarl Imed Eddine est en possession de son permis de construire et peut à tout moment entamer ses travaux. «En 2014, nous avons organisé, en présence des responsables de la commune de Oued Taga, des journalistes et des services de la wilaya un colloque animé par les responsables de cette entreprise chinoise qui ont expliqué, durant leur allocution, que leurs équipements répondent parfaitement aux normes environnementales, défend Bouzid Djellal.

Leur modèle fonctionne sur un circuit fermé et ne dégage aucune poussière contrairement à ce que pensent les habitants de Oued Taga.» Et d'ajouter : «La cimenterie que nous projetons de construire est non polluante, car elle est dotée de filtres à manches (les électrofiltres), une nouvelle technologie utilisée partout dans le monde et même récemment en Algérie dans certaines cimenteries algériennes où était posé, justement, le problème de la pollution.»

Toxiques

Afin de rassurer les protestataires, le manager général de la Sarl Imed Eddine invite les habitants à l'accompagner à Biskra afin d'inspecter par eux-mêmes les deux cimenteries installées par la même entreprise chinoise dans les deux communes de Djemora et Branis. «Nous ne pouvons pas leur faire confiance. Nous savons que dans notre pays les autorités ne respectent pas l'environnement. Nous sommes conscients que nous ne pouvons plus faire marche arrière si on les laisse construire cette cimenterie», prévient Mohamed Metouche, 64 ans, résident de Oued Taga.

Selon les normes, les filtres en question doivent être changés périodiquement tous les six mois. Bouzid Djellal assure que ces derniers sont disponibles sur le marché. «De toutes les façons, nous pouvons les revendre presque au même prix car ils sont utilisés dans la protection des produits toxiques et radioactifs enfouis», explique-t-il. Mais les habitants ne l'entendent pas de cette oreille. «Il n'est pas question de jouer avec notre avenir et celui de nos enfants !

D'autres ont déjà tenté d'initier des projets de ce genre, mais ils ont vu leur demande refusée pour des questions purement environnementales. Alors, comment ces derniers ont-ils pu avoir l'autorisation d'exploitation si ce n'était un passe droit», s'emporte un sexagénaire, sirotant un café lors de l'une des soirées ramadanesques. A la même table, Noureddine Boukhecha, 50 ans, infirmier, originaire de Oued Taga, est l'un des investisseurs qui ont vu leur projet refusé par la wilaya de Batna.

Ce dernier affirme à El Watan Week-end qu'on lui a refusé son projet d'une sablière à Taksrit, un village d'Oued Taga, pour les mêmes motifs évoqués par le sexagénaire. «Les autorités compétentes m'ont reproché le fait que le gisement soit proche du parc national de Belezma, jonché de cèdres protégés par la loi», confie-t-il. Pour rappel, le parc de Belezma s'étire sur une

26 000 hectares de cèdres. Il est considéré par l'Unesco comme une zone protégée parmi un réseau de 20 sites classés à travers le monde depuis juin 2015.

Problème : l'endroit choisi pour la construction de cette cimenterie est non seulement une surface agraire appartenant à des particuliers, mais il se trouve aussi à l'intérieur de ce parc pourtant protégé. Selon les témoignages des habitants, la goutte d'eau qui a fait déborder le vase ce sont surtout les propos tenus par le wali de Batna lors de sa récente visite d'inspection dans la région. «Le wali ne nous a même pas laissés nous exprimer. Pour lui, la cimenterie sera construite avec ou sans notre approbation», témoigne Abdelbaki Kraba, 31 ans, artisan. C'est ce qui a provoqué, selon lui, la colère des habitants.

Depuis, la mobilisation n'a pas cessé. 17 associations ont rejoint le mouvement de protestation, considéré comme une première dans la région. Les protestataires ont organisé quatre rassemblements devant le siège de l'APC, une action de reboisement à l'endroit où sera

implantée l'usine et un Iftar collectif au centre-ville de Oued Taga. La dernière action à laquelle plus de 5000 personnes ont pris part date du 12 juin.

C'est lors de cette rencontre que les organisateurs ont décidé d'arrêter les actions de rue. Les anciens moudjahidine, les notables et les hommes d'affaires de la région qui sont intervenus ce jour-là ont tous appelé au calme afin de contrecarrer les tentatives de radicalisation du mouvement. «Certains ont même appelé à la désobéissance civile, chose qui a été évitée de justesse», avoue Mosaab. «Nous luttons pacifiquement depuis plus deux ans contre cette cimenterie. Nous allons continuer à nous battre sans avoir recours à la violence, conseille un notable devant la foule lors de la dernière action.

Brûlez-moi si vous voulez s'ils parvenaient à réaliser leur projet.» Les investisseurs continuent à espérer la conclusion d'une entente avec les habitants. Bouzid Djellal avoue que les investisseurs ont promis d'«indemniser les propriétaires du terrain et même accepté de céder certaines parts des actions aux habitants». Du côté des habitants qui ont mis leur mouvement en stand-by pour l'instant, ils promettent d'agir en toutes circonstances contre le projet de la cimenterie.

Meziane Abane

TOUFIK DEKHINET. DIRECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT DE LA WILAYA DE BATNA

La réalisation a été décidée par le ministère de l'Environnement

- Quels sont les arguments qui ont permis à votre direction de donner l'aval pour la réalisation d'une cimenterie à Oued Taga ?

Ce projet de réalisation d'une cimenterie à Oued Taga a été décidé au niveau central, c'est-à-dire au ministère de l'Environnement. Par ailleurs, la présentation du projet par les responsables a été convaincante, d'autant plus qu'elle a déjà réalisé un grand nombre (200) de cimenteries similaires à celle de Oued Taga à travers le monde.

- Pouvez-vous nous dire sur quelles bases les services du ministère ont jugé le projet fiable et sans aucune retombée sur l'environnement ?

L'investisseur a chargé un bureau d'études agréé par le ministère à mener l'enquête sur le terrain. Les résultats de l'étude étaient concluants et grâce à cela le ministère a donné son avis favorable. Pour notre part, nous serons chargés du suivi des travaux de réalisation et nous veillerons à ce que toutes les étapes soient respectées. Pour cela, je rassure les habitants qu'à la moindre anomalie j'interdirai toute exploitation.

- Les habitants de Oued Taga ont à maintes reprises exprimé leur appréhension quant aux retombées néfastes sur leur commune qui est plutôt réputée pour son agriculture, ses sources hydriques et ses paysages. Que leur diriez-vous de plus pour les convaincre et les rassurer ?

Je suis prêt à inviter un groupe de représentants et de notables de la commune à visiter un même modèle de cimenterie en fonction à Biskra ou à Sétif. Ils verront de leurs propres yeux qu'il s'agit là de cimenterie moderne qui ne cause aucune pollution.

Lounes Gribissa

Rappel des événements

Les habitants de Oued Taga se rencontrent chaque soir après Ettaraouih devant le siège de l'APC et n'ont de sujet de discussion que la cimenterie et la manière d'empêcher sa réalisation. Cette situation nous rappelle le cas d'une autre commune où un événement presque similaire s'y est déroulé au mois de janvier passé. Il s'agit de la commune de Oued El Ma située à une quarantaine de kilomètres à l'ouest du chef-lieu de wilaya, où les autorités avaient décidé de délocaliser un projet de réalisation d'une usine de fabrication de panneaux photovoltaïques. Le projet a été inscrit au bénéfice de la commune et a été alloué à une entreprise chinoise qui a commencé par installer le chantier et à y déposer le matériel.

Au moment d'entamer les travaux, les citoyens de cette commune ont été surpris de voir des semi-remorques charger ce même matériel pour le transférer vers une autre wilaya. Mécontents de voir leurs

espoirs d'y travailler s'estomper, ils se sont organisés et ont entamé des démarches auprès de tous les responsables de la wilaya afin de préserver ledit projet. Ne trouvant aucune oreille attentive à leurs revendications, ils étaient contraints d'opter pour d'autres moyens de dissuasion.

En effet, ils ont commencé par fermer tous les commerces, à se rassembler quotidiennement au centre-ville et au fur et à mesure la tension montait jusqu'au jour où il ne leur restait que les moyens forts pour se faire entendre. Ils ont alors barricadé la ville, encerclé le centre pénitentiaire et provoqué l'intervention des forces de l'ordre.

Les conséquences auxquelles avait abouti le bras de fer étaient très lourdes : des magasins saccagés, les portes des maisons défoncées, plus d'une cinquantaine de jeunes emprisonnés et plusieurs exactions des forces de l'ordre ont été recensées par la presse. Un exemple qui doit inspirer les autorités afin d'éviter que cela ne se répète. Rappelons que l'ex-wali de Batna et actuel secrétaire général au ministère de l'Intérieur ne manquait jamais d'instruire tant les chargés des projets que les bureaux d'études de ne jamais valider sans l'avis préalable des citoyens.

Lounes Gribissa

استقلوا زيارة الوالي وبلغوا رسالتهم بلافتات ووقفات احتجاجية سكان وادي الطاقة بباتنة يرفضون تشييد مصنع الإسمنت بمنطقة فلاحية

استقل سكان وادي الطاقة بباتنة الزيارة التي قام بها، مساء أول أمس، الوالي إلى المنطقة، وعبروا عن رفضهم مشروع تشييد مصنع الإسمنت في منطقة فلاحية، معتبرين أن ذلك سيخلف أضرارا بالجملة على صحة المواطنين وينعكس سلبا على المحيط البيئي بشكل عام.



معارضون للمشروع يحتجون أمام الوالي - صورة مكتب باتنة

صالح سعودي

ورفع العشرات من المحتجين الذين نظموا وقفة سلمية على هامش زيارة الوالي العديد من اللافتات التي تصب في خانة رفض مشروع تشييد مصنع الإسمنت من جهة، والحذر من التأثيرات السلبية على البيئة والمنطقة بشكل عام، من جهة أخرى، من ذلك شعار "نعم للاستثمار، ولا للفساد والحسنية والسرطان". إضافة

إلى لافتة كتب عليها "مواطنون ومختبون، فلاحون وتجار، نساء ورجال، لن نسمح بأن نموت بالفجار"، ولافتة أخرى حملت شعار "بيئتي وقرتي وصحتي ليست للمساومة ولا للبيع". وهي الشعارات التي اطلع عليها والي باتنة موازاة مع الحديث المباشر الذي جمعه ببعض شيوخ وأعيان المنطقة، حيث أكد لهم في سياق حديثه أنه من الحريصين على المحيط والبيئة، وضد كل الممارسات التي تؤدي إلى انعكاسات سلبية من الناحية الصحية أو تسبب في تلوث المحيط البيئي للمنطقة، مضيفا في السياق نفسه أن المشروع سيتم إنجازه وفق مقاييس يتم فيها مراعاة سلامة وصحة الإنسان والبيئة بشكل عام، وهذا وفق تقنيات حديثة تسمح بتفادي كل أشكال التلوث. وقد أكد والي باتنة في ندوة صحفية بعد انتهاء الزيارة أن المشروع المذكور تم في إطار دراسة علمية لتفادي كل المشاكل الصحية.

وكان والي باتنة قد قام بزيارة إلى عدة دوائر وبلديات على مستوى الجهة الجنوبية لعاصمة الأوراس، حيث تفقد 33 مشروعا تمويلا على مستوى تازولت وبيوزينة ومنعة وتيفرغار وشير وثية العايد وأريس ووادي الطاقة، حيث كان لقطاع الطرقات حصة الأسد في المعايمة ومتابعة الأشغال، على

مستوى الطريق الوطني 87، والطريق الولائي رقم 54 الذي أعطى فيه تعليمات لتفعيل العمل القائم مع تطبيق قوانين صارمة بسبب عدم التزامات المقاول المكلف بالمشروع. وأكد والي حرصه على إنهاء جميع مشاريع الطرقات في أجل لا يتعدى حسيه شهرا ونصفا، كما وقف على بعض مشاريع قطاع الري في قرى ومناطق أويحة وتاكومت البيضاء ببيوزينة، ومعاينة بشر ارتوازية بقرية أمنطلان وأخرى بقرية ورفقة، مؤكدا حرصه على توسيع الشبكات المائية بعدة مواقع على مستوى المنطقة، وفي السياق ذاته، نوه والي باتنة بسير الأشغال لإنجاز ثانوية بيوزينة، التي ينتظر أن تفتح أبوابها الخريف المقبل، كما يسير مشروع مطعم مدرسي بقرية أوغانيم بوتيرة جيدة، وينتظر أن يكون تحت التصرف مع الدخول المدرسي، في الوقت الذي تم فيه تدشين ملعب بلدي بشية العايد.

وحدد والي باتنة في ندوة صحفية عقدها بعد انتهاء الزيارة التفقدية لمختلف الدوائر الجنوبية للولاية حرصه على تحفيز المقاومين المجتهدين، والتعامل بحزم مع المتشاعسين، وبالمرة اتخاذ قرارات صارمة تصل إلى حد فسخ العقود وتحويل المشاريع إلى مؤسسات أخرى.

Elwatan le 10 juillet 2016

OUED TAGA (BATNA)

Manifestation contre un projet de cimenterie

Les habitants de Oued Taga, à une quarantaine de kilomètres à l'est de la ville de Batna, ont renoué hier avec la contestation après une trêve durant le mois de Ramadhan. Hier, en réaction à une grande marche citoyenne organisée vendredi contre l'implantation d'une cimenterie dans cette région agricole, les promoteurs du projet ont répliqué de manière aventureuse au sens de la provocation et des affrontements ont été évités de justesse, tandis que les «manipulateurs» ont été appréhendés par la population. Les habitants de Oued Taga, soutenus par de nombreuses associations de défense de l'environnement, s'opposent, pour rappel, à l'implantation d'une cimenterie aux abords du chef-lieu de commune et à l'orée d'une forêt. «Une cimenterie moderne à taux zéro pollution», ont prétendu les investisseurs. Seulement, les citoyens ne l'entendent pas de cette oreille et ont promis une lutte sans merci contre ce projet, à moins que l'investisseur en question accepte d'opter pour une autre filière que le ciment.



La marche des habitants de Oued Taga, vendredi dernier

Après plusieurs sit-in donc, une marche imposante rassemblant quelque 15 000 personnes a été organisée vendredi et s'est déroulée sans aucun incident, dans le calme et dans une organisation quasi parfaite, avec la présence des représentants de plus d'une dizaine d'associations venus apporter leur soutien à la cause des citoyens de Oued Taga. Une députée et tous les membres du conseil communal étaient également présents, a-t-on noté. Les protestataires ont toutefois déploré l'absence du président

d'APC qui aurait dû être à la tête de la marche, selon eux.

Hier, le pire a été évité de justesse. En effet, l'un des associés du promoteur a tenté le diable en ramenant deux bus chargés de personnes quasi étrangères à la commune. «Des gens ramenés de Batna et Arris avec des banderoles exigeant l'implantation de l'usine», nous a confié Youcef Bekhcha, l'un des organisateurs du mouvement de contestation. La provocation, a-t-il dit, était flagrante et «on était la vigilance des notables de la ville, notre

mouvement allait être dévié en une confrontation qui aurait justifié une intervention des forces de l'ordre». Les citoyens ont laissé faire les sages qui se sont chargés d'appréhender l'associé en question pour le livrer à la gendarmerie. Cette action, qui visait selon toute vraisemblance l'infléchissement du mouvement, a fini par avoir l'effet contraire puisque les organisateurs sont déterminés plus que jamais à faire face au projet «et rien ne nous arrêtera», ont-ils déclaré.

Lounès Gribissa

OUED TAGA (BATNA)

LE PROJET DE CIMENTERIE GELÉ

Aïssa Amaghchouche, connu pour être le magnat du commerce de l'or à Batna et non moins investisseur dans un projet de cimenterie, en compagnie de son associé, Djellal Bouzki, a annoncé le gel de ce projet lors d'une conférence de presse animée hier au siège de la wilaya. Cette annonce survient en réaction au mouvement de contestation organisé par la population de Oued Taga contre l'implantation de ce qu'elle qualifie d'*usine de destruction, de poussière et de mort*.

Pour rappel, une marche imposante qui a rassemblé environ 15 000 personnes — soit la

quasi-totalité des habitants de la commune — a été organisée vendredi passé. La tentative d'organisation d'une contre-manifestation, samedi, par l'un des promoteurs qui a ramené des dizaines de personnes par bus, a été déjouée par la population locale et les animateurs du mouvement, qui ont évité l'affrontement en agissant avec prudence.

La décision annoncée hier a été qualifiée de «sage». L'investisseur a en outre déclaré que sept communes ont émis le vœu d'héberger le projet, mais selon lui, d'autres voix de Oued Taga lui sont parvenues et l'auraient prié de le garder en place et de le relancer une fois les ardeurs

de la fronde calmées. La colère des habitants de Oued Taga, soutenus par de nombreuses associations de défense de l'environnement, concerne l'opposition des citoyens de cette paisible commune (40 km au sud de Batna) à l'implantation d'une cimenterie aux abords du chef-lieu de commune et à l'orée d'une forêt. En dépit des assurances des investisseurs quant au respect de l'environnement et malgré les pressions exercées par des responsables politiques d'Alger, les citoyens ont montré leur capacité de résistance et d'organisation en empruntant une démarche pacifique et efficace.

Lounès Gribissa

Décret exécutif n° 10-20 du 26 Moharram 1431 correspondant au 12 janvier 2010 portant organisation, composition et fonctionnement du comité d'assistance à la localisation et à la promotion des investissements et de la régulation du foncier .

Le Premier ministre,

Sur le rapport conjoint du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales et du ministre des finances ;

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 90-08 du 7 avril 1990, complétée, relative à la commune ;

Vu la loi n° 90-09 du 7 avril 1990, complétée, relative à la wilaya ;

Vu la loi n° 90-25 du 18 novembre 1990, modifiée et complétée, portant orientation foncière ;

Vu la loi n° 90-29 du 1er décembre 1990, modifiée, relative à l'aménagement et à l'urbanisme ;

Vu la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990, modifiée et complétée, relative à l'investissement ;

Vu la loi n° 91-11 du 27 avril 1991, complétée, fixant les règles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu l'ordonnance n° 01-03 du Aouel Joumada Ethania 1422 correspondant au 20 août 2001, modifiée et complétée, relative au développement de l'investissement ;

Vu l'ordonnance n° 08-04 du Aouel Ramadhan 1429 correspondant au 1er septembre 2008 fixant les conditions et modalités de concession des terrains relevant du domaine privé de l'Etat destinés à la réalisation de projets d'investissement ;

Vu le décret présidentiel n° 09-128 du 2 Joumada El Oula 1430 correspondant au 27 avril 2009 portant reconduction du Premier ministre dans ses fonctions ;

Vu le décret présidentiel n° 09-129 du 2 Joumada El Oula 1430 correspondant au 27 avril 2009 portant reconduction dans leurs fonctions de membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 07-120 du 5 Rabie Ethani 1428 correspondant au 23 avril 2007 portant organisation, composition et fonctionnement du comité d'assistance à la localisation et à la promotion des investissements et de la régulation du foncier ;

Vu le décret exécutif n° 09-152 du 7 Joumada El Oula 1430 correspondant au 2 mai 2009 fixant les conditions et modalités de concession des terrains relevant du domaine privé de l'Etat destinés à la réalisation de projets d'investissement ;

Vu le décret exécutif n° 09-153 du 7 Joumada El Oula 1430 correspondant au 2 mai 2009 fixant les conditions et modalités de concession et de gestion des actifs résiduels des entreprises publiques autonomes et non-autonomes dissoutes et des actifs excédentaires des entreprises publiques économiques.

Après approbation du Président de la République ;

Décète :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 5 (alinéa 4) de l'ordonnance n° 08-04 du Aouel Ramadhan 1429 correspondant au 1er septembre 2008, susvisée, le présent décret a pour objet l'organisation, la composition et le fonctionnement du comité d'assistance à la localisation et à la promotion des investissements et de la régulation du foncier, dénommé ci-après : « le comité ».

Art. 2. — Sur la base de la banque de données tenue au niveau du comité et constituée à partir des informations communiquées par les services des domaines, de l'industrie et des organes chargés du foncier, le comité est chargé :

— de proposer la concession aux enchères publiques ouvertes ou restreintes des terrains disponibles conformément à l'article 11 du décret exécutif n° 09-152 du 7 Joumada El Oula 1430 correspondant au 2 mai 2009, susvisé ;

— de définir la stratégie d'investissement dans la wilaya ;

— de contribuer à la régulation et l'utilisation rationnelle du foncier destiné à l'investissement dans le cadre de la stratégie arrêtée par la wilaya, en tenant compte notamment des équipements publics ;

— de proposer au conseil national de l'investissement, par le biais du ministre chargé de la promotion des investissements, toute demande de concession éventuelle de gré à gré conformément à l'article 8 ci-dessous ;

— d'accompagner toute initiative de promotion foncière publique ou privée pour la production de terrains aménagés et équipés destinés à recevoir des investissements ;

— d'assister les investisseurs à localiser les terrains d'implantation des projets d'investissement ;

— de mettre à la disposition des investisseurs les informations relatives aux disponibilités foncières destinées à l'investissement par tous moyens de communication ;

— d'évaluer les conditions de fonctionnement du marché foncier local ;

— de proposer, au Gouvernement, la création de nouvelles zones industrielles conformément à la législation et à la réglementation en vigueur ;

— de proposer la création de nouvelles zones d'activités conformément à la législation et à la réglementation en vigueur ;

— de suivre et d'évaluer l'implantation des projets d'investissement ;

— de suivre la réalisation des projets d'investissement en cours.

— de constater la mise en service des projets d'investissement conformément aux dispositions de l'article 19 du décret exécutif n° 09-152 du 7 Joumada El Oula 1430 correspondant au 2 mai 2009, susvisé.

Art. 3. — Le comité comprend :

— le wali ou son représentant, président ;

— les présidents d'assemblées populaires communales concernés par l'ordre du jour de la réunion ;

— le directeur des domaines ;

- le directeur de la planification et de l'aménagement du territoire ;
- le directeur de l'urbanisme et de la construction ;
- le directeur des transports ;
- le directeur chargé de l'énergie et des mines ;
- le directeur de l'environnement ;
- le directeur de l'administration locale ;
- le directeur des services agricoles ;
- le directeur chargé de l'industrie et de la promotion des investissements ;
- le directeur du commerce ;
- le directeur des affaires religieuses et des wakfs ;
- le directeur du tourisme ;
- le directeur chargé de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat ;
- le directeur de l'emploi ;
- de directeur de la culture ;
- le directeur chargé des ressources en eau ;
- le directeur de l'organisme chargé de la gestion de la zone industrielle ;
- le représentant de l'agence nationale du développement de l'investissement territorialement compétent ;
- les représentants des promoteurs des zones d'activités et des zones industrielles ;
- le représentant de l'agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière ;
- le directeur de l'agence foncière de wilaya ;
- le représentant de chacune des chambres de commerce et de l'industrie, de l'artisanat et de l'agriculture ;
- le représentant d'une association locale dont l'activité est liée à la promotion de l'investissement.

Le comité peut faire appel à toute personne pouvant l'aider dans l'accomplissement de ses missions.

La mission de suivi et d'évaluation de l'implantation et de la réalisation des projets d'investissement peut être confiée à un sous-comité technique dont la composition et le fonctionnement sont fixés par le règlement intérieur du comité dont le modèle type est fixé par instruction interministérielle prise par les ministres chargés de l'intérieur et des collectivités locales, des finances et de l'industrie et de la promotion des investissements.

Le sous-comité communique, semestriellement, au comité, un état de suivi des projets d'investissement.

Art. 4. — Le comité se réunit une (1) fois par mois et autant de fois que nécessaire.

Le comité examine les demandes dans un délai de trente (30) jours maximum.

Art. 5. — Le secrétariat du comité est assuré par le directeur chargé de l'industrie et de la promotion des investissements sous l'autorité du wali.

Art. 6. — Les propositions de concession aux enchères publiques ouvertes ou restreintes ou de gré à gré sont consignées sur des procès-verbaux revêtus de la signature des membres présents.

Art. 7. — Lorsque la concession aux enchères publiques ouvertes ou restreintes est proposée par le comité, le wali prend un arrêté autorisant la mise en concession aux enchères publiques.

Art. 8. — Le postulant à la concession de gré à gré d'un terrain adresse au comité une demande accompagnée d'une étude technico-économique du projet.

Lorsque le comité considère que la demande est éligible à la concession de gré à gré conformément à l'article 7 de l'ordonnance n° 08-04 du Aouel Ramadhan 1429 correspondant au 1er septembre 2008, susvisée, le wali transmet la recommandation au ministre chargé de la promotion des investissements en vue de la soumettre à l'examen du conseil national de l'investissement.

Art. 9. — Le comité adresse semestriellement un rapport d'activités reflétant l'offre foncière disponible et les potentialités de la wilaya, au ministre chargé de l'intérieur et des collectivités locales, avec copie aux ministres chargés du domaine national et de la promotion des investissements.

Art. 10. — A titre transitoire et après approbation du comité, le directeur des domaines territorialement compétent est habilité à poursuivre la concession de gré à gré, non convertible en cession, conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 08-04 du Aouel Ramadhan 1429 correspondant au 1er septembre 2008, susvisée, lorsque celle-ci a été dûment autorisée par arrêté du wali territorialement compétent pris avant la date du 1er septembre 2008.

Art. 11. — Sont abrogées les dispositions du décret exécutif n° 07-120 du 5 Rabie Ethani 1428 correspondant au 23 avril 2007, susvisé.

Art. 12. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 26 Moharram 1431 correspondant au 12 janvier 2010.

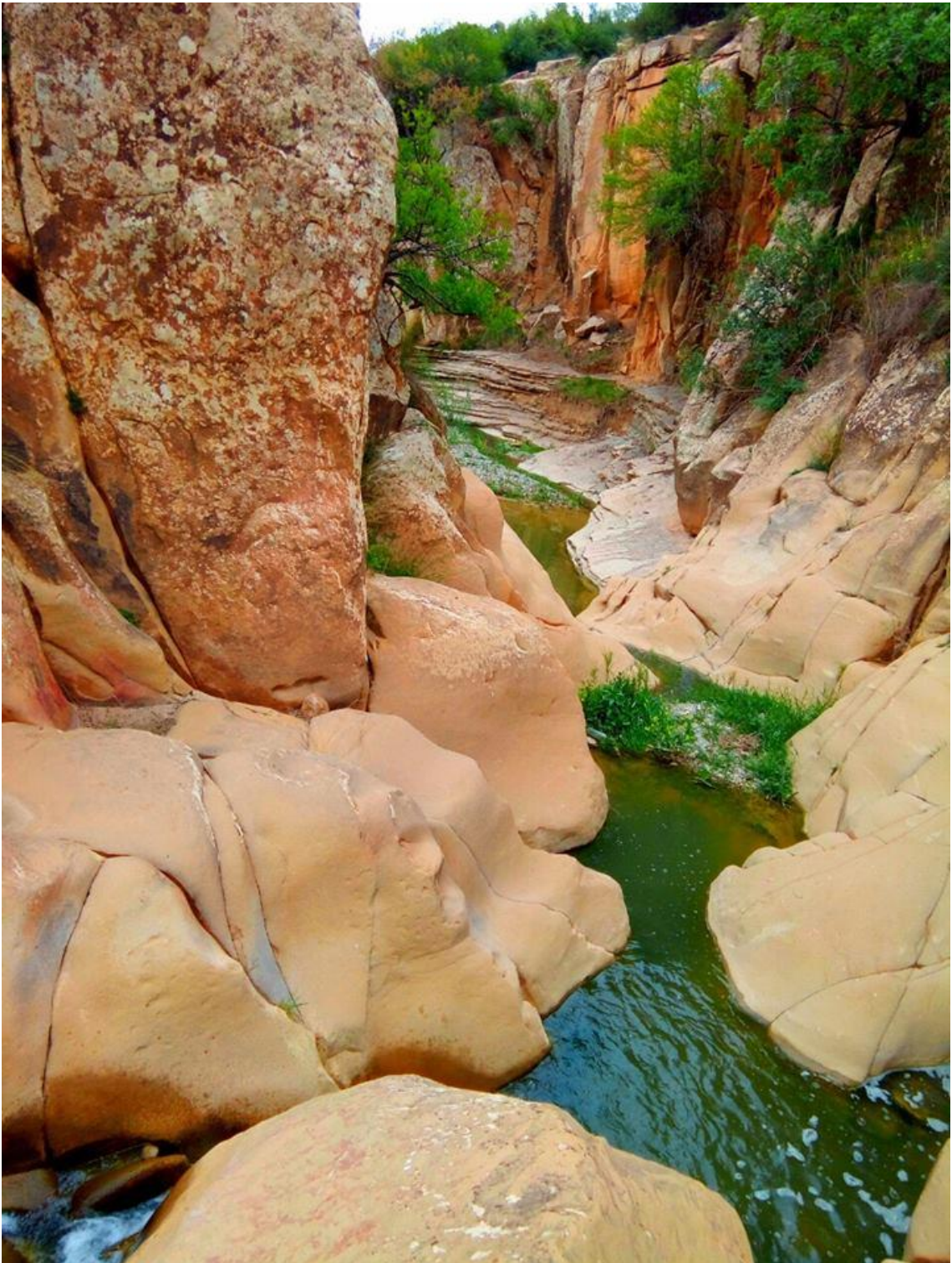
Ahmed OUYAHIA.

-----★-----





Fares zaki





Résumé

Le travail de recherche que nous proposons s'intéresse à la question de la participation citoyenne dans les processus d'aménagement territorial et vise à repérer, à travers le prisme des représentations socio-spatiales du territoire, les éléments qui favorisent une participation citoyenne interne et endogène.

L'idée part d'une double observation : La première est liée aux territoires de la Saoura qui nous ont fait découvrir, dans un travail collectif précédent, une société dynamique et engagée dans les projets de réhabilitation des ksour. La deuxième est liée à un mouvement citoyen protestant contre un projet de territoire au pays des Aurès. Ces deux situations ont mis le citoyen-habitants au cœur des dynamiques d'aménagement territoriales et témoignent, au sein d'un système institutionnel central et hiérarchique, de la présence d'ingrédients motivateurs au mouvement associatif et à l'action citoyenne qu'il serait intéressant de chercher pour comprendre les logiques d'action sociale et les investir dans une visée de développement locale à travers la démarche du projet urbain.

L'intérêt que nous portons à la relation entre les représentations du territoire et leurs effets sur l'engagement citoyen est issu d'une part, au fait que le territoire n'est plus considéré comme une entité physique sur laquelle s'exerce une autorité mais plutôt comme une construction à la fois matérielle et idéale conditionnée par les valeurs socioculturelles du groupe social. D'autre part, de la prise en compte de la multiplicité d'acteurs impliquée dans le processus d'aménagement du territoire. Des acteurs de différentes compétences, différents intérêts et surtout de différentes représentations. Ainsi la question de l'aménagement devient un champ de confrontation entre plusieurs visions, particulièrement entre décideurs, investisseurs et habitants. Ceci pose une question de gouvernance qui oblige à manager ces acteurs non seulement à l'égard du territoire mais aussi les uns envers les autres d'où l'importance de passer par le projet urbain en tant que démarche susceptible de penser les enjeux de chaque acteur et de les articuler ensemble.

Nous avons suivi dans notre cas une situation conflictuelle capable de nous renseigner sur les logiques de l'aménagement territorial en Algérie, les acteurs impliqués, leurs relations et surtout le degré d'implication de la société civile et ses motivateurs à l'action.

.